

Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020



ÉQUIPE D'ÉLABORATION ET DE CONCEPTION

Service des infrastructures urbaines et de l'environnement*

Directrice du service	Caroline Gravel
Chef de la Division de l'environnement (intérim)	Chantal Pelchat
Chef de la Section de la gestion des matières résiduelles (intérim)	Patrice Charbonneau
Contremaître – Gestion des matières résiduelles (intérim)	Jean Dugré
Agente de projets en environnement	Marie-Christine Alarie
Agente de projets en environnement	Nathalie Perron
Agente de projets en environnement	Marie-Andrée Charron

Direction générale adjointe, gestion du territoire – Projets majeurs

Directeur des projets majeurs	Denis Gélinas
-------------------------------	---------------

Service des communications

Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke (Valoris)

Directeur général	Claude Brochu
Directrice générale adjointe	Odile Goulet
Commissaire au développement du parc éco-industriel	Jean-Jacques Caron

Régie de récupération de l'Estrie (Récup Estrie)

Directrice générale	Taraneh Sépahsalari
---------------------	---------------------

*À partir du 4 avril 2016, les titres des employés et des services ont été modifiés. La mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 relève de la Section de la préservation de l'environnement du Service de la planification urbaine et du développement durable.

Membres du comité de l'environnement

Présidente du comité et conseillère municipale	Christine Ouellet
Conseiller municipal	Louisda Brochu
Conseiller municipal	Marc Denault
Citoyen	Mounir Lahmani
Citoyenne	Marie-Ève Duquette
Citoyenne	Hélène Mayrand
Citoyen	Benoît Huberdeau

COMMISSAIRES

Présidente de la commission	
Conseillère municipale, Arrondissement de Jacques-Cartier, Ville de Sherbrooke	
Présidente du comité de l'environnement de la Ville de Sherbrooke	Christine Ouellet
Représentante du milieu des affaires	
Vice-présidente et directrice générale, Chambre de commerce de Sherbrooke	Louise Bourgault
Représentant du milieu syndical	
Président du syndicat local de l'UPA	Laurent Tremblay
Représentant du milieu sociocommunautaire	
Directeur général, Défi Polyteck	Serge Sylvain
Représentant des groupes de protection de l'environnement	
Chargé de projet, Conseil régional de l'environnement de l'Estrie	Alexandre Demers

Adoption du Plan de gestion des matières résiduelles par règlement : le 20 juin 2016
Entrée en vigueur : le 21 octobre 2016

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
SECTION 1 : DESCRIPTION DU TERRITOIRE	3
1.1. Portrait du territoire	3
1.1.1. Géographie	3
1.1.2. Parcs, lieux de villégiature et espaces publics.....	4
1.1.3. Territoire administratif	5
1.1.4. Affectations du territoire	5
1.2. Démographie.....	6
1.2.1. Population	6
1.2.2. Projections démographiques	8
1.3. Caractéristiques socio-économiques	9
1.3.1. Structure économique.....	12
1.3.2. Vision de développement.....	13
SECTION 2 : RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS	16
2.1. Secteurs visés.....	16
2.2. Ententes intermunicipales	19
2.2.1. Valoris.....	23
2.3. Distribution des compétences.....	24
2.3.1. Réglementation municipale en gestion des matières résiduelles	24
SECTION 3 : RECENSEMENT DES ORGANISMES, DES ENTREPRISES ET DES INSTALLATIONS.....	26
3.1. Organismes et entreprises	26
3.2. Équipements et infrastructures	26
3.3. Collectes	29
3.3.1. Collecte des déchets.....	29
3.3.2. Collecte des matières recyclables	30
3.3.3. Collecte des matières résiduelles organiques	32
3.3.4. Collectes spéciales	33
3.4. Apports volontaires	35
3.4.1. Écocentres	35

3.4.2.	Réseau de points de collecte des piles domestiques	36
3.4.3.	Centre de transfert	37
3.5.	Coût des collectes municipales.....	37
SECTION 4 : INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES		39
4.1.	Sources des données	39
4.2.	Inventaire des matières résiduelles du milieu municipal.....	40
4.2.1.	Sources des données	40
4.2.2.	Matières recyclables	41
4.2.3.	Matières résiduelles organiques	43
4.2.4.	Résidus de matières textiles	47
4.2.5.	Résidus domestiques dangereux (RDD)	48
4.2.6.	Résidus encombrants	48
4.2.7.	Boues municipales.....	49
4.2.8.	Résidus issus des opérations de balayage de rues.....	50
4.2.9.	Rejets des centres de traitement	51
4.2.10.	Résidus ultimes.....	51
4.2.11.	Matières nécessitant une gestion spécifique	51
4.2.12.	Bilan des matières résiduelles du milieu municipal.....	51
4.3.	Inventaire des matières résiduelles du milieu des industries, des commerces et des institutions	53
4.3.1.	Méthodologie	53
4.3.2.	Matières recyclables	53
4.3.3.	Matières résiduelles organiques	56
4.3.4.	Résidus de transformation industrielle et autres résidus	58
4.3.5.	Autres matières résiduelles générées par le secteur des ICI	58
4.3.6.	Bilan du secteur des ICI.....	59
4.4.	Inventaire des matières résiduelles du milieu de la construction, de la rénovation et de la démolition	60
4.5.	Bilan global des matières résiduelles.....	62
SECTION 5 : DIAGNOSTIC ET ORIENTATIONS.....		64
5.1.	Plan de gestion des matières résiduelles 2004-2008	64
5.2.	Hiérarchie des 3RV et tri à la source	65

5.3. Problématiques et enjeux locaux	66
5.3.1. Secteur municipal	67
5.3.2. Milieu des industries et des commerces	68
5.3.3. Milieu de la construction, de la rénovation et de la démolition.....	68
5.3.4. Milieu des institutions.....	69
5.4. Orientations et objectifs.....	70
5.4.1. Vision stratégique	70
5.4.2. Orientations générales.....	70
5.4.3. Objectifs nationaux et locaux	71
5.4.4. Éléments de conformité	72
SECTION 6 : PLAN D'ACTION 2016-2020	74
6.1. Mesures 2016-2020	74
6.2. Calendrier et coûts de réalisation.....	77
6.3. Sources de financement	81
6.3.1. Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles	81
6.4. Droit de regard	84
6.5. Suivi et surveillance de la mise en œuvre.....	84
CONCLUSION	85
RÉFÉRENCES	87

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1.	Carte du territoire de l'Estrie.....	93
ANNEXE 2.	Carte du territoire de la ville de Sherbrooke.....	97
ANNEXE 3.	Carte des affectations du territoire – Extrait du schéma d'aménagement et de développement révisé.....	101
ANNEXE 4.	Carte des affectations du sol – Extrait du schéma d'aménagement et de développement révisé.....	105
ANNEXE 5.	Règlement général n°1 de la Ville de Sherbrooke, Titre 6 – Environnement, chapitre 4 – Collecte et disposition des matières résiduelles.....	109
ANNEXE 6.	Recensement des organismes et des entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles.....	133
ANNEXE 7.	Carte du territoire de la ville de Sherbrooke – Installations de gestion des matières résiduelles.....	153
ANNEXE 8.	Journées de collectes des matières résiduelles.....	157
ANNEXE 9.	Exemple de calendrier de collectes distribué aux citoyens.....	161
ANNEXE 10.	Rapport d'estimation des quantités générées en vue de la révision du Plan de gestion des matières résiduelles de la Ville de Sherbrooke.....	165
ANNEXE 11.	Formules mathématiques tirées de l'inventaire des matières résiduelles.....	235
ANNEXE 12.	Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR 2004-2008 de la Ville de Sherbrooke.....	243
ANNEXE 13.	Fiches de mesures – Projet de Plan de gestion des matières résiduelles - 2016-2020.....	267

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Superficie des arrondissements et coordonnées des bureaux d'arrondissement.....	5
Tableau 2.	Population et densité de population pour chacun des arrondissements.....	7
Tableau 3.	Évolution démographique des arrondissements de la ville de Sherbrooke entre 2006 et 2011	7
Tableau 4.	Nombre de ménages et variation des ménages entre 2006 et 2011	8
Tableau 5.	Perspectives démographiques 2011-2030	9
Tableau 6.	Nombre de bâtiments résidentiels enregistrés en 2013.....	11
Tableau 7.	Nombre de bâtiments industriels, commerciaux et institutionnels enregistrés en 2013	11
Tableau 8.	Distribution des emplois selon le code SCIAN en 2006.....	12
Tableau 9.	Générateurs de matières résiduelles du secteur industriel.....	17
Tableau 10.	Générateurs de matières résiduelles du secteur commercial.....	18
Tableau 11.	Générateurs de matières résiduelles du secteur institutionnel	18
Tableau 12.	Générateurs de matières résiduelles du secteur de la CRD.....	18
Tableau 13.	Ententes intermunicipales.....	21
Tableau 14.	Résumé de la réglementation municipale traitant de la gestion des matières résiduelles.....	25
Tableau 15.	Installations de gestion des matières résiduelles.....	27
Tableau 16.	Contenants autorisés et fréquence de collectes pour les matières résiduelles organiques pour le secteur résidentiel.....	29
Tableau 17.	Contenants autorisés et fréquence de collectes des déchets pour le secteur résidentiel.....	30
Tableau 18.	Contenants autorisés et fréquence de collectes pour les matières recyclables pour le secteur résidentiel.....	31
Tableau 19.	Options offertes aux ICI assimilables qui désirent participer à la collecte des matières recyclables de la Ville de Sherbrooke	32
Tableau 20.	Collectes spéciales 2013 pour le secteur résidentiel	34
Tableau 21.	Coût des collectes municipales en 2013.....	38
Tableau 22.	Quantités de matières résiduelles collectées en porte-à-porte – Secteur résidentiel pour 2013	40
Tableau 23.	Quantités de matières apportées aux écocentres – Secteur résidentiel (et des ICI assimilables) pour 2013	41
Tableau 24.	Quantités de matières recyclables générées, récupérées et éliminées – Secteur résidentiel pour 2013	41
Tableau 25.	Composition des matières recyclables collectées et éliminées – Secteur résidentiel en 2013.....	42
Tableau 26.	Composition des matières résiduelles organiques collectées en porte-à-porte (bac brun) – Secteur résidentiel pour 2013.....	44
Tableau 27.	Quantité et catégories de matières résiduelles organiques collectées – Secteur résidentiel pour 2013	45
Tableau 28.	Estimation des quantités de matières résiduelles organiques générées – Secteur résidentiel pour 2013	46
Tableau 29.	Estimation des quantités générées de matières textiles – Secteur résidentiel pour 2013	47

Tableau 30. Estimation des quantités générées de RDD par le secteur résidentiel pour 2013....	48
Tableau 31. Estimation des quantités générées de résidus encombrants par le secteur résidentiel pour 2013	49
Tableau 32. Estimation de la quantité de boues générée par le secteur municipal..... pour 2013.....	50
Tableau 33. Estimation des quantités de matières résiduelles générées d'origine municipale – Ville de Sherbrooke, 2013.....	52_Toc445984582
Tableau 34. Quantités générées des matières recyclables dans le milieu des ICI pour 2013	54
Tableau 35. Estimation des quantités de matières recyclables générées, récupérées et éliminées – Secteur des ICI pour 2013.....	55
Tableau 36. Estimation des quantités de matières résiduelles organiques – Secteur des ICI	57
Tableau 37. Estimation des quantités de résidus de transformation industrielle et autres résidus – Secteur des ICI.....	58
Tableau 38. Estimation des quantités de matières résiduelles générées par le secteur des ICI pour 2013.....	60
Tableau 39. Estimation des quantités de matières résiduelles générées par le secteur de la CRD selon la valeur des permis à bâtir – Ville de Sherbrooke, 2013	61
Tableau 40. Inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire de la Ville de Sherbrooke en 2013	62
Tableau 41. Résultats 2013 et objectifs 2020 de la Ville de Sherbrooke.....	72
Tableau 42. Éléments de conformité à considérer dans l'élaboration des PGMR des municipalités régionales.....	73
Tableau 43. Plan d'action 2016-2020	75
Tableau 44. Répartition des coûts selon les dates d'élaboration et de mise en œuvre des mesures du PGMR 2016-2020	79
Tableau 45. Budget annuel alloué aux mesures du PGMR 2016-2020.....	81
Tableau 46. Sources de financement disponibles pour la gestion des matières résiduelles.....	82

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Orientations du schéma d'aménagement en lien avec les stratégies (adapté de Ville de Sherbrooke, 2014)	14
Figure 2. Orientations du schéma d'aménagement en lien avec les stratégies (suite) (adapté de Ville de Sherbrooke, 2014).....	15
Figure 3. Taux de récupération des matières recyclables générées – Secteur résidentiel pour 2013	43
Figure 4. Taux de récupération des matières résiduelles organiques (par catégorie) –Secteur résidentiel pour 2013.....	47
Figure 5. Taux de récupération par catégorie de matières recyclables – Secteur des ICI pour 2013	55
Figure 6. Taux de récupération et quantités de matières recyclables éliminées et récupérées par secteur d'activité pour 2013	56
Figure 7. Taux de récupération des résidus de la CRD pour 2013	61
Figure 8. Taux de récupération par type de matières résiduelles générées, diagnostic territorial et description des mesures prévues en 2013	63
Figure 9. Cheminement des matières résiduelles	66

LISTE DES ACRONYMES, DES SIGLES ET DES SYMBOLES UTILISÉS

3RV-E	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination
ACQ	Association de la construction du Québec
APCHQ	Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec
ARPE	Association de récupération des produits électroniques
CEVMR*	Centre d'excellence en valorisation des matières résiduelles
CRD	Construction, rénovation, démolition
CREE	Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
FEVE	Festivals et événements verts de l'Estrie
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
IPC	Indice des prix à la consommation
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LES	Lieu d'enfouissement sanitaire
LET	Lieu d'enfouissement technique
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MR	Municipalité régionale
MRC	Municipalité régionale de comté
MRO	Matières résiduelles organiques
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
RDD	Résidu domestique dangereux
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles
REP	Responsabilité élargie des producteurs
SAE	Service de l'approvisionnement et des équipements

SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
SEV	Service de l'entretien et de la voirie
SIU	Service des infrastructures urbaines
SIUE	Service des infrastructures urbaines et de l'environnement
S. O.	Sans objet
SOGHU	Société de gestion des huiles usagées
SPUDD	Service de la planification urbaine et du développement durable
SSCVC	Service des sports, de la culture et de la vie communautaire
STI	Service des technologies de l'information
T MH	Tonnes de matières humides (unité appliquée aux boues d'épuration des eaux usées)
TPIDD	Table des partenaires institutionnels en développement durable
U.O.	Unités d'occupation
UPA	Union des producteurs agricoles
VILLE	Ville de Sherbrooke

*Le CEVMR a comme mission de « réaliser l'ambitieux objectif d'enfouissement zéro par l'optimisation de la contribution de chacun des volets des 3RVE, notamment par le développement et la promotion d'innovations technologiques et sociales en valorisation des matières résiduelles ainsi que par la mise en place de partenariats avec les acteurs du milieu ». Localisé sur le site de Valoris, le Centre d'excellence contribue à la mise en contact entre les développeurs de technologies de valorisation et les générateurs de matières résiduelles. Il a pour fondement des partenariats avec les parties prenantes du milieu afin d'identifier et de développer des projets structurés autour de ses quatre pôles d'interventions : industriel, recherche et développement, formation et socio-environnemental.

LEXIQUE

Autres matières résiduelles organiques

Matières résiduelles d'origine domestique et potentiellement compostables, par exemple : fibres sanitaires (couches, serviettes hygiéniques, mouchoirs, papiers à main, etc.), cigarettes, cendre, litière et excréments d'animaux, etc.

Biogaz

Ensemble des gaz générés par la décomposition de la matière organique enfouie dans un lieu d'enfouissement sanitaire ou technique. Les biogaz sont principalement composés de méthane (CH₄) et de dioxyde de carbone (CO₂).

Boues

Terme général désignant les résidus de l'épuration ou du traitement des eaux se présentant sous forme de boue ou de vase à forte teneur en eau, déposée sur le fond des bassins d'aération ou extraite mécaniquement du procédé d'épuration.

Centre de transfert

Lieu aménagé pour recevoir des chargements de déchets, de matières résiduelles organiques, de matériaux de la CRD, de résidus encombrants, etc., en vue de leur transport vers un lieu d'élimination technique, un lieu de tri ou un lieu de valorisation.

Centre de tri

Endroit où sont triées et mises en ballots les matières résiduelles en vue de leur mise en valeur. Actuellement, au Québec, les centres de tri sont pour la plupart utilisés pour trier et pour mettre en ballots les matières ramassées par la collecte sélective des fibres (papier et carton), des contenants (plastique, verre et métal) et des emballages. Ces matières sont ensuite principalement acheminées dans le circuit de l'industrie du recyclage.

Collecte sélective

Mode de récupération qui permet de recueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective peut prendre la forme d'une collecte par apport volontaire à un point de dépôt (point de vente, cloche, conteneur ou écocentre) ou d'une collecte en bordure de rue. Habituellement, le terme *collecte sélective* est surtout utilisé pour la récupération des fibres (papier ou carton) et des contenants de matière plastique, de verre ou de métal (PVM).

Collecte à trois voies

Terme qui inclut les collectes en bordure de rue suivantes : collecte des déchets, collecte sélective des matières recyclables et collecte des matières résiduelles organiques.

Compost

Amendement organique relativement riche en composés humiques, issu du compostage de matières organiques fermentescibles.

Compostage

Méthode de traitement des matières résiduelles organiques par la décomposition biochimique de ceux-ci.

Déchets

Matières résiduelles destinées à l'élimination dans un lieu d'enfouissement technique ou d'incinération conforme au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles.

Développement durable

Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le développement durable permet d'assurer un juste équilibre entre trois éléments fondamentaux : le développement économique, la protection des écosystèmes et le développement social.

Élimination

Toute opération visant le dépôt ou le rejet définitif de matières résiduelles dans l'environnement, notamment par mise en décharge, par stockage ou par incinération, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de l'élimination.

Entreprises de deuxième transformation du bois

Entreprises utilisant des résidus de bois comme des copeaux et des sciures, spécialisées dans la fabrication de panneaux agglomérés, de granules énergétiques, de paillis, etc. À titre d'exemple, celles-ci regroupent les menuiseries de composants préfabriqués, de contenants et de palettes de bois, de produits de charpente, d'armoires, de comptoirs et de portes en bois, etc. Moins de 2 000 entreprises de ce type sont implantées au Québec.

Gazéification

Transformation de matières ayant une composante organique réalisée à une température de l'ordre de 800 °C avec une quantité limitée d'oxygène. La réaction génère des gaz combustibles, des eaux de procédé ainsi que des cendres (environ de 0,5 à 2 %) qui doivent être éliminés de manière sécuritaire.

Herbicyclage

Recyclage du gazon tondu qu'on laisse se décomposer directement au sol plutôt que de le destiner à la valorisation ou à l'élimination.

ICI assimilables

Terme relatif utilisé pour désigner les industries, les commerces et les institutions de petite taille qui emploient un nombre restreint d'employés et qui produisent peu de matières résiduelles, comme les dépanneurs, les salons de coiffure, les boutiques de faible superficie, etc.

Institutions

Dans le présent document, le terme *institutions* inclut les hôpitaux, les CLSC, les écoles, les collèges, les universités ainsi que les bureaux gouvernementaux de tous les paliers (municipal, provincial et fédéral).

Lieu d'enfouissement sanitaire (LES)

Lieu d'élimination des déchets solides conçu et exploité selon les exigences du Règlement sur les déchets solides, notamment en ce qui concerne les sections traitant de l'enfouissement sanitaire, soit les articles 4 et 23 à 60. Le terme *site d'enfouissement* est également utilisé dans le même sens.

Lieu d'enfouissement technique (LET)

Tout lieu aménagé et exploité conformément aux dispositions du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles.

Matériaux secs

Résidus broyés ou déchiquetés non fermentescibles et qui ne comprennent pas de matières dangereuses, de bois tronçonné, de gravats et de plâtras, de pièces de béton et de maçonnerie et de morceaux de pavage.

Matières dangereuses

Matières ayant des propriétés comburantes, corrosives, explosives, gazeuses, inflammables, lixiviables, radioactives ou toxiques.

Matière recyclable domestique

Résidu d'origine domestique destiné à la collecte sélective des fibres et des contenants, soit le papier et le carton ainsi que les contenants de matière plastique, de verre et de métal (PVM). L'appellation *matière recyclable* est souvent utilisée dans le même sens, bien qu'elle désigne normalement les matières recyclables de toute origine.

Matière résiduelle

Les déchets, les matières recyclables et les matières résiduelles organiques.

Matière résiduelle organique

Ensemble de tous les résidus alimentaires, les résidus verts, les branches, les sapins et les boues générées.

Matière secondaire

Fraction des matières résiduelles pouvant être réemployées, recyclées ou autrement valorisées.

Mise en valeur

Activités de réemploi, de remise à neuf, de recyclage et de valorisation des matières résiduelles.

Municipalité régionale

Expression qui comprend une communauté métropolitaine (CM), une municipalité régionale de comté (MRC) ou une nouvelle ville (NV) qui a la responsabilité d'établir le Plan de gestion des matières résiduelles de son territoire conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement.

Multilogement

Immeubles résidentiels comptant dix logements et plus.

Outil de calcul

Fait référence à l'outil de calcul Excel développé par la firme Chamard stratégies environnementales pour RECYC-QUÉBEC et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et qui permet l'estimation des quantités de matières résiduelles éliminées, récupérées et générées sur un territoire donné, et ce, pour le secteur résidentiel, le secteur des industries, des commerces et des institutions (ICI), ainsi que pour les résidus relatifs aux activités de construction, de rénovation et de démolition (CRD).

Plastique

Bouteilles de boisson, consignées ou non, bouteilles et contenants alimentaires (n^{os} 1, 2, 3, 4, 5 et 7), seaux et chaudières, contenants et emballages, contenants et emballages n^o 6 (expansé ou non), pellicule et sacs d'emballage, films plastique et laminés ainsi que tout autre plastique.

Plex

Immeubles résidentiels comptant entre deux et neuf logements.

Récupération

Ensemble des activités de collecte, de tri et de transport des matières résiduelles permettant leur valorisation.

Recyclage

Utilisation d'une matière secondaire dans le cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière vierge, y compris la réintroduction des matières résiduelles organiques putrescibles dans le cycle biologique, principalement par l'épandage sur le sol.

Réduction à la source

Tout moyen permettant de prévenir ou de réduire la génération de matières résiduelles.

Réemploi ou réutilisation

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Rejet de centre de valorisation

Résidu ou déchet qui résultent du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

Résidus alimentaires

Matières résiduelles organiques végétales et animales issues de la préparation et de la consommation d'aliments (ex. : pelures, restes de table, cœurs de pommes, papiers et cartons souillés d'aliments, cendres froides, papiers-filtres à café, sachets de thé, mouchoirs en papier et essuie-tout, etc.) et générées par les citoyens à la maison, au travail ou dans les ICI (restaurants, hôtels, établissements d'enseignement et de santé, etc.).

Résidus de construction, rénovation, démolition (CRD)

Matières qui proviennent de travaux de construction, de réfection ou de démolition d'immeubles, de ponts, de routes ou d'autres structures, notamment la pierre, les gravats ou les plâtras, les pièces de béton, de maçonnerie ou de pavage, les matériaux de revêtement, le bois, le métal, le verre, les textiles et les plastiques.

Résidus domestiques dangereux (RDD)

Produits d'usage courant représentant un danger s'ils sont mis au rebut. Cela comprend : acides, engrais, batteries et piles, huiles usées et filtres, médicaments, peintures, pesticides, solvants, propane, antigel, produits d'entretien et nettoyants, produits chimiques pour piscine, etc.

Résidus encombrants

Matériaux d'origine domestique qui n'entrent généralement pas dans les contenants prévus pour la collecte régulière des déchets. Les résidus encombrants comprennent notamment les meubles, les résidus de construction, de rénovation et de démolition d'origine résidentielle.

Résidus encombrants métalliques

Gros électroménagers (laveuses, réfrigérateurs, sécheuses, tondeuses à gazon, lave-vaisselle, etc.) et petits électroménagers (grille-pain, fours à micro-ondes, bouilloires, etc.).

Résidus encombrants non métalliques

Meubles en bois, antiquités, matelas, toiles de piscine, meubles de jardin, etc.

Résidus ultimes

Résidus ou déchets n'étant plus susceptibles d'être valorisés dans les conditions techniques et économiques disponibles. Cela comprend les rejets de centres de valorisation ainsi que les particules fines et les autres matières résiduelles trop dégradées et ne correspondant à aucune catégorie de matières résiduelles potentiellement valorisables.

Résidus verts (résidus extérieurs)

Résidus de nature végétale associés à l'entretien des terrains publics ou privés comme : herbe, feuilles, résidus de taille, résidus de jardin, sapins de Noël, etc.

Taux de récupération

La quantité de matières récupérées comparativement à la quantité de matières générées, pour une catégorie de matières résiduelles donnée.

Traitement

Tout procédé physique, thermique, chimique, biologique ou mécanique qui, appliqué à un résidu, vise à produire une matière secondaire ou un produit manufacturé, à réduire sa dangerosité ou à faciliter sa manipulation ou son transport ainsi qu'à permettre sa réinsertion sécuritaire dans l'environnement ou son élimination.

Tri à la source

Séparation des différents types de matières au point de génération (résidence, commerce, institution ou industrie) aux fins de mise en valeur ou d'élimination sécuritaire.

Unité d'occupation

Logement, local, institution, édifice municipal, petit commerce, petit bureau d'affaires, etc., identifié par un numéro d'immeuble sur le territoire de la municipalité.

Valorisation

Toute opération visant, par le recyclage, le traitement biologique (dont le compostage et la biométhanisation), l'épandage sur le sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments, des produits utiles ou de l'énergie.

INTRODUCTION

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la Ville de Sherbrooke est le fruit d'un important travail de réflexion réalisé par la Division de l'environnement du Service des infrastructures urbaines et de l'environnement en collaboration avec différents groupes de travail. Notons la contribution des membres du comité de l'environnement¹, du Service des infrastructures urbaines et de l'environnement, de la Direction générale adjointe, gestion du territoire – Projets majeurs, du Service des communications ainsi que de plusieurs autres groupes et personnes. Ce plan vise l'ensemble des matières résiduelles générées sur le territoire de la ville de Sherbrooke², incluant le secteur résidentiel, le secteur de l'industrie, des commerces et des institutions (ICI) ainsi que le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD).

En 2011, la deuxième Politique de gestion des matières résiduelles du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) est publiée, accompagnée d'un plan d'action quinquennal (2011-2015). Cette politique fait ressortir un grand objectif global, trois enjeux et cinq objectifs nationaux.

Un grand objectif

Éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime.

Trois enjeux

1. Mettre un terme au gaspillage des ressources.
2. Contribuer aux objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et à ceux de la stratégie énergétique du Québec.
3. Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

Les objectifs nationaux

1. Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kilogrammes par personne.
2. Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels.
3. Traiter 60 % de la matière organique putrescible résiduelle au moyen de procédés biologiques, à savoir l'épandage, le compostage ou la biométhanisation.
4. Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.

¹ Le comité de l'environnement de la Ville de Sherbrooke est un comité consultatif qui chapeaute et oriente les actions à caractère environnemental qui sont réalisées sur le territoire de planification.

² Les plans de gestion portent sur l'ensemble des matières résiduelles à l'exclusion des matières dangereuses autres que domestiques, des déchets biomédicaux, des résidus miniers, des sols contaminés qui contiennent des contaminants en quantité ou en concentration supérieure à celle fixée par règlement, des matières gazeuses, des neiges usées, du sable, de la terre, des eaux usées et des fertilisants agricoles.

- 5.** Acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du secteur du bâtiment.

Ce n'est qu'à compter de juillet 2013 que sont publiées les lignes directrices du MDDELCC, permettant d'assister les municipalités dans l'élaboration de leur PGMR. Selon la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) (1^{er} alinéa de l'article 53.23), les plans de gestion de matières résiduelles doivent être révisés tous les cinq ans par le conseil municipal. Toutefois, considérant les délais de publication des lignes directrices du MDDELCC, la Ville de Sherbrooke a officiellement commencé le processus d'élaboration de son second PGMR en septembre 2014.

Section 1 :

DESCRIPTION DU TERRITOIRE

1.1. PORTRAIT DU TERRITOIRE

Ce chapitre présente une description détaillée du territoire de la ville de Sherbrooke. Les aspects géographiques, démographiques et les caractéristiques socio-économiques sont présentés dans les sections ci-dessous. Il est à noter que le 12 juin 2015, l'Assemblée nationale du Québec a sanctionné le projet de loi n° 205 : Loi concernant la Ville de Sherbrooke. Par cette loi, dont les dispositions entreront en vigueur le 5 novembre 2017, le nombre d'arrondissements sur le territoire de la Ville de Sherbrooke passera de six à quatre. Lorsque cette reconfiguration administrative sera en vigueur, les modifications appropriées seront incorporées dans le PGMR.

1.1.1. GÉOGRAPHIE

La ville de Sherbrooke occupe le cœur de la région administrative de l'Estrie (région 05). Cette région couvre une superficie de 10 197 km² (Institut de la statistique du Québec, 2014). Elle est délimitée au sud par les États américains du Vermont, du New Hampshire et du Maine. Au nord, elle est circonscrite par la région du Centre-du-Québec, à l'ouest par la région de la Montérégie et à l'est par la région de Chaudière-Appalaches (annexe 1). L'Estrie est traversée par l'autoroute 10, qui la relie à Montréal. Elle est également recoupée par l'autoroute 55, qui rejoint au sud les États-Unis et au nord, l'autoroute 20 et la Mauricie.

Le territoire de la ville de Sherbrooke possède une superficie de 366,16 km² (Division de la géomatique, janvier 2013) et il est entouré de six municipalités régionales de comté (MRC) (annexe 1), faisant toutes partie de la région administrative de l'Estrie. La MRC de Memphrémagog et la MRC de Coaticook bordent respectivement le sud-ouest et le sud-est de la ville, la MRC du Haut-Saint-François est à l'est, la MRC du Val-Saint-François se situe au nord-ouest, la MRC du Granit est au nord-est et enfin, la MRC des Sources se situe au nord.

Faisant partie de la chaîne de montagnes des Appalaches, le territoire sherbrookoïse possède un relief vallonné parsemé de rivières et de lacs. En effet, le territoire est sillonné par les rivières Saint-François, Magog, Massawippi et aux Saumons. Le lac des Nations, un élargissement de la rivière Magog, est situé au centre-ville et se déverse vers la rivière Saint-François. Les principales agglomérations se sont développées au confluent des rivières Magog et Saint-François, comme illustré à l'annexe 2.

1.1.2. PARCS, LIEUX DE VILLÉGIATURE ET ESPACES PUBLICS

Les espaces naturels représentent des points forts de l'identité sherbrookoise. Plusieurs parcs et espaces verts se retrouvent sur le territoire, dont les plus importants sont :

- Le parc Jacques-Cartier, situé en bordure du lac des Nations et hôte d'activités et événements d'envergure (Fête du Lac des Nations, Carnaval de Sherbrooke, événements sportifs, etc.);
- Le parc du Mont-Bellevue, d'une superficie de 200 hectares, qui permet la pratique d'activités récréatives (ski alpin, ski de fond et raquettes en hiver, marche et vélo de montagne en été);
- Le parc Lucien-Blanchard, qui abrite une plage municipale, une piste cyclable, un terrain de jeu d'importance et un pavillon servant de point de départ d'activités nautiques;
- La base de plein air André-Nadeau qui offre un terrain, un espace forestier et des sentiers pour la pratique de nombreuses activités récréatives familiales et de groupe;
- Le parc du Domaine-Howard présente, entre autres, une patinoire sur un étang naturel de 5 250 m²;
- Le parc du Bois-Beckett, d'une superficie de 70 hectares, une des deux seules *Forêts anciennes* en milieu urbain au Québec;
- Le marais Réal-D.-Carbonneau et son écosystème de 40 hectares qui compte plus de 50 espèces d'arbres et arbustes, une grande quantité d'oiseaux, d'amphibiens, d'invertébrés, de reptiles et de mammifères;
- D'autres parcs urbains de superficie considérable, dont les parcs Quintal, Sylvie-Daigle et Victoria;
- Le réseau cyclable des Grandes-Fourches de 125 km de pistes;
- Les réserves naturelles de l'Île des Sœurs et des Îlots de la Scaswan.

Par ailleurs, le centre-ville de Sherbrooke est l'hôte de plusieurs événements d'envergure chaque année.

Finalement, de par son statut de municipalité, la Ville de Sherbrooke ne comporte aucun territoire non organisé (TNO).

1.1.3. TERRITOIRE ADMINISTRATIF

Le territoire de la Ville de Sherbrooke se compose de six unités administratives, appelées arrondissements. Ces unités ont pour fonction d'assurer l'offre de services de proximité. La superficie des arrondissements et le pourcentage du recouvrement territorial sont décrits au tableau suivant (Tableau 1).

Tableau 1. Superficie des arrondissements et coordonnées des bureaux d'arrondissement

Arrondissement	Superficie (km ²)	% du territoire	Adresse du bureau d'arrondissement
De Brompton	79,82	21,8 %	133, rue Laval Sherbrooke, J0B 1H0
De Fleurimont	42,89	11,7 %	967, rue du Conseil Sherbrooke, J1G 1L9
De Lennoxville	28,79	7,9 %	150, rue Queen Sherbrooke, J1M 1J6
Du Mont-Bellevue	28,40	7,8 %	600, rue Thibault Sherbrooke, J1H 6G7
De Rock Forest–Saint-Élie– Deauville	155,81	42,6 %	1000, rue du Haut-Bois Nord Sherbrooke, J1N 3V4
De Jacques-Cartier	30,46	8,3 %	2070, boulevard de Portland Sherbrooke, J1J 1T9
Total	366,16	100 %	

1.1.4. AFFECTATIONS DU TERRITOIRE

Le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Sherbrooke, adopté en novembre 2014, représente un outil de planification sur lequel s'appuie la réglementation d'urbanisme. Il définit les grandes orientations de l'aménagement du territoire qui se traduisent par les grandes affectations du territoire. Au total, vingt types de grandes affectations découpent l'ensemble de la ville de Sherbrooke. Elles se subdivisent en affectations du territoire et en affectations du sol. Les affectations du territoire attribuent une vocation du territoire à l'extérieur des périmètres d'urbanisation (à l'exception de l'affectation « urbaine »), tandis que les affectations du sol caractérisent la vocation à l'intérieur des périmètres d'urbanisation.

Le schéma d'aménagement et de développement identifie donc huit affectations du territoire (annexe 3) et quatorze affectations du sol (annexe 4). Deux affectations du sol coïncident à des affectations du territoire.

De plus, pour chaque affectation retenue, il existe des fonctions dominantes³ et complémentaires⁴ qui sont autorisées. La fonction de gestion des matières résiduelles est définie

³ **Fonctions dominantes** : fonctions souhaitées et pouvant être autorisées dans l'ensemble d'une aire d'affectation.

⁴ **Fonctions complémentaires** : fonctions pouvant être autorisées dans une aire d'affectation en complément à la fonction dominante ou pouvant être autorisées sous certaines conditions.

comme étant un site qui accueille les matières résiduelles, tel un écocentre, un centre de tri et un centre de matériaux secs. Cette fonction ne comprend pas les sites d'enfouissement ni de traitement des déchets, pour lesquels aucune fonction n'est prévue au schéma en vigueur.

En ce qui concerne la gestion des matières résiduelles sur le territoire, deux affectations du territoire rendent possible cette fonction lorsqu'elle est complémentaire (industrielle/commerciale et agricole forestière avec une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole québécois dans ce dernier cas), deux affectations du sol rendent aussi possible cette fonction lorsqu'elle est complémentaire (industrielle et industrielle/commerciale) et une affectation du sol en permet une fonction dominante (publique utilitaire).

1.2. DÉMOGRAPHIE

Cette section présente la répartition de la population dans chacun des arrondissements, la densité de population, le nombre de logements sur le territoire de même que les projections démographiques pour la ville d'ici 2030. Ces renseignements permettront d'estimer les matières résiduelles générées sur le territoire et de budgéter les mesures à mettre en place.

1.2.1. POPULATION

La *Gazette officielle du Québec* a décrété qu'au 1^{er} janvier 2014, la ville de Sherbrooke compte une population totale de 159 448 personnes. Le territoire sherbrookoïse présente une densité de population de 435,5 personnes/km².

Le Tableau 2 présente le nombre, la densité et le pourcentage de la population de chacun des arrondissements. Les arrondissements de Fleurimont et de Rock Forest–Saint-Élie–Deauville possèdent la plus grande proportion de Sherbrookoïses alors que les arrondissements du Mont-Bellevue et de Jacques-Cartier ont la plus grande densité.

Tableau 2. Population et densité de population pour chacun des arrondissements
(adapté de Ville de Sherbrooke, 2013)

Arrondissements	Population 2014	Densité (personnes/km ²)	Pourcentage de la population sherbrookoise
De Brompton	6 814	85,4	4,3 %
De Fleurimont	43 607	1 016,7	27,3 %
De Lennoxville	5 309	186,9	3,3 %
Du Mont-Bellevue	31 981	1 126,1	20,1 %
De Rock Forest–Saint-Élie–Deauville	38 417	246,6	24,1 %
De Jacques-Cartier	33 320	1 093,9	20,9 %
Total	159 448	435,5	100 %

Mentionnons que le territoire de la ville compte plusieurs grandes institutions d'enseignement, dont l'Université de Sherbrooke qui se situe dans l'arrondissement du Mont-Bellevue et qui accueille environ 40 000 étudiants chaque année. Approximativement 20 000 étudiants à temps complet, soit 13 % de la population sherbrookoise, vivent au moins neuf mois par année sur le territoire pour y poursuivre leurs études.

D'autre part, le Tableau 3 présente l'évolution démographique de la ville de Sherbrooke et de ses arrondissements entre 2006 et 2011. Ces données révèlent une croissance démographique de 6,9 % entre 2006 et 2011, passant de 144 580 à 154 605 personnes. Parmi les six arrondissements, ce sont les arrondissements de Rock Forest–Saint-Élie–Deauville et de Fleurimont qui ont connu la croissance la plus importante durant cette période.

Tableau 3. Évolution démographique des arrondissements de la ville de Sherbrooke entre 2006 et 2011

(adapté de Ville de Sherbrooke, 2013)

Arrondissements	Population 2006	Population 2011	Variation 2006-2011	
			Nombre	%
De Brompton	6 035	6 460	425	7 %
De Fleurimont	39 245	42 195	2 950	7,5 %
De Lennoxville	5 385	5 185	-200	-3,7 %
Du Mont-Bellevue	32 200	32 975	775	2,4 %
De Rock Forest–Saint-Élie–Deauville	30 525	34 945	4 420	14,5 %
De Jacques-Cartier	31 125	32 845	1 720	5,5 %
Total	144 580	154 605	10 025	6,9 %

Les arrondissements de Fleurimont et du Mont-Bellevue enregistrent le plus important nombre de ménages, suivis de près par les arrondissements de Jacques-Cartier et de Rock Forest–Saint-Élie–Deauville (Tableau 4). De plus, entre 2006 et 2011, une augmentation du nombre de ménages de l'ordre de 16,7 % a été remarquée dans l'arrondissement de Rock Forest–Saint-Élie–Deauville, et de 9,9 % dans l'arrondissement de Brompton.

Tableau 4. Nombre de ménages et variation des ménages entre 2006 et 2011
(adapté de Ville de Sherbrooke, 2013)

Arrondissements	Nombre de ménages 2006	Nombre de ménages 2011	Variation 2006-2011	
			Nombre	%
De Brompton	2 320	2 550	230	9,9 %
De Fleurimont	18 385	19 575	1 190	6,5 %
De Lennoxville	2 335	2 290	-45	-1,9 %
Du Mont-Bellevue	15 790	16 395	605	3,8 %
De Rock Forest–Saint-Élie–Deauville	11 770	13 735	1 965	16,7 %
De Jacques-Cartier	15 385	16 025	640	4,2 %
Total	65 990	70 570	4 580	6,9 %

1.2.2. PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a établi des perspectives démographiques pour la ville de Sherbrooke entre 2011 et 2030. Le Tableau 5 fait ressortir, par année, le nombre de citoyens, le nombre de ménages et le nombre de personnes par ménage, extrapolé sur la base de plusieurs indicateurs. Les projections évaluent une augmentation de 12 % de la population d'ici 2030, avec une augmentation de 14 % des ménages.

L'analyse des différents indicateurs permet de comprendre de quelle façon l'augmentation de la population sera influencée. En effet, les projections prévoient une diminution des naissances, une augmentation des décès, une diminution de migrations interprovinciales sortantes et une augmentation de ces migrations entrantes. Une augmentation de résidents non permanents sur le territoire de la ville est également estimée (ISQ, 2014).

Ainsi, sur la base des projections démographiques, une augmentation des quantités de matières résiduelles générées au cours des prochaines années est à prévoir dans la planification et la gestion. Cependant, comme mentionné dans les prochains chapitres, la capacité des infrastructures de collecte et de traitement de la Ville et de ses partenaires devrait être en mesure d'absorber cette augmentation.

Tableau 5. Perspectives démographiques 2011-2030
(adapté de l'Institut de la statistique du Québec, 2014)

Année	Population*	Nombre de ménages*	Nombre de personnes par ménage
2011	156 759	70 790	2,2
2012	159 275	72 182	
2013	160 745	72 901	
2014	161 866	73 679	
2015	162 987	74 390	
2016	164 096	75 112	2,1
2017	165 193	75 783	
2018	166 280	76 378	
2019	167 353	76 944	
2020	168 411	77 494	
2021	169 453	78 042	2,1
2022	170 481	78 550	
2023	171 492	79 015	
2024	172 474	79 500	
2025	173 429	79 962	
2026	174 351	80 446	2,1
2027	175 244	80 912	
2028	176 108	81 362	
2029	176 933	81 833	
2030	177 717	82 295	

* Ces données diffèrent de celles des Tableaux 3 et 4, car la méthodologie utilisée par ISQ pour déterminer la population est différente.

1.3. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Les principales caractéristiques socio-économiques susceptibles d'occasionner des impacts sur la gestion des matières résiduelles sont considérées dans l'élaboration du PGMR.

D'abord, tel que décrit dans le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Sherbrooke, le recensement 2011 de Statistique Canada indique que le poids démographique le plus important se situe dans la tranche des personnes âgées de 25 à 44 ans (25,6 %) et que les proportions d'adolescents et de jeunes adultes (15-24 ans) sont plus élevées que celles de l'ensemble du Québec (14,4 % contre 12,4 %). De plus, selon les projections démographiques, la ville de Sherbrooke connaîtrait un vieillissement de sa population alors que plus du quart de celle-ci serait âgée de 65 ans et plus en 2031, soit une augmentation de 10,8 %. En somme, l'âge médian de la population de Sherbrooke devrait passer de 38,7 en 2016 à 45,3 en 2031.

En ce qui concerne le niveau de scolarité de la population de la ville de Sherbrooke, 21,8 % des individus de 15 ans et plus n'ont pas complété d'études secondaires, une proportion inférieure à celle du Québec (25,0 %) alors que 23 % détiennent un diplôme, un certificat ou un grade universitaire, une proportion supérieure à celle du Québec (21,4 %).

Quant au taux de chômage, il se situe à 7 % (février 2016) et se maintient entre 6 et 8 % depuis quelques années, selon le découpage des régions économiques de l'assurance-emploi, lequel inclut quelques municipalités avoisinantes telles Stoke, North Hatley et Saint-Denis-de-Brompton (Service Canada, 2016).

Une particularité de Sherbrooke, plus des trois quarts (78,1 %) de la population occupent un emploi sur le territoire même de la ville alors qu'à l'échelle du Québec, la proportion de personnes occupant un emploi à l'intérieur des limites administratives de sa ville de résidence se chiffre à 52,7 %.

Par ailleurs, en 2014, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a établi le portrait des régions du Québec, faisant ressortir plusieurs renseignements concernant l'Estrie et ses différentes MRC, dont la ville de Sherbrooke. Le revenu disponible des ménages par habitant en 2012, déterminé par l'ISQ (2014), est de 23 663 \$. Le revenu total médian par famille en 2012, obtenu au moyen des bases de données tenues à jour régulièrement par Statistique Canada, est de 68 700 \$ (Statistique Canada, 2014).

La ville de Sherbrooke compte un total de 51 984 bâtiments enregistrés sur le territoire, incluant le milieu résidentiel et les ICI. Les Tableaux 6 et 7 énumèrent le type et le nombre de bâtiments enregistrés en 2013 selon le sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Sherbrooke (Ville de Sherbrooke, 2013).

Dans la catégorie résidentielle totalisant 42 699 bâtiments, les maisons unifamiliales sont en plus grand nombre et représentent 72 % de ce type de bâtiments. La catégorie des ICI regroupe 9 285 immeubles.

Tableau 6. Nombre de bâtiments résidentiels enregistrés en 2013

(adapté du Sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Sherbrooke, 2013)

Types de bâtiments	Nombre	%
✓ Unifamilial	30 952	72,49 %
✓ Condominium	2 897	6,78 %
✓ Logements (2 à 4)	5585	13,08 %
✓ Logements (5 à 9)	1 459	3,42 %
✓ Logements (10 et plus)	720	1,69 %
✓ Chalets, maisons de villégiature	121	0,28 %
✓ Maisons mobiles, roulottes	660	1,55 %
✓ Habitations en commun	85	0,20 %
✓ Parcs de roulottes et de maisons mobiles	13	0,03 %
✓ Autres immeubles résidentiels	207	0,48 %
Total	42 699	100 %

Tableau 7. Nombre de bâtiments industriels, commerciaux et institutionnels enregistrés en 2013

(adapté du Sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Sherbrooke, 2013)

Types de bâtiments	Nombre	%
✓ Industries manufacturières	195	2,10 %
✓ Transport et services publics	547	5,89 %
✓ Commerces	871	9,38 %
✓ Services	749	8,07 %
✓ Culture, récréation et loisirs	47	0,51 %
✓ Production et extraction de richesses naturelles	308	3,32 %
✓ Immeubles non exploités	4 967	53,49 %
✓ Immeubles gouvernementaux	132	1,42 %
✓ Réseau de la santé et des services sociaux	69	0,74 %
✓ Institutions (écoles primaires, secondaires, cégeps et universités)	100	1,08 %
✓ Autres immeubles	1 300	14,00 %
Total	9 285	100 %

1.3.1. STRUCTURE ÉCONOMIQUE

Les secteurs primaire, secondaire et tertiaire sont omniprésents au sein du territoire. Toutefois, le secteur tertiaire représente 81,9 % des emplois à Sherbrooke, où le milieu de la santé et des services sociaux, le commerce de détail et les services d'enseignement représentent à eux seuls 41,3 %. Le secteur secondaire, avec le milieu de la fabrication et de la construction, occupe 17,3 % du secteur d'emploi. Ces données proviennent de Statistique Canada, qui répertorie l'ensemble des secteurs d'emploi de la ville et les compare à ceux de l'ensemble du Québec (Tableau 8).

Les pourcentages d'occupation selon chacun des secteurs d'emploi sont similaires pour Sherbrooke et la moyenne québécoise.

Tableau 8. Distribution des emplois selon le code SCIAN en 2006
(adapté de Statistique Canada, 2011)

Secteurs d'emplois	Ville de Sherbrooke		Québec	
	Nombre	%	Nombre	%
Secteur primaire	605	0,8 %	105 240	2,6 %
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	470	0,6 %	84 470	2,1 %
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	135	0,2 %	20 770	0,5 %
Secteur secondaire	13 355	17,3 %	718 170	17,6 %
Fabrication	9 090	11,8 %	476 390	11,7 %
Construction	4 265	5,5 %	241 780	5,9 %
Secteur tertiaire	63 330	81,9 %	3 261 720	79,8 %
Services publics	345	0,4 %	33 815	0,8 %
Commerce de gros	1 870	2,4 %	169 825	4,2 %
Commerce de détail	9 900	12,8 %	501 380	12,3 %
Transport et entreposage	2180	2,8 %	181 295	4,4 %
Industrie de l'information et industrie culturelle	1 145	1,5 %	98 340	2,4 %
Finance et assurances	2 460	3,2 %	159 230	3,9 %
Services immobiliers et services de location et de location à bail	990	1,3 %	61 365	1,5 %
Services professionnels, scientifiques et techniques	4 985	6,4 %	282 115	6,9 %
Gestion de sociétés et d'entreprises	75	0,1 %	3 965	0,1 %
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	3 220	4,2 %	156 130	3,8 %
Services d'enseignement	9200	11,9 %	301 425	7,4 %
Soins de santé et assistance sociale	12 825	16,6 %	496 125	12,1 %
Arts, spectacles et loisirs	955	1,2 %	78 795	1,9 %
Services d'hébergement et de restauration	5 215	6,7 %	253 145	6,2 %
Autres services (sauf les administrations publiques)	3 545	4,6 %	189 290	4,6 %
Administration publique	4 420	5,7 %	295 480	7,2 %
Total	77 290	100 %	4 085 130	100 %

1.3.2. VISION DE DÉVELOPPEMENT

La Ville de Sherbrooke s'est dotée d'une vision de développement à long terme avec son processus de révision du schéma d'aménagement en 2010. Elle a adopté son énoncé de vision stratégique en janvier 2012, visant à démontrer la vision de la Ville sur l'occupation et l'organisation de son territoire. Celle-ci intègre les principes du développement durable (DD) et se lit comme suit :

« Sherbrooke, ville universitaire, à échelle humaine, respectueuse de l'environnement dont le dynamisme économique est un modèle de référence au point de vue international. »

Le schéma d'aménagement et de développement et le plan d'urbanisme sont en vigueur depuis novembre 2014. La Ville de Sherbrooke a choisi de jumeler deux outils de planification de son territoire que sont le schéma d'aménagement et le plan d'urbanisme dans le but d'avoir une compréhension globale des enjeux et de l'organisation du territoire pour les quinze prochaines années. Les stratégies et les orientations de ce schéma se basent, comme mentionné ci-dessus, sur les quatre piliers du développement durable, soit le devenir environnemental, sociétal, culturel et économique (Figures 1 et 2). Les orientations retenues reflètent les enjeux d'aménagement et les préoccupations municipales des prochaines années.

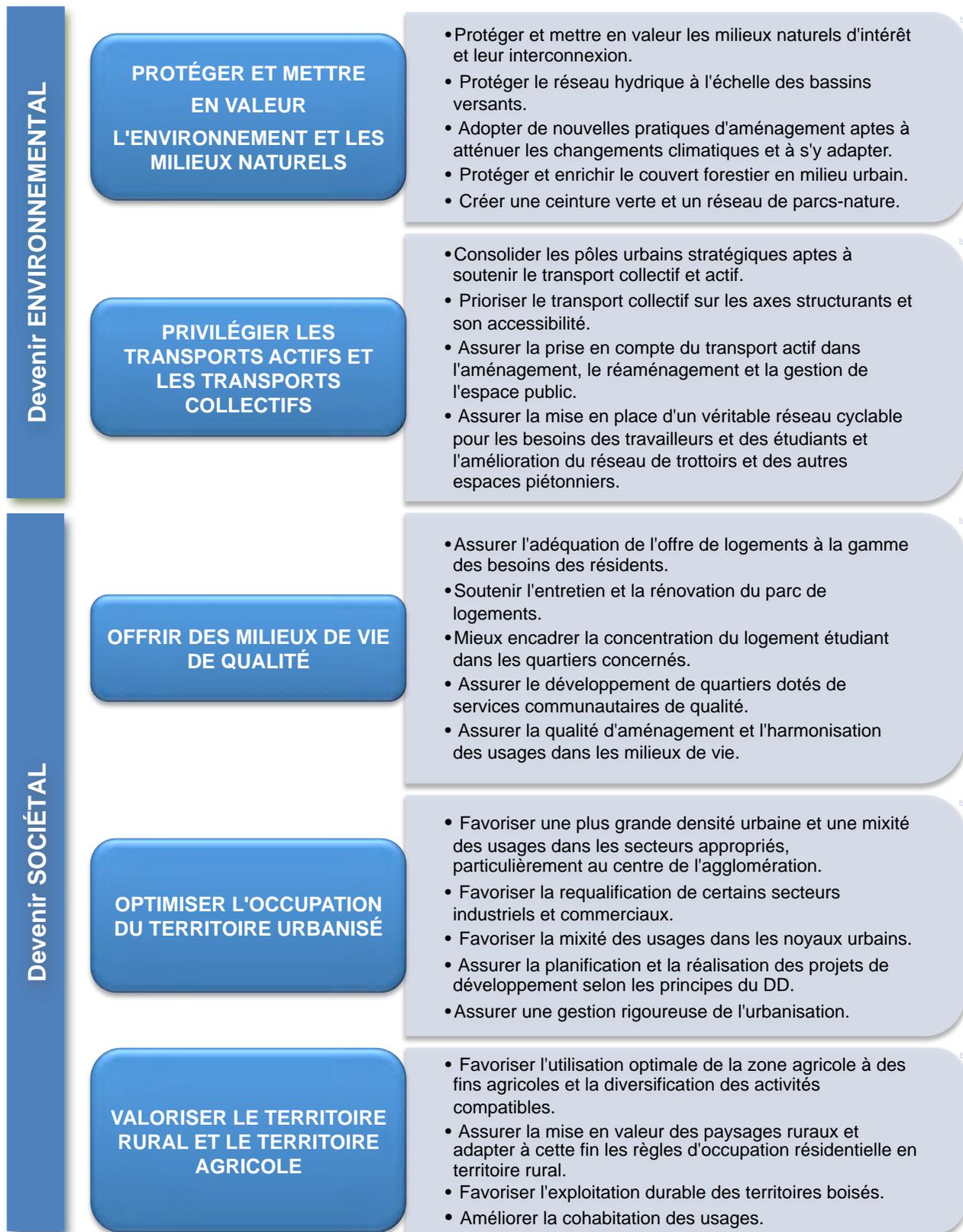
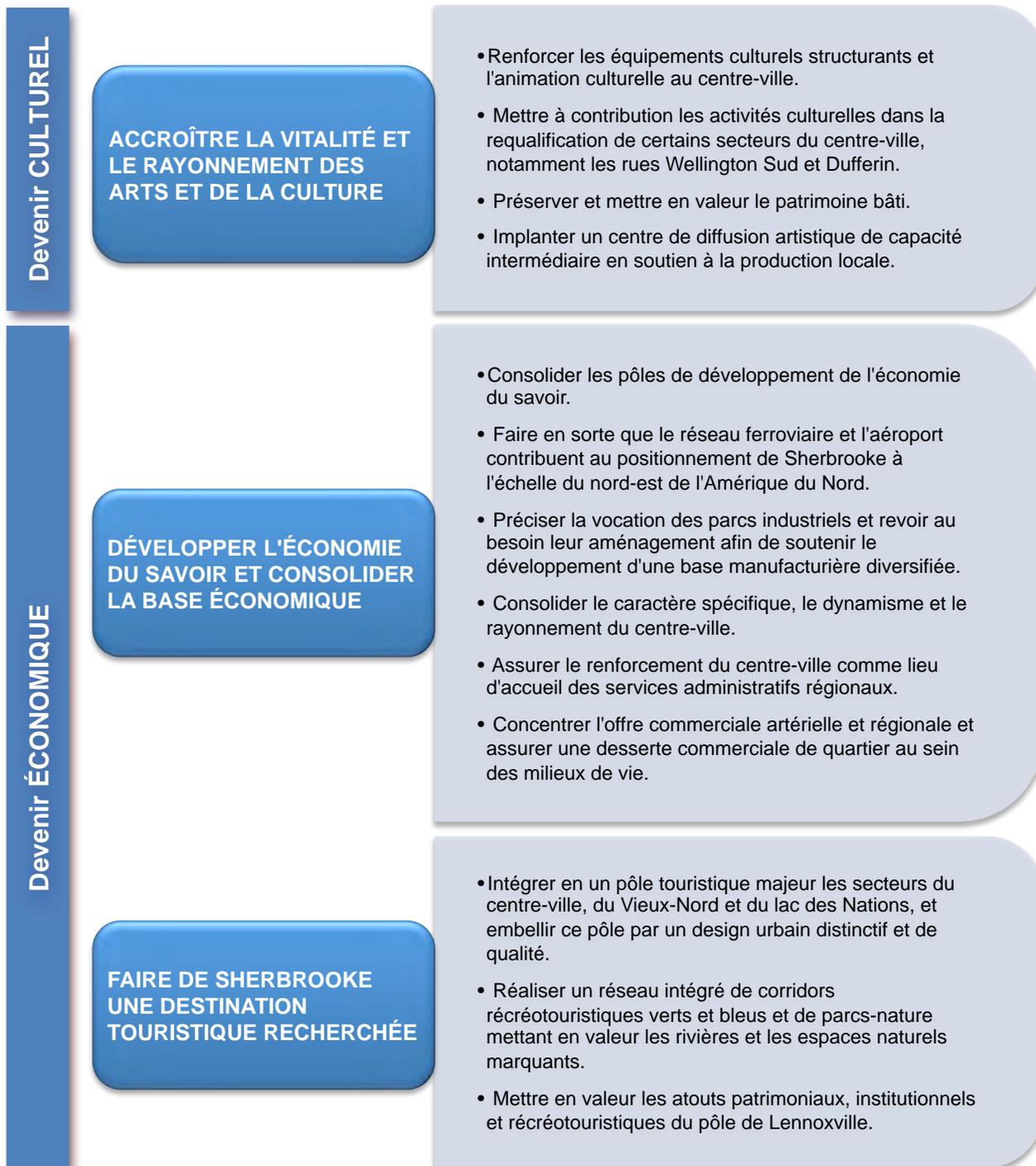


Figure 1. Orientations du schéma d'aménagement en lien avec les stratégies



**Figure 2. Orientations du schéma d'aménagement en lien avec les stratégies (suite)
(adapté de Ville de Sherbrooke, 2014)**

Section 2 :

RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

La section 2 fait un survol des grands générateurs de matières résiduelles présents sur le territoire de la Ville de Sherbrooke, des diverses ententes intermunicipales, de la distribution des compétences entre les arrondissements et la Ville, de même que du règlement municipal qui encadre la gestion des matières résiduelles.

2.1. SECTEURS VISÉS

Le Plan de gestion des matières résiduelles couvre uniquement le territoire de la Ville de Sherbrooke. Il englobe le secteur résidentiel, le secteur des ICI et le secteur de la CRD. La gestion des matières résiduelles du secteur résidentiel est depuis longtemps prise en charge par les municipalités. Toutefois, la gestion des matières résiduelles issue des secteurs des ICI et des entreprises œuvrant en CRD constitue une première pour la Ville. Les Tableaux 9 à 12 dressent l'inventaire de ces secteurs d'activité en fonction des principales matières résiduelles qu'ils génèrent. Au total, 1 140 entreprises sont dénombrées sur le territoire selon le rôle d'évaluation foncière 2013.

Tableau 9. Générateurs de matières résiduelles du secteur industriel
(adapté du rôle d'évaluation foncière, 2013)

Secteur industriel		
Secteur d'activité	Nombre d'entreprises	Type de matières résiduelles générées
Aliments et boissons	10	Matières résiduelles organiques, sacs de papier brun, carton ondulé, résidus de bois.
Autres industries manufacturières	62	Bois, carton ondulé, textile, métal, matières résiduelles organiques, papier, plastique.
Impression	16	Rejets de papier, papier spécialisé non recyclable, carton.
Usinage	12	Pièces de métal et résidus de métal, carton, papier, plastique, produits dangereux.
Matériel de transport	1	Produits dangereux, pièces de métal, résidus de caoutchouc.
Meubles et produits connexes	22	Bois, métal, carton, bran de scie, peintures, matières dangereuses (solvants).
Fabrication de papier	2	Boues industrielles (matières résiduelles organiques), cendres, papier spécialisé non recyclable.
Produits alimentaires dérivés	1	Matières résiduelles organiques, produits dangereux (solvants).
Produits chimiques	3	Produits dangereux
Produits électriques	5	Résidus des technologies de l'information et des communications, métal, produits dangereux, verre.
Produits en bois	8	Bois, produits dangereux, carton, bran de scie, métal.
Produits en plastique et en caoutchouc	15	Retailles de plastique, caoutchouc, plastique d'emballage, produits dangereux, fibre de verre, résidus de construction, bois.
Produits métalliques	26	Métal, résidus industriels.
Textiles, fabrication de vêtements et autres produits de textile ou de cuir	10	Résidus de textile, textile, cuir, carton.
Total	193	

Tableau 10. Générateurs de matières résiduelles du secteur commercial
(adapté du rôle d'évaluation foncière, 2013)

Secteur commercial		
Secteur d'activité	Nombre d'entreprises	Type de matières résiduelles générées
Commerce de détail <i>Produits alimentaires</i>	306	Matières résiduelles organiques, carton, plastique multicouche, métal, papier, pellicule plastique.
Commerce de gros <i>Produits alimentaires</i>	27	
Hébergement	51	Carton, papier, plastique, verre, métal, matières résiduelles organiques.
Immeubles à bureaux	5	
Immeubles commerciaux	15	Carton, papier, plastique.
Restauration (inclut les foires alimentaires)	74	
	204	Matières résiduelles organiques, papier essuie-main, carton ondulé, carton plat ou multicouche, huile de cuisson.
	105	
Total	755	

Tableau 11. Générateurs de matières résiduelles du secteur institutionnel
(adapté du rôle d'évaluation foncière, 2013)

Secteur institutionnel		
Secteur d'activité	Nombre d'entreprises	Type de matières résiduelles générées
CHUS	1	Biomédical, carton, papier, plastique, verre, métal, matières résiduelles organiques, produits dangereux.
CSSS-IUGS	4	
CPE	40	Couches, matières résiduelles organiques, carton, papier, plastique.
École de métiers	1	Carton, papier, plastique, verre, métal, matières résiduelles organiques, produits dangereux.
Primaire	37	
Secondaire	17	
Cégep	2	
Université	2	
Total	104	

Tableau 12. Générateurs de matières résiduelles du secteur de la CRD
(adapté du rôle d'évaluation foncière, 2013)

Secteur du milieu de la CRD		
Secteur d'activité	Nombre d'entreprises	Type de matières résiduelles générées
CRD	64	Granulats (brique, béton, asphalte), bardeau, bois, gypse, fenêtres, portes, métal, plastique.
Total	64	

2.2. ENTENTES INTERMUNICIPALES

La Ville de Sherbrooke possède trois ententes intermunicipales relatives à la gestion des matières résiduelles. Le

Tableau 13 présente chacune de ces ententes en relevant le nom des municipalités visées, l'objet de l'entente, sa durée, la date d'échéance ou de renouvellement, les particularités spécifiques à l'entente et des commentaires supplémentaires.

Tableau 13. Ententes intermunicipales

Parties concernées	Objet de l'entente	Durée de l'entente	Échéance ou renouvellement (date)	Particularités spécifiques à l'entente	Commentaires supplémentaires
<p>Société de gestion, d'élimination et de mise en valeur des matières résiduelles du Val-Saint-François :</p> <ul style="list-style-type: none"> MRC du Val-Saint-François Ville de Sherbrooke 	<p>Permettre l'accès à l'écocentre Michel-Ledoux aux citoyens de la municipalité de Stoke.</p> <p>Permettre l'accès aux citoyens de l'arrondissement de Brompton à l'écocentre du Val-Saint-François.</p>	1 an	<p>Renouvellement de l'entente chaque année pour une période d'une année à sa date anniversaire (6 août).</p> <p>Les parties peuvent mettre fin à l'entente en transmettant un préavis écrit d'au moins 60 jours à cet effet à l'autre partie.</p>	<p>Fournir un bilan annuel (nombre de visites). Les parties s'engagent à se faire annuellement un rapport quant au nombre d'utilisateurs de leur écocentre respectif provenant de l'autre ville ou MRC.</p>	<p>Les citoyens des municipalités visées par l'entente peuvent avoir accès aux services de ces écocentres aux mêmes conditions et aux mêmes tarifs que la municipalité où se trouve l'écocentre utilisés.</p>
<p>Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke (Valoris) :</p> <ul style="list-style-type: none"> MRC du Haut-Saint-François Ville de Sherbrooke 	<p>Déléguer à Valoris les compétences nécessaires en matière de valorisation des matières résiduelles, excluant la collecte et le transport des matières résiduelles.</p>	15 ans (selon l'entente signée en 2013)	<p>Échéance : février 2025 (selon la publication du décret dans la <i>Gazette officielle du Québec</i>).</p> <p>L'entente se renouvellera automatiquement par périodes successives de 10 ans.</p> <p>Pour mettre fin à l'entente, un avis écrit doit être transmis par l'une des municipalités partenaires à l'autre municipalité partenaire au moins 2 ans avant l'expiration de la période initiale ou de toute période de renouvellement.</p>	<p>Valoris doit viser la valorisation maximale des matières résiduelles avant d'enfouir. L'objectif est de valoriser au moins 50 % des matières entrantes au centre de valorisation. À cette fin, un centre de tri des déchets est en démarrage (été 2015) pour extraire le maximum de matières valorisables.</p>	<p>Valoris est responsable de l'achat, de la construction, de l'aménagement, de l'entretien, du maintien et de la réparation des terrains, des bâtisses, des véhicules et des équipements nécessaires à la réalisation de l'objet de l'entente. Elle est responsable de l'embauche et de la gestion du personnel, de même que de la gestion de l'entente, des biens, des revenus et des dépenses, y compris de disposer de ses biens, mis à part de la disposition du site pendant la durée de l'entente.</p> <p>Les municipalités partenaires sont les seules membres fondatrices de Valoris. Aucune autre municipalité n'aura la possibilité d'adhérer pendant la durée de l'entente. Cependant, Valoris accepte les matières résiduelles de toutes les villes à titre de « client » selon la tarification en vigueur.</p> <p>Les modalités de l'entente, concernant les coûts de traitement, sont réévaluées chaque année.</p>
<p>Régie de récupération de l'Estrie (Récup Estrie) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ville de Sherbrooke MRC de Coaticook MRC du Haut-Saint-François MRC des Sources MRC de Memphrémagog MRC du Val-Saint-François 	<p>Traiter au centre de tri les matières recyclables de type fibres (papiers, cartons), contenants de plastique, de verre et de métal et emballage, en vue de leur valorisation par les filières disponibles sur le marché.</p>	15 ans	<p>Échéance : 31 décembre 2020</p> <p>Si une MRC désire se retirer de l'entente, elle devra, au moins 6 mois avant la fin du terme de celle-ci ou de l'un de ses renouvellements, transmettre aux autres parties un avis à cet effet.</p>	<p>s. o.</p>	<p>Une entente InterMRC a été conclue entre la Ville de Sherbrooke et les autres MRC environnantes de l'Estrie, mis à part la MRC du Granit en raison de son éloignement par rapport à Sherbrooke, afin de déléguer leurs compétences en matière de traitement des matières recyclables à la Régie de récupération de l'Estrie.</p>

2.2.1. VALORIS

L'entente concernant la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke (Valoris) a été conclue entre la MRC du Haut-Saint-François et la Ville de Sherbrooke pour trouver une solution durable à l'élimination des matières résiduelles. En effet, en 2008, la MRC du Haut-Saint-François avait décidé de transformer son lieu d'enfouissement sanitaire (LES) en un lieu d'enfouissement technique (LET). De son côté, la Ville de Sherbrooke avait choisi de fermer son LES en juillet 2008. Ces organisations publiques se sont alors associées pour exercer un leadership régional important dans la gestion efficace des matières résiduelles et pour privilégier les solutions favorisant les entreprises régionales et locales. Elles désiraient aussi mettre en place un centre de valorisation des matières résiduelles à portée régionale au bénéfice de leur population respective.

Le positionnement stratégique de Valoris s'est donc amorcé en 2010, par la création de la *Régie intermunicipale* dont la mission est de réduire l'élimination de matières résiduelles et de favoriser le développement économique régional. En 2015, Valoris a amorcé les opérations du centre de tri multimatière pour extraire les matières visées par le bannissement de l'élimination. Une fois extraits, ces résidus deviennent des matières premières de haute qualité pour des industries de transformation, répondant ainsi au concept d'écologie industrielle du parc éco-industriel Valoris.

Valoris offre ses services de traitement et de valorisation de matières résiduelles au secteur municipal, ainsi qu'à ceux des ICI et de la CRD. Elle dessert quelque 51 municipalités de la région de l'Estrie et des régions limitrophes, ainsi que plusieurs entreprises privées de gestion et de collecte de matières résiduelles. Son centre de tri multimatière, qui est hautement mécanisé, peut accueillir et trier annuellement 100 000 tonnes de matières résiduelles avec un seul quart de travail. Ce centre de tri opère trois lignes de tri séparées (résidentiel, ICI et CRD) basées principalement sur la technologie du tri optique afin d'obtenir un taux global minimal de valorisation de 70 % des matières résiduelles qui y sont acheminées. Les taux de valorisation minimale des matières résiduelles sont de 55 % pour le secteur résidentiel et de 85 % pour les ICI et le secteur de la CRD.

À titre d'exemple, voici quelques-uns des débouchés pour les matières extraites grâce au centre de tri Valoris :

- La matière organique est compostée;
- Les plastiques, le carton et les métaux sont dirigés vers des recycleurs;
- Le bois sert à la fabrication de panneaux de particules ou comme structurant pour le compostage. Il peut aussi être dirigé vers des papeteries locales pour la cogénération.

Le 7 avril 2013, la Ville de Sherbrooke a délégué à Valoris le transport des matières résiduelles de sa collecte municipale des déchets et des matières résiduelles organiques entre le centre de transfert situé à Sherbrooke et le centre de valorisation de Valoris localisé à Bury.

2.3. DISTRIBUTION DES COMPÉTENCES

La Ville possède la majorité des compétences municipales. Elle délègue deux compétences à ses arrondissements : une compétence en matière d'urbanisme et une compétence sur le réseau artériel et de voirie locale. Les arrondissements n'ont pas de compétence en matière de gestion des matières résiduelles.

Les arrondissements sont présents afin de préserver les particularités locales et pour gérer les services de proximité. Faisant partie d'une municipalité locale, l'Arrondissement est une instance de représentation, de décision et de consultation proche de ses citoyens. Le conseil d'arrondissement voit à administrer certains services locaux et à formuler des recommandations pour l'Arrondissement au conseil municipal. Il est formé de conseillers élus par les habitants de l'arrondissement (MAMROT, 2014).

2.3.1. RÉGLEMENTATION MUNICIPALE EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

L'Assemblée nationale a conféré aux municipalités un pouvoir réglementaire en matière d'environnement qui était prévu de manière spécifique dans plusieurs articles du Code municipal du Québec et de la Loi sur les cités et villes.

Depuis 2006, c'est la Loi sur les compétences municipales qui vient remplacer ces dernières. Ainsi, toute municipalité a compétence dans le domaine de l'environnement et peut adopter des règlements en ce sens. Puisque la gestion des matières résiduelles est un domaine de l'environnement, il revient également aux municipalités d'adopter des règlements leur permettant de gérer les matières résiduelles de leurs résidents à des fins de salubrité. La Ville de Sherbrooke a ainsi la compétence complète en ce qui concerne la réglementation sur la gestion des matières résiduelles et sa mise en application.

Le volet environnemental est intégré au Règlement général n° 1 au titre 6 – *Environnement*. C'est le chapitre 4 – *Collecte et disposition des matières résiduelles* qui encadre la gestion des matières résiduelles. Un extrait dudit règlement est inséré à l'annexe 5. Le Tableau 14 résume les principales sections.

Tableau 14. Résumé de la réglementation municipale traitant de la gestion des matières résiduelles

(tiré de Ville de Sherbrooke, 2014)

TITRE 6 – ENVIRONNEMENT CHAPITRE 4	
COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	
Sections	Sujets
Section 1 – Dispositions déclaratoires et interprétatives	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Définitions
Section 2 – Généralités	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Établissements desservis ✓ Établissements non desservis ✓ Contenants ✓ Bacs roulants ✓ Conteneurs
Section 3 – Collecte des déchets	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Établissements desservis ✓ Contenants autorisés ✓ Nombre de contenants ✓ Déchets autorisés et interdits ✓ Collecte de déchets avec bacs roulants ✓ Collecte de déchets avec des conteneurs
Section 4 – Collecte des matières recyclables	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Établissements desservis ✓ Contenants autorisés ✓ Matières recyclables autorisées et interdites ✓ Horaire de la collecte en bordure de rue ✓ Obligations du propriétaire ✓ Collecte des matières recyclables lors d'évènements
Section 5 – Collecte des matières résiduelles organiques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Établissements desservis ✓ Contenants autorisés ✓ Matières résiduelles organiques autorisées et interdites ✓ Horaire de la collecte en bordure de rue ✓ Obligations du propriétaire
Section 6 – Collectes spéciales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Collecte spéciale des résidus encombrants ✓ Collecte spéciale des feuilles mortes ✓ Collecte spéciale des sapins ✓ Collecte spéciale de bois
Section 7 – Gratification aux éboueurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Gratification interdite
Section 8 – Écocentres	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Clientèles desservies ✓ Visite ✓ Matières acceptées et refusées ✓ Consignes ✓ Tri ✓ Bienséance ✓ Sécurité ✓ Accès et expulsion
Section 9 – Lieu d'enfouissement sanitaire	
Section 10 – Dispositions pénales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Constat d'infraction ✓ Infraction – amende minimale de 20 \$ ✓ Amende minimale de 100 \$

Section 3 :

RECENSEMENT DES ORGANISMES, DES ENTREPRISES ET DES INSTALLATIONS

3.1. ORGANISMES ET ENTREPRISES

La liste des organismes et des entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles est incluse à l'annexe 6. Au total, la ville de Sherbrooke compte en 2015 au moins :

- 28 organismes de récupération alimentaire et de réemploi;
- 21 récupérateurs et recycleurs;
- 46 lieux de dépôt de matières résiduelles spécialisés;
- 4 organismes de sensibilisation, information et éducation.

3.2. ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES

La ville compte sur son territoire et à l'extérieur de celui-ci des équipements et des infrastructures assurant la gestion des matières résiduelles, comme énumérés au Tableau 15 et représentés à l'annexe 7.

En considérant une augmentation des matières résiduelles générées similaire aux projections démographiques (Tableau 5), les équipements et les infrastructures actuels peuvent répondre aux besoins futurs de valorisation et d'élimination de ces dernières pour plus de dix ans. De plus, à la suite de la mise en œuvre du PGMR, de plus grandes quantités de matières résiduelles récupérées pourront être collectées et traitées en raison des capacités résiduelles importantes des grands récupérateurs du territoire de la ville de Sherbrooke.

Tableau 15 - Installations de gestion des matières résiduelles

Nom de l'installation	Propriétaire	Adresse	Description des activités et de la clientèle	Quantité annuelle des MR	Capacités annuelles	Durée de vie
Centre de tri Valoris	Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke	107, chemin Maine Central, Bury	Tri et détournement de l'élimination d'au moins 60 % de matières résiduelles en provenance des secteurs résidentiel, ICI et de la CRD. Les matières valorisables seront triées et dirigées vers des récupérateurs. Clientèle : Ville de Sherbrooke, 14 municipalités de la MRC du Haut-Saint-François, municipalités de Martinville et de Saint-Malo, 30 municipalités de la région de l'Estrie, plusieurs transporteurs privés des secteurs des ICI et de la CRD, autres entreprises et organisations.	Total (estimé théorique) : 100 000 t (12 h d'activité par jour) Récupération ou valorisation (estimé théorique) : 70 000 t Élimination (estimé théorique) : 30 000 t	Traitement (pour un quart d'activité par jour): ✓ CRD : 25 000 t ✓ ICI : 25 000 t ✓ Résidentiel : 50 000 t Capacité résiduelle : 50 000 (estimé théorique – avec l'ajout de 6 h d'activité par jour)	s. o.
Lieu d'enfouissement technique de Valoris (LET)	Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke	107, chemin Maine Central, Bury	Élimination des matières résiduelles admissibles prescrites par le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR) des secteurs des ICI et résidentiel. Les matières du secteur de la CRD sont triées et valorisées. Clientèle : Ville de Sherbrooke, 14 municipalités de la MRC du Haut-Saint-François, municipalités de Martinville et de Saint-Malo, 30 municipalités de la région de l'Estrie, plusieurs transporteurs privés des secteurs des ICI et de la CRD, autres entreprises et organisations.	Total : 40 000 t (30 000 t en provenance du centre de tri Valoris et 10 000 t de résidus ultimes éliminés directement)	s.o.	6 ans (avec le CA en vigueur) 40 ans (espace disponible pour des cellules supplémentaires, avec autorisation du BAPE)
Centre de compostage de Bury	EnGlobe Corp.	109, chemin Maine Central, Bury	Traitement des résidus de bois, des fumiers, des résidus verts (feuilles et gazon), des résidus alimentaires et agroalimentaires, des boues de papeteries et des boues municipales et industrielles. Le traitement principal est le compostage en pile statique. Clientèle : les municipalités membres et non membres et le secteur privé.	Total : 55 000 t (moyenne) Taux de rejet : 7 %	Entreposage total ponctuel : maximum 150 000 t (matières résiduelles, ingrédients, matériaux structuraux)	s. o.
Plateforme de compostage à l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire (LES)	Ville de Sherbrooke	345, rue Desaulniers, Sherbrooke	Traitement des feuilles mortes sur plateforme. Clientèle : Ville de Sherbrooke.	Total (approximatif) : 1 000 t	Traitement : 2 000 t Capacité résiduelles : 1 000 t	s.o.
Régie de récupération de l'Estrie (Récup Estrie)	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Sherbrooke • MRC de Coaticook • MRC du Haut-Saint-François • MRC des Sources • MRC de Memphrémagog • MRC du Val-Saint-François 	2180, rue Claude-Greffard, Sherbrooke	Traitement des matières recyclables (plastique, verre, métal, papier, carton). Clientèle : municipalités des MRC membres et plusieurs transporteurs privés des secteurs des ICI.	Total (approximatif) : 31 500 t Taux de rejet : 5 %	Traitement : 40 000 t (pour 10 heures d'activité par jour) Capacité résiduelle : 8 500 t (peut être supérieur avec une augmentation du nombre d'heures d'activité par jour)	s. o.

Tableau 15 – Installation de gestion des matières résiduelles (suite)

Nom de l'installation	Propriétaire	Adresse	Description des activités et de la clientèle	Quantité annuelle des MR	Capacités annuelles	Durée de vie
Centre de transbordement	Sani-Estrie	405, rue Rodolphe Racine, Sherbrooke	Transfert des chargements des camions de collectes privées des déchets apportés dans un L.E.T. Clientèle : ICI, entrepreneurs de la CRD et certaines municipalités.	Total : 55 000 -60 000 t	Traitement : 100 000 t Capacité résiduelle : 40 000 t	s. o.
Récupérateur de béton	Entreprises Jarbec	3055, boulevard Queen-Victoria, Sherbrooke	Récupération et traitement du béton. Clientèle : entrepreneurs du secteur de la CRD, citoyens.	Total : 20 000 (approximatif).	ND	s.o.
Site de récupération de matériaux secs	Ovide Rouillard inc. (Kruget)	8750, boulevard Bourque, Sherbrooke	Récupération de matériaux secs. Clientèle : entrepreneurs et autres générateurs de CRD de Sherbrooke et de l'Estrie.	ND	ND	s. o.
Centre de recyclage de véhicules et de métal	Certi Recyclage Sherbrooke inc.	7860, chemin de Saint-Elie, Sherbrooke	Recyclage de véhicules hors d'usage et accidentés et broyage du métal. Clientèle : citoyens, garages et concessionnaires.	Total : 20 000 t	Traitement : 100 000 t Capacité résiduelle : 80 000 t	s. o.
Écocentre Michel-Ledoux	Ville de Sherbrooke	1000, rue Léon-Trépanier, Sherbrooke	Centre de récupération des matières dangereuses et des matériaux de la CRD. Point de dépôt pour : Appel à recycler, ARPE-Québec, SOGHU, Éco-Peinture, Recyc-Fluo. Clientèle : secteur résidentiel, certaines petites entreprises à faible volume. Les institutions bénéficient d'un accès gratuit lors des trois premières visites. Ensuite, les visites sont facturées.	Total (approximatif) : 7 000 t Quantité par visite : 1,8 m ³ Nombre de visites : illimité par citoyen	Traitement : 10 000 t Capacité résiduelle : 3 000 t	s. o.
Écocentre Rose-Cohen	Ville de Sherbrooke	365, rue Pépin, Sherbrooke	Centre de récupération des matières dangereuses et des matériaux de la CRD. Point de dépôt pour : Appel à recycler, ARPE-Québec, SOGHU, Éco-Peinture, Recyc-Fluo. Clientèle : secteur résidentiel, certaines petites entreprises à faible volume. Les institutions bénéficient d'un accès gratuit lors des trois premières visites. Ensuite, les visites sont facturées.	Total (approximatif) : 7 000 t Quantité par visite : 1,8 m ³ Nombre de visites : illimité par citoyen	Traitement : 10 000 t Capacité résiduelle : 3 000 t	s. o.
Centre de transfert	Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke (Valoris)	2215, rue Claude-Greffard, Sherbrooke	Transbordement de matières résiduelles, de matériaux de construction et de matières résiduelles organiques. Clientèle : Ville de Sherbrooke, 14 municipalités de la MRC du Haut-Saint-François, municipalités de Saint-Malo et de Martinville, entreprises et transporteurs du secteur des ICI.	Total (approximatif) : 50 000 tonnes	Traitement : 105 000 tonnes	s. o.
Station d'épuration de Sherbrooke	Ville de Sherbrooke	2275, rue Claude-Greffard, Sherbrooke	Station de traitement des eaux usées pour le secteur résidentiel et celui des ICI desservis par le bassin d'assainissement.	Total (approximatif) : 26 000 000 m ³	Traitement* : 31 802 815 m ³	s. o.
Station d'épuration de Deauville	Ville de Sherbrooke	300, rue Marras, Sherbrooke	Station de traitement des eaux usées pour le secteur résidentiel et celui des ICI desservis par le bassin d'assainissement.	Total (approximatif) : 500 000 m ³	Traitement : 406 975 m ³	s. o.
Station d'épuration de Rock Forest	Ville de Sherbrooke	2900, chemin Saint-Roch Sud, Sherbrooke	Station de traitement des eaux usées pour le secteur résidentiel et celui des ICI desservis par le bassin d'assainissement.	Total (approximatif) : 1 000 000 m ³	Traitement* : 1 314 000 m ³	s. o.
Station d'épuration de Brompton	Ville de Sherbrooke	150, rue Lavoie, Sherbrooke	Station de traitement des eaux usées pour le secteur résidentiel et celui des ICI desservis par le bassin d'assainissement.	Total (approximatif) : 800 000 m ³	Traitement : 786 575 m ³	s. o.
Station d'épuration de Saint-Elie	Ville de Sherbrooke	1300, chemin de la Station, Sherbrooke	Station de traitement des eaux usées pour le secteur résidentiel et celui des ICI desservis par le bassin d'assainissement.	Total (approximatif) : 600 000 m ³	Traitement* : 406 975 m ³	s. o.

* La capacité de traitement des stations d'épuration est basée sur les critères de conception. Dans le cas de trois stations, il y a dépassement en ce qui concerne la capacité hydraulique, mais les exigences de rejet au cours d'eau du MDDELCC sont respectées.

3.3. COLLECTES

La Ville de Sherbrooke procède, depuis l'automne 2007, à la collecte à trois voies de l'ensemble du secteur résidentiel unifamilial. Depuis avril 2015, les immeubles résidentiels de cinq logements et moins et les immeubles résidentiels en copropriété de moins de dix logements sont desservis par la collecte des matières résiduelles organiques (voir le Tableau 16). Pour les autres types de logements, la collecte peut se faire sur une base volontaire.

Les collectes municipales se déroulent du lundi au jeudi inclusivement dans chacun des six arrondissements de la Ville (annexe 8). Un calendrier de collectes est produit annuellement par arrondissement. Il est distribué aux citoyens pour les informer des jours et des types de collectes (déchets, compost, recyclage, résidus encombrants, bois, carton, feuilles mortes et sapins de Noël) (annexe 9). Les sections suivantes présentent les différents modes de collectes, les contenants autorisés, les voies desservies et la fréquence de collectes, en fonction des types d'habitations présents sur le territoire.

Tableau 16. Contenants autorisés et fréquence de collectes pour les matières résiduelles organiques pour le secteur résidentiel

Type d'habitation	Contenants autorisés	Fréquence	
Unifamilial	Bac roulant de 360 litres en plastique brun (pas de limite de bacs)	Décembre à mars	1 collecte par mois
Multilogement (5 unités et moins)	Bac roulant de 360 litres en plastique brun (minimum de 1 bac, mais pas de limite de bacs)	ET	ET
Condo (2 à 5 unités)		Avril à novembre	1 collecte par semaine
Condo (6 à 9 unités)			

3.3.1. COLLECTE DES DÉCHETS

La collecte et le transport des déchets sont assumés par la Ville de Sherbrooke pour les types d'habitations suivants :

- Tout logement de type résidentiel, comprenant également les maisons de chambres et les gîtes;
- Tout immeuble pour lequel une compensation financière pour les services municipaux est payée;
- Les églises, les presbytères et les autres temples religieux;

- Tout édifice municipal utilisé par les services de la Ville, loué ou prêté.

La Ville de Sherbrooke dessert un total de 75 601 unités d'occupation pour la collecte des déchets.

Les établissements non desservis par la collecte municipale doivent pourvoir à leur propre service de collectes des déchets par l'entremise de l'entreprise privée, à moins d'entente particulière avec la Ville de Sherbrooke.

Les contenants autorisés pour la collecte, de même que la fréquence des collectes varient en fonction des types d'habitations présents sur le territoire (Tableau17).

Tableau 17. Contenants autorisés et fréquence de collectes des déchets pour le secteur résidentiel

Type d'habitation	Contenants autorisés	Fréquence	
Unifamilial	1 bac roulant de 360 litres en plastique noir	Avril à décembre	1 collecte aux 3 semaines
		Janvier à mars	1 collecte aux mois
Multilogement 5 unités et moins	1 bac roulant de 360 litres en plastique noir par unité d'occupation	Avril à décembre	1 collecte aux 3 semaines
		Janvier à mars	1 collecte aux mois
Multilogement 6 unités et plus	1 à 2 conteneurs en métal de 2 à 8 v ³	6 à 13 unités	1 collecte aux 2 semaines
		14 et plus	1 collecte aux 2 semaines

Les bacs roulants et les conteneurs en métal sont une propriété de la Ville de Sherbrooke. L'utilisateur est responsable des dommages causés à ces équipements de collecte.

La Ville de Sherbrooke collecte et transporte ainsi l'ensemble des déchets au centre de transfert de Valoris, situé au 2215, rue Claude-Greffard, à Sherbrooke. À partir de cet endroit, Valoris assume le transport des déchets vers son centre de valorisation des matières résiduelles.

3.3.2. COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

La collecte et le transport des matières recyclables sont effectués par l'entreprise Environnement Routier NRJ inc. Le contrat a été attribué par appel d'offres public en janvier 2014 et se terminera en janvier 2019. Les types d'habitations suivants sont desservis par la collecte des matières recyclables :

- Tout logement de type résidentiel, comprenant également les maisons de chambres et les gîtes;

- Tout immeuble pour lequel une compensation financière pour les services municipaux est payée
- Les églises, les presbytères et les autres temples religieux
- Tout édifice municipal utilisé par les services de la Ville, loué ou prêté
- Les ICI assimilables qui participent au service de collecte des matières recyclables en payant la compensation annuelle.

La Ville de Sherbrooke dessert un total de 77 539 unités d'occupation pour la collecte des matières recyclables.

Les établissements non desservis par la collecte municipale doivent pourvoir à leur propre service de collecte des matières recyclables par l'entremise de l'entreprise privée.

Les contenants autorisés pour la collecte, de même que la fréquence des collectes varient en fonction des types d'habitations présents sur le territoire (Tableau 18).

Tableau 18. Contenants autorisés et fréquence de collectes pour les matières recyclables pour le secteur résidentiel

Type d'habitation	Contenants autorisés		Fréquence
Unifamilial	Bac roulant de 360 litres en plastique vert (pas de limite de bacs)		1 collecte aux 2 semaines
Multilogement (13 unités et moins)	Bac roulant de 360 litres en plastique vert (pas de limite de bacs)		1 collecte aux 2 semaines
Multilogement (14 à 34 unités)	Bac roulant de 360 litres en plastique vert (minimum de 4 bacs, mais pas de maximum)		1 collecte par semaine
Multilogement (35 unités et plus)	Option 1	Bac roulant de 360 litres en plastique vert (minimum de 4 bacs, mais pas de maximum)	1 collecte par semaine
	Option 2	Conteneur en métal de 6 v ³ .	1 collecte par semaine

Les bacs roulants et les conteneurs en métal sont une propriété de la Ville de Sherbrooke. L'utilisateur est responsable des dommages causés à ces équipements. La collecte des matières recyclables est obligatoire pour l'ensemble des établissements desservis. Les propriétaires des établissements desservis doivent s'assurer que les bacs de récupération sont en quantité suffisante pour les besoins de l'immeuble.

Les organisateurs d'évènements spéciaux ou d'activités désirant réaliser un évènement dans un édifice public de la Ville ou sur une place publique sont tenus de mettre en nombre suffisant, à la disposition des utilisateurs et des participants, des contenants (bacs de 360 litres ou conteneurs) permettant la récupération des matières recyclables.

L'entreprise Environnement Routier NRJ inc. collecte et transporte l'ensemble des matières recyclables au centre de tri de Récup Estrie situé au 2180, rue Claude-Greffard à Sherbrooke. Cette régie trie les matières et les achemine vers différents récupérateurs du Québec, ou d'ailleurs, selon les marchés disponibles.

Les ICI assimilables qui payent la compensation annuelle peuvent être desservis par le service municipal de collectes des matières recyclables. Plusieurs options de collectes sont proposées en fonction du volume généré, de la localisation des contenants et de la fréquence de collecte. Le Tableau 19 présente les options de collectes disponibles pour les ICI assimilables. La limite de contenants admissibles est fixée à deux bacs de 360 litres par semaine. En 2013, 286 ICI assimilables étaient inscrits à cette collecte sélective particulière.

Tableau 19. Options offertes aux ICI assimilables qui désirent participer à la collecte des matières recyclables de la Ville de Sherbrooke

Option	Contenants autorisés	Fréquence	Tarif annuel 2013	Nombre d'inscrits	
Option A	1 bac de 360 litres en plastique vert	1 collecte aux 2 semaines (collecté en bordure de rue)	100 \$	152	53 %
Option B*	1 bac de 360 litres en plastique vert	1 collecte par semaine (collecté en arrière-cour)	150 \$	6	2 %
Option C	2 bacs de 360 litres en plastique vert	1 collecte aux 2 semaines (collecté en bordure de rue)	200 \$	50	18 %
Option D	2 bacs de 360 litres en plastique vert	1 collecte par semaine (collecté en arrière-cour)	300 \$	78	27 %
Total				286	100 %

* Applicable seulement lorsque deux ICI ou plus se partagent une même cour.

3.3.3. COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES

La collecte et le transport des matières résiduelles organiques sont assumés par la Ville de Sherbrooke pour les types d'habitations suivantes :

- Tout logement de type résidentiel
 - Unifamilial, comprenant les maisons de chambre et les gîtes.
 - Multilogement de 5 unités et moins.
 - Condo de 2 à 5 unités.
 - Condo de 6 à 9 unités.
- Tout immeuble pour lequel une compensation financière pour les services municipaux est payée
- Les églises, les presbytères et les autres temples religieux.
- Tout édifice municipal utilisé par les services de la Ville, loué ou prêté.

Malgré tout, les immeubles résidentiels de six logements et plus et les immeubles résidentiels comprenant plus de dix logements dont les unités sont détenues en copropriété peuvent, sur une base volontaire, bénéficier de la collecte des matières résiduelles organiques.

La Ville de Sherbrooke a desservi un total de 47 077 unités d'occupation en 2013 pour la collecte des matières résiduelles organiques. Les établissements non desservis par la collecte municipale (ICI) doivent pourvoir à leur propre service de collecte des matières résiduelles organiques par l'entremise de l'entreprise privée, à moins d'entente particulière avec la Ville de Sherbrooke.

Les contenants autorisés pour la collecte et fournis par la Ville, de même que la fréquence de collectes, varient en fonction des types d'habitations présents sur le territoire (tableau 16).

Les matières résiduelles organiques autorisées dans la collecte municipale sont les résidus alimentaires, les résidus verts et les résidus de jardin.

La Ville de Sherbrooke collecte et transporte l'ensemble des matières résiduelles organiques au centre de transfert situé au 2215, rue Claude-Greffard à Sherbrooke. À partir de cet endroit, Valoris assume le transport des matières vers le centre de compostage de Bury. Les matières y sont traitées en pile statique afin de produire un compost répondant aux critères de la norme sur la qualité des composts du Bureau de normalisation du Québec (CAN/BNQ 0413-200).

3.3.4. COLLECTES SPÉCIALES

La Ville de Sherbrooke organise plusieurs collectes spéciales annuellement, et ce, pour répondre à une génération plus importante de matières résiduelles dans l'année correspondant à des moments clés. Les collectes spéciales pour les résidus encombrants, le bois, les feuilles mortes et les sapins sont effectuées par l'entreprise Sani-Estrie. Le contrat a été attribué par appel d'offres le 1^{er} mai 2011 et se terminera le 30 avril 2016. Les sapins sont valorisés par cogénération dans les papetières, les feuilles mortes sont compostées sur la plateforme située sur le site de l'ancien LES et le compost produit sert d'amendement dans les parcs municipaux. Les encombrants sont, quant à eux, éliminés en raison du système de collecte avec compaction. Le carton est une collecte assumée par l'entreprise Environnement routier NRJ inc. Le Tableau 20 présente chacune des collectes spéciales ayant lieu annuellement, les matières acceptées, les contenants autorisés, les moments de collectes, de même que la destination des matières.

Tableau 20. Collectes spéciales 2013 pour le secteur résidentiel

Types de collectes	Matières acceptées	Contenants autorisés, volume et poids maximaux	Fréquence	Destination des matières
Feuilles mortes	Feuilles mortes	Sac de papier compostable	2 collectes à l'automne ¹	Plateforme de compostage à l'ancien LES de Sherbrooke
Branches et bois	Bois peint, traité ou provenant de palettes, meubles entièrement de bois inutilisables et branches attachées en fagots.	Fagot de diamètre maximal de 30 cm Volume autorisé : 1 m ³ Longueur autorisée : 1,2 m	2 collectes par an : 1 collecte en mai, 1 collecte en juillet	Valoris
Sapins de Noël	Sapins en bordure de rue retirés de tout type d'emballage et exempts de décoration.	s. o.	1 collecte en janvier (avant le 15 janvier)	Ovide Rouillard ²
Carton	Boîtes de carton défaites et empilées à côté des contenants de collecte.	Dimension autorisée : 90 cm sur 90 cm	1 collecte en juillet	Récup Estrie
Encombrants	Dépôt en bordure de rue des accessoires de maison : tapis, linoléum, stores, matelas, toilettes, éviers, baignoires, fauteuils, divans et tout autre meuble, autre qu'en bois, de grande dimension ne pouvant pas être disposé dans un bac roulant.	Volume autorisé : 1 m ³ par immeuble Poids autorisé : 20 kg par immeuble	2 collectes par an : 1 collecte en mai, 1 collecte en juillet	LET de Bury

¹ En 2015, la fréquence de collectes des feuilles mortes a été réduite à une collecte à l'automne.

² Depuis 2015, les sapins de Noël sont dirigés vers Valoris.

3.4. APPORTS VOLONTAIRES

La Ville de Sherbrooke offre à ses citoyens la possibilité d'accéder à divers types d'installations tout au long de l'année afin de se départir de matières résiduelles qui ne doivent pas se retrouver dans les collectes municipales.

3.4.1. ÉCOCENTRES

Deux écocentres sont présents sur le territoire de la Ville de Sherbrooke. L'écocentre Michel-Ledoux a été mis en service en 2003 et l'écocentre Rose-Cohen, en 2006. Ils desservent les citoyens de Sherbrooke et les ICI assimilables. Les citoyens y ont accès gratuitement et sans limites de visites, mis à part pour le gazon qui est accepté uniquement trois fois par année. Les entrepreneurs et les commerçants y ont accès du lundi au vendredi inclusivement et doivent payer, dès la première visite, la tarification en vigueur selon le type de matières et la quantité apportée.

Un volume maximal de 1,8 m³ ou l'équivalent d'une remorque de 1,2 m sur 2,4 m est autorisé par visite. Les heures d'ouverture en 2015 sont les suivantes :

- Avril à novembre : du lundi au samedi, de 7 h 30 à 17 h;
- Décembre à mars : du mardi au samedi, de 8 h 30 à 16 h.

Les matières suivantes sont acceptées à l'écocentre :

- Appareils électriques, électroménagers, meubles en bois, vêtements, textiles, vélos, livres, articles de sport;
- Bardeaux d'asphalte;
- Bois (peint, traité, réutilisable ou provenant de palettes);
- Branches et résidus d'émondage;
- Courroies en métal;
- Gazon, feuilles mortes et autres résidus de jardin;
- Matériaux de rénovation et de construction (vitres, miroirs, céramiques, etc.);
- Matériaux granulaires (roc, béton, brique, asphalte);
- Matières recyclables acceptées par la collecte sélective (papier, carton, contenants de verre, de plastique, de métal, etc.);
- Métal, fer, aluminium, contenants de peinture vides;
- Pneus de vélos sans jantes;
- Pneus d'automobiles avec ou sans jantes;
- Résidus domestiques dangereux (RDD) (peinture, solvants, huiles usées, piles, etc.);
- Sapins de Noël;
- Styromousse (contenants de styromousse alimentaire rincés et nettoyés, styromousse d'emballage et styromousse d'isolation);
- Téléviseurs, ordinateurs et cartouches d'imprimantes;
- Terre non contaminée.

Note : Les pièces de métal, de fer et les matériaux de construction doivent avoir une dimension maximale de 1,2 mètre sur 2,4 mètres (4 pieds sur 8 pieds).

Certaines matières sont reçues en petites quantités et occasionnellement seulement, puisqu'elles posent des difficultés lors des collectes porte-à-porte régulières ou spéciales. Il s'agit essentiellement des toilettes, des plastiques de type PVC et ABS, de la fibre de verre et des stores en vinyle. Ces matières sont problématiques et sont actuellement destinées à l'élimination.

Les matières non acceptées regroupent les :

- BPC, cyanures, produits explosifs, RDD d'origine commerciale ou industrielle;
- canapés et fauteuils;
- carcasses d'animaux;
- déchets domestiques;
- déchets radioactifs ou biomédicaux;
- drains pluviaux;
- objets en fibre de verre et acrylique (douches, canots, etc.);
- matelas;
- matériaux isolants;
- munitions;
- pneus avec jantes;
- pneus de véhicules autres qu'automobile;
- sièges d'auto pour enfants;
- tapis, sous-tapis et le linoléum (prélart);
- la terre contaminée;
- toiles, bâches et toiles de piscine;
- matières en vinyle, PVC et ABS.

Le taux de diversion des matières collectées aux éco-centres est de 98,99 %. Le terme « diversion » est préféré à celui de « valorisation » puisqu'il ne considère pas les rejets des recycleurs, lesquels ne sont pas quantifiés. La destination des matières varie en fonction de plusieurs éléments :

- La possibilité de réemploi;
- La disponibilité d'un recycleur à proximité;
- La disponibilité d'une entreprise de valorisation à proximité.

La majorité des entreprises qui viennent récupérer les matières résiduelles et qui procèdent à leur traitement ont répondu aux critères des appels d'offres lancés aux deux ans par la Ville. Ces entreprises sont énumérées à l'annexe 6. Les équipements utilisés aux éco-centres pour collecter les matières résiduelles sont variables; ils vont des conteneurs ouverts de 40 v³ aux conteneurs fermés de 6 v³, et comprennent des bacs de 360 litres et des cloches pour la récupération du textile.

3.4.2. RÉSEAU DE POINTS DE COLLECTE DES PILES DOMESTIQUES

Depuis le 1^{er} novembre 2008, la Ville de Sherbrooke offre à la population un réseau de collectes de piles domestiques usagées. Plusieurs points de dépôt sont disponibles :

- Écocentres
- Bureaux d'arrondissements
- Bibliothèques participantes
- Grandes institutions
- Pharmacies participantes
- Société de transport de Sherbrooke (STS)

Les piles sont dirigées vers des entreprises spécialisées pour être valorisées.

3.4.3. CENTRE DE TRANSFERT

Les citoyens, entrepreneurs et commerçants peuvent accéder au centre de transfert de Valoris tout au long de l'année afin de déposer des matières destinées à l'élimination et ne pouvant pas être acceptées dans les collectes municipales régulières. Le centre de transfert est accessible du lundi au vendredi, de 7 h à 16 h 45.

Les matières énumérées ci-dessous apportées au centre de transfert par un particulier seront concentrées et compactées en vue d'être acheminées vers le LET de Bury. Le tarif applicable en 2015 pour les citoyens est de 78 \$ par tonne, en plus des redevances. Voici les matières acceptées au centre de transfert

- Canapés*
- Déchets domestiques
- Drains pluviaux
- Fauteuils*
- Fibre de verre et acrylique (douches, canots, etc.)
- Matelas*
- Matériaux isolants
- Sièges d'auto pour enfants
- Tapis, linoléum (préart) et sous-tapis
- Toile à bâche
- Toiles de piscine
- Vinyle, PVC et ABS

* **Note** : Si ces objets sont réutilisables, la Ville recommande de communiquer avec un organisme de charité avant de se rendre au centre de transfert.

3.5. COÛT DES COLLECTES MUNICIPALES

En 2013, la Ville de Sherbrooke a défrayé plus de 10,1 millions de dollars uniquement pour la gestion des collectes municipales. Le Tableau 21 détaille le coût des collectes et du transport, le coût de traitement et le coût total de gestion en fonction des différents types de collectes annuelles.

Tableau 21. Coût des collectes municipales en 2013

Type de collecte	Coût de collectes*	Coût de traitement	Coût total de gestion
Déchets	835 915 \$	2 642 586 \$	3 478 501 \$
Matières recyclables	2 098 717 \$	542 773 \$	2 641 490 \$
Matières résiduelles organiques	730 263 \$	1 096 634 \$	1 826 897 \$
Collecte spéciale – Feuilles	87 298 \$	38 105 \$	125 403 \$
Collecte spéciale – Branches et bois	16 579 \$	24 123 \$	40 702 \$
Collecte spéciale – Arbres de Noël	32 728 \$	4 843 \$	37 571 \$
Collecte spéciale – Encombrants	224 311 \$	82 694 \$	307 005 \$
Écocentres	729 144 \$	939 323 \$	1 668 467 \$
Total			10 126 036 \$

* Coût des collectes sans les bénéfices marginaux et les frais d'administration.

Section 4 :

INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La Ville de Sherbrooke a mandaté la firme Chamard stratégies environnementales, spécialisée en gestion des matières résiduelles, pour effectuer l'inventaire des matières résiduelles provenant du milieu municipal, du milieu des ICI et du milieu de la CRD.

Cet inventaire détaille les quantités générées, éliminées et valorisées sur le territoire sherbrookoïse pour l'année 2013, conformément aux *Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles* publiées par le MDDELCC.

Les résultats sont indiqués dans la présente section. En complément d'information, les sources de données et la méthodologie utilisée se trouvent dans le rapport complet qui est présenté à l'annexe 10, alors que les formules utilisées pour les différents calculs sont regroupées à l'annexe 11.

4.1. SOURCES DES DONNÉES

Les principales données utilisées pour réaliser l'inventaire proviennent des documents suivants :

- Questionnaire rempli par la Ville de Sherbrooke sur les modalités de collectes, les quantités collectées de porte-à-porte et par apport volontaire, ainsi que les coûts de gestion des matières résiduelles en 2013;
- Études préparatoires pour le centre de tri de Valoris (section 3 : Caractéristiques de matières résiduelles, Tableau 4), SMI-Machinex, décembre 2012;
- Inventaire des matières résiduelles d'origine autre que résidentielle de l'Estrie, Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, octobre 2012;
- Composition des matières recyclables traitées au centre de tri, Récup Estrie, 2013.

Des entrevues téléphoniques auprès de récupérateurs, de plusieurs ICI et d'entreprises du secteur de la CRD ont permis de compléter le portrait. Dans le cas où aucune donnée spécifique au territoire visé n'était disponible, l'estimation a été réalisée à partir de l'outil de calcul développé par RECYC-QUÉBEC dans le but de soutenir les municipalités dans l'élaboration de leur PGMR. Les indicateurs de récupération et d'élimination des matières résiduelles utilisés dans cet outil sont issus de recherches dans la littérature.

4.2. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU MILIEU MUNICIPAL

4.2.1. SOURCES DES DONNÉES

L'inventaire des matières résiduelles d'origine municipale vise l'ensemble des résidus produits par les résidents permanents et saisonniers du territoire de la Ville de Sherbrooke. En général, ces matières résiduelles sont intégrées dans les collectes municipales de porte-à-porte ou acceptées à des points de collectes spécifiques (ex. : écocentres). Les matières résiduelles du milieu municipal incluent également les boues municipales et les résidus des opérations de balayage de rue. Les quantités de matières des différentes collectes présentées aux Tableaux 22 et 23 ont été comptabilisées à l'aide de bons de pesée. À noter que les données de la présente section incluent les résidus d'activités municipales collectés en porte-à-porte, mais excluent les résidus, à l'exception des matières recyclables, de certains OSBL et services de la Ville assimilables aux secteurs des ICI et de la CRD⁵.

Tableau 22. Quantités de matières résiduelles collectées en porte-à-porte – Secteur résidentiel pour 2013

Matières	Quantités collectées (t/an)
Déchets	28 811
Matières recyclables	16 148
Matières résiduelles organiques	14 479
Résidus encombrants (non métalliques)	928
Bois et branches	499
Feuilles mortes	1 050
Sapins de Noël	98

⁵ En 2013, il s'est enfoui 31 586 tonnes incluant les résidus d'activités municipales collectés en porte-à-porte, les résidus de certains OSBL, ainsi que les résidus des services de la Ville assimilables aux secteurs des ICI et de la CRD.

Tableau 23. Quantités de matières apportées aux écocentres – Secteur résidentiel (et des ICI assimilables) pour 2013

Catégories de matières	Quantités (t/an)
Déchets ¹	123
CRD	6 098
Matériaux granulaires	2 696
Branches	1 896
Matières résiduelles organiques (feuilles)	321
Métaux	433
TIC	290
Peintures	132,2
Piles	20,1
RDD organiques (solvants, colle, dégraissants, antigel, etc.), RDD inorganiques (acides, bases, oxydants, pesticides), batteries d'automobile, lampes fluocompactes.	157
Huiles	27 581 litres

¹ Considérés comme un rejet de l'écocentre.

4.2.2. MATIÈRES RECYCLABLES

La quantité de matières recyclables générées a été calculée en additionnant la quantité de matières recyclables récupérées et la quantité de matières recyclables enfouies (Tableau 24). Les grandes lignes des calculs sont expliquées dans les paragraphes présentés plus bas.

Tableau 24. Quantités de matières recyclables générées, récupérées et éliminées – Secteur résidentiel pour 2013

	Quantités générées (t)	Quantités récupérées (t)	Quantités éliminées (t)
Papier et carton	14 656	11 473	3 183
Métal	2 258	637	1 620
Plastique	3 024	478	2 546
Verre	3 389	2 550	839
Total	23 327	15 138	8 188

Matières recyclables récupérées

Un total de 15 138 tonnes de matières recyclables récupérées a été estimé pour la Ville de Sherbrooke en 2013. Cette quantité a été calculée à partir de :

- La quantité de matières recyclables collectées de porte-à-porte (16 148 tonnes).

À ce volume, les quantités suivantes ont été soustraites :

- La quantité de matières recyclables provenant de quelques ICI et collectées à même la collecte municipale, soit 213 tonnes. La quantité de matières recyclables collectée auprès de cette clientèle a été rapportée à la section traitant des ICI⁶.

À noter que deux erreurs se sont glissées dans l'explication de la formule à la page 16 de l'annexe 10. D'une part, le taux de rejet ne doit pas être retranché, puisque les rejets mentionnés au tableau 5 (catégorie Autres matières) n'ont pas été reporté au tableau 7. D'autre part, la proportion du verre indiquée par le centre de tri est de 16 %, et non de 3 %. Les résultats des calculs, tel que reportés dans cette section, sont toutefois exacts.

Composition des matières recyclables

La composition des matières recyclables spécifique à la Ville de Sherbrooke a été calculée à partir des données mesurées au centre de tri de Récup Estrie, ainsi que des données provenant de l'étude préparatoire pour le centre de tri de Valoris (Tableau 25).

Tableau 25. Composition des matières recyclables collectées et éliminées – Secteur résidentiel en 2013

Catégories	Composition des matières recyclables collectées (collecte sélective) ¹	Proportion de matières recyclables éliminées (collecte des déchets) ²
Papier et carton	72,0 %	11,0 %
Métal	4,0 %	5,6 %
Plastique	3,0 %	8,8 %
Verre	16,0 %	2,9 %
Autres matières (rejets)	5,0 %	0 %
Total	100 %	28,3 %

Sources : 1. Récup Estrie, 2013.
2. Valoris, 2012.

⁶ Selon RECYC-QUÉBEC, les petits ICI desservis par la collecte sélective municipale génèrent des matières recyclables jugées assimilables à celles du secteur résidentiel. Ainsi, l'estimation des quantités de matières recyclables du secteur des ICI présentes dans les matières recyclables municipales est possible, dans la mesure où les matières collectées sont similaires en termes de quantités et de composition.

Matières recyclables éliminées

La quantité de matières recyclables éliminées (8 188 tonnes) a été calculée à partir :

- du taux de matières recyclables présentes dans les déchets enfouis (28,3 %);
- de la quantité de déchets collectés et destinés à l'élimination (28 934 tonnes).

Taux de récupération par type de matières recyclables

À partir de ces calculs, il est possible de constater que le taux de récupération total des matières recyclables pour le secteur résidentiel est de 64,9 % (Figure 3).

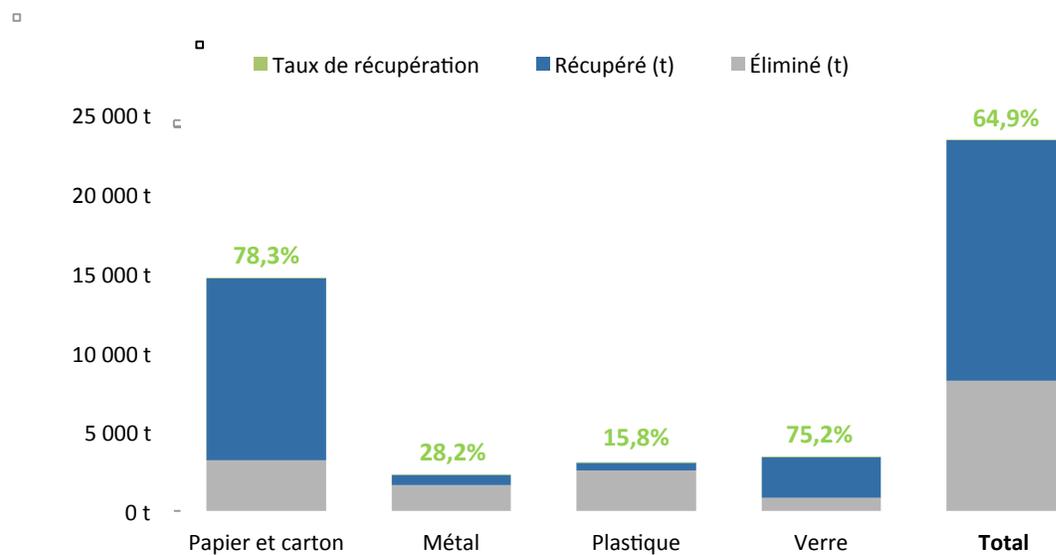


Figure 3. Taux de récupération des matières recyclables générées – Secteur résidentiel pour 2013

4.2.3. MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES

Les matières résiduelles organiques sont collectées de trois façons :

- de porte-à-porte dans les bacs bruns;
- aux deux écocentres de la Ville;
- lors de collectes spécifiques des branches et des sapins de Noël.

Les informations concernant les boues municipales se retrouvent à la section 4.2.7.

Matières résiduelles organiques récupérées dans les bacs bruns

Les matières organiques récupérées au moyen des bacs bruns se partagent en trois catégories détaillées au Tableau 26.

Tableau 26. Composition des matières résiduelles organiques collectées en porte-à-porte (bac brun) – Secteur résidentiel pour 2013

Types de matières	Proportion, en termes de poids
Résidus alimentaires	23,1 %
Autres résidus organiques	4,9 %
Résidus verts	72,0 %

Pour déterminer les proportions de résidus alimentaires et de résidus verts déposés dans les bacs bruns, il a été considéré qu'au cours des mois de décembre, janvier, février et mars, seuls des résidus alimentaires et autres matières organiques sont déposés dans les bacs bruns par les participants à la collecte. La quantité annuelle de résidus alimentaires et autres résidus organiques est donc basée sur la moyenne mensuelle de ces quatre mois. La quantité de résidus verts est ensuite déduite par soustraction des quantités annuelles de résidus alimentaires et autres résidus organiques à la quantité totale annuelle de matières organiques collectées. La proportion des matières du bac brun calculée est donc de :

- 72 % pour les résidus verts;
- 28 % pour les résidus alimentaires et autres résidus organiques.

Précisons que la catégorie « autres résidus organiques » comprend plusieurs types de matières résiduelles organiques, dont certaines sont non compostables⁷. Puisque la proportion des autres matières organiques indiquée par l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC est de 4,9 %, on peut en déduire que celle des résidus alimentaires est de 23,1 %.

Ces proportions ont été appliquées à la quantité totale annuelle de matières organiques récupérées avec les bacs bruns (14 479 tonnes). La quantité de chacune des trois catégories a été indiquée au Tableau 26.

Matières résiduelles organiques totales récupérées

Pour obtenir les quantités totales de matières organiques récupérées, les quantités provenant des écocentres et des collectes spéciales ont été ajoutées à celles des bacs bruns (Tableau 27).

⁷ Se reporter au lexique.

Tableau 27. Quantité et catégories de matières résiduelles organiques collectées – Secteur résidentiel pour 2013

Catégories de matières	Collectes spéciales (t)	Écocentres (t)	Collecte bac brun (t) ¹	Quantité totale collectée en 2013 (t)
Branches et sapins de Noël	597	1 896	0	2 493
Résidus verts	1 050	321	10 425	11 796
Résidus alimentaires	0	0	3 345	3 345
Autres résidus organiques	0	0	709	709
Total				18 343

¹ Le taux de rejet de 7 % n'est pas soustrait.

Ajustements dus à la récupération à la source et aux rejets de traitement

Les données du Tableau 27 ont été ajustées en fonction du taux de rejet des bacs bruns, des résidus alimentaires récupérés au moyen de composteurs domestiques et des résidus verts qui n'ont pas été collectés en raison de la pratique de l'herbicyclage.

D'une part, un taux de rejet de 7 % au centre de traitement de la matière résiduelle organique a été soustrait des quantités indiquées au Tableau 27 en provenance de la collecte des bacs bruns, incluant la part des résidus verts contenus dans les bacs bruns (Bouchard, 2014). D'autre part, le taux de rejet des branches, des sapins de Noël et des résidus verts en provenance des écocentres et des collectes spéciales est considéré nul, et ce, puisque ces matières font l'objet de vérifications par les employés de collectes spéciales et des écocentres.

Ensuite, selon les données de l'association Les AmiEs de la Terre de l'Estrie, près de 40 composteurs domestiques ont été distribués sur le territoire de la Ville de Sherbrooke récemment (Blais, 2014). L'outil de calcul évalue une quantité récupérée de 100 kg/unité/an (RECYC-QUÉBEC, 2008), soit un total de 4 tonnes de résidus alimentaires par année. Ce tonnage a été ajouté aux quantités de résidus alimentaires récupérés. Cependant, ce nombre de composteurs ne tient pas compte des campagnes de distribution réalisées il y a plus de 15 ans.

Enfin, concernant l'herbicyclage, en accord avec l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC et selon les efforts entrepris par l'organisation municipale, la quantité récupérée à la source a été évaluée à 2 % de la quantité des résidus verts générés, soit 241 tonnes par année. Ce tonnage a été ajouté aux résidus verts récupérés.

Matières résiduelles organiques éliminées

Pour calculer la quantité totale de matières résiduelles organiques éliminées, les données suivantes ont été utilisées :

- La quantité de déchets enfouis en 2013 (28 811 tonnes);
- La proportion de matières résiduelles organiques encore présente dans les déchets (29,9 %).

Les portions de résidus alimentaires éliminés et des autres résidus organiques éliminés ont été calculées à l'aide de données de référence de l'outil de calcul, soit respectivement 55 % et 45 %. L'outil de calcul n'est cependant pas suffisamment précis pour déterminer la portion de résidus verts éliminés. Par conséquent, la catégorie « autres résidus organiques éliminés » inclut une portion de résidus verts.

Matières résiduelles organiques générées

La quantité de matières résiduelles organiques générées a été obtenue en additionnant les quantités récupérées et les quantités éliminées. Le Tableau 28 présente l'estimation des quantités de matières résiduelles organiques générées, récupérées et éliminées sur le territoire de la ville de Sherbrooke pour l'année 2013, alors que la Figure 4 présente le taux de récupération par catégorie. Considérant qu'une portion de résidus verts se retrouve parmi les « autres résidus organiques », les quantités générées et éliminées pour cette dernière catégorie sont surévaluées, alors que celles des résidus verts sont sous-estimées.

Tableau 28. Estimation des quantités de matières résiduelles organiques générées – Secteur résidentiel pour 2013

Catégories de matières	Quantités générées (t)	Quantités récupérées (t)	Quantités éliminées (t)
Branches et sapins de Noël	2 493	2 493	0
Résidus verts	11 307	11 307	0
Résidus alimentaires	7 891	3 115	4 776
Autres résidus organiques	4 524	659	3 865
Total	26 215	17 574	8 641

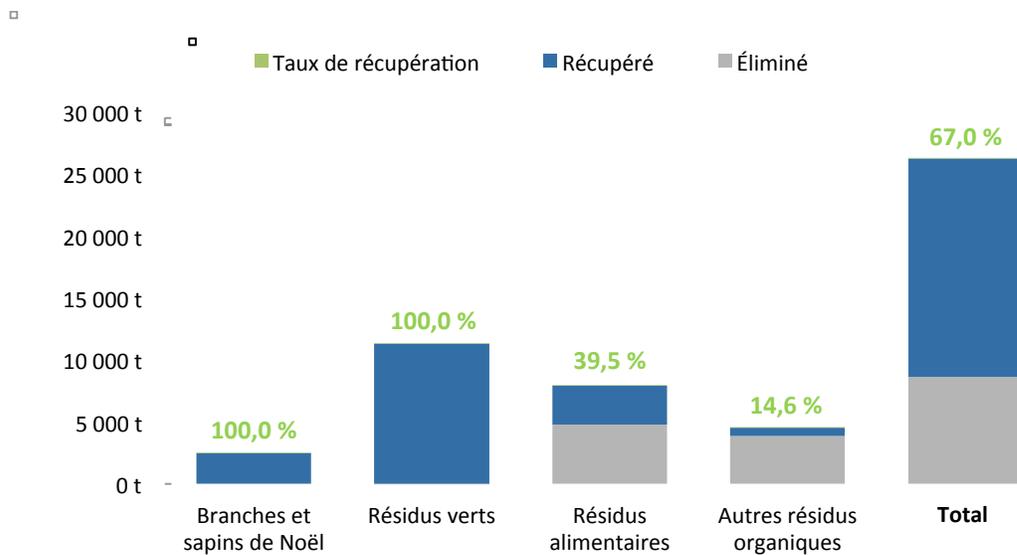


Figure 4. Taux de récupération des matières résiduelles organiques (par catégorie) – Secteur résidentiel pour 2013

4.2.4. RÉSIDUS DE MATIÈRES TEXTILES

La quantité de textile récupérée sur le territoire de la ville de Sherbrooke a été obtenue auprès de Récupex pour l'année 2013. Elle représente 1 820 tonnes. Cette quantité inclut la majeure partie des textiles récupérés à Sherbrooke puisque les matières des plus grands acteurs du réemploi sont triées par Récupex et sont donc incluses dans cette valeur. La faible proportion restante provient essentiellement de petites d'entreprises privées de style friperie et n'est pas quantifiée. Somme toute, l'estimation utilisée dans le cadre du présent inventaire est supérieure aux moyennes provinciales au prorata de la population sherbrookoise selon l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC. Jugées plus près de la réalité, ce sont donc ces données qui ont été utilisées.

La quantité de textile éliminée provient de la proportion de 3 % de textiles encore présents dans les déchets selon les études préparatoires de Valoris.

Le Tableau 29 synthétise le bilan de génération des résidus de matières textiles sur le territoire de la ville de Sherbrooke pour l'année 2013.

Tableau 29. Estimation des quantités générées de matières textiles – Secteur résidentiel pour 2013

	Quantités générées (t)	Quantités récupérées (t)	Quantités éliminées (t)
Textiles	2 688	1 820	868

4.2.5. RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

La quantité de RDD récupérée correspond aux RDD reçus aux deux écocentres (627 tonnes) et inclut les piles, les huiles, les peintures et équipements de technologies de l'information et de communication (TIC).

Quant à la quantité de RDD éliminée, elle est estimée selon la proportion de 1,2 % de RDD présente dans les déchets résidentiels de l'étude de caractérisation menée par Valoris en 2012 (Tableau 30). À noter que cette proportion est supérieure à la donnée de référence de l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC.

Tableau 30. Estimation des quantités générées de RDD par le secteur résidentiel pour 2013

	Quantités générées (t)	Quantités récupérées (t)	Quantités éliminées (t)
Résidus domestiques dangereux (RDD)	974	627	347

4.2.6. RÉSIDUS ENCOMBRANTS

Les résidus encombrants sont divisés en deux catégories :

- Résidus encombrants métalliques;
- Résidus encombrants non métalliques (meubles, portes, bains, etc).

La quantité d'encombrants métalliques récupérée a été évaluée à partir de données québécoises calculées à l'aide des quantités présentées dans le bilan annuel des déchiqueteurs transmis à RECYC-QUÉBEC (2010). Cette quantité inclut les encombrants métalliques valorisés aux écocentres (433 tonnes) (Ville de Sherbrooke, 2013) considérés dans la catégorie « métaux ». Cela représente 3 536 tonnes en 2013.

La quantité d'encombrants métalliques éliminée a été évaluée à l'aide de l'outil de calcul. La part des encombrants métalliques dans la collecte des déchets est estimée à 0,8 % des quantités éliminées⁸.

Quant à la quantité d'encombrants non métalliques éliminée, elle est équivalente à la quantité d'encombrants collectée lors des deux collectes spéciales, soient 928 tonnes pour l'année 2013 (Tableau 31). Il est à noter que certains encombrants non métalliques sont valorisés avec le bois aux écocentres; toutefois, ces quantités sont faibles et aucune information n'est disponible pour

⁸ Données provenant de l'étude de caractérisation sur l'élimination, 2011 (fournies par RECYC-QUÉBEC).

estimer les volumes d'encombrants non métalliques récupérés de cette façon. Ils sont donc comptabilisés avec le bois dans le secteur de la CRD.

Tableau 31. Estimation des quantités générées de résidus encombrants par le secteur résidentiel pour 2013

	Quantités générées (t)	Quantités récupérées (t)	Quantités éliminées (t)
Encombrants			
<i>Métalliques</i>	3 767	3 536	231
<i>Non métalliques</i>	928	0	928
Total	4 695	3 536	1 159

4.2.7. BOUES MUNICIPALES

Les boues municipales font partie des matières résiduelles organiques, mais sont traitées de façon distincte dans le présent plan, et ce, pour permettre une comparaison avec les données et objectifs d'élimination du MDDELCC, lesquels n'incluent pas les boues. Les boues municipales sont divisées en trois catégories :

- Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (stations d'épuration de Sherbrooke et de Rock Forest);
- Boues municipales d'étangs aérés (stations d'épuration de Saint-Élie, de Deauville et de Brompton);
- Boues d'installations septiques.

La Ville de Sherbrooke possède deux stations mécanisées, soit une station de biofiltration (station d'épuration de Sherbrooke) et une station de boues activées (station d'épuration de Rock Forest). Les boues sont traitées par déshydratation et leur taux de siccité est de 41 %. L'ensemble des boues produites et déshydratées correspond à 13 077 tonnes humides à 41 % de siccité et est destiné à la valorisation agricole (Cotnoir, 2014). À cette masse s'ajoute 1 220 tonnes de chaux hydratée utilisée pour les besoins de la technologie de valorisation. Lorsque ramené à 35 % de siccité, le volume total est de 15 319 tonnes.

Trois stations de traitement des eaux usées avec étangs aérés (stations d'épuration de Saint-Élie, de Deauville et de Brompton) sont présentes sur le territoire de la Ville. Une extrapolation de génération annuelle de boues a été réalisée pour les trois stations en fonction des quantités de tonnes humides de boues extraites lors des vidanges antérieures. Toutefois, le pourcentage de siccité des boues n'est pas équivalent pour l'ensemble des trois stations. Les boues des stations de Saint-Élie et de Brompton possèdent une siccité de 35 % et sont

vidangées par pompage et déshydratation statique dans un géotube alors que la station d'épuration de Deauville possède des boues d'une siccité de 25 % et est vidangée par pompage et déshydratation mécanique (centrifugeuse). L'ensemble des boues produites est destiné à la valorisation agricole (Cotnoir, 2014). En 2013, année de référence de l'inventaire, seule la station de Brompton a été vidangée.

La ville de Sherbrooke compte environ 5 000 installations septiques sur son territoire. La vidange est de responsabilité municipale et près de 2 500 installations sont vidangées par année. Le volume annuel de boues d'installations septiques vidangées est de l'ordre de 10 833 m³ à 1 % de siccité, ce qui représente 108 tonnes de boues sur base sèche. Toutefois, toutes les boues d'installations septiques résidentielles sont disposées à la station d'épuration de Sherbrooke. Les boues vidangées des installations septiques sont donc incluses dans le total des boues de la station d'épuration de Sherbrooke (Cotnoir, 2014).

Le Tableau 32 présente les quantités générées de boues pour l'année 2013. Ces quantités ont été ramenées à une même siccité de 35 %, car elle est plus représentative du taux de déshydratation réel de boues générées.

Tableau 32. Estimation de la quantité de boues générée par le secteur municipal pour 2013

Origines des boues	Quantités générées (t mh)	Quantités récupérées (t mh)	Quantités éliminées (t mh)
Stations mécanisées et installations septiques (siccité ramenée à 35 %)	15 319	15 319	0
Étangs aérés (siccité de 35 %)*	214	214	0
Total	15 533	15 533	0

* Conformément au document *Notes méthodologiques portant sur l'outil d'inventaire*, seules les boues des étangs de la station de Deauville ont été identifiées puisque seuls ces étangs ont été vidangés en 2013.

4.2.8. RÉSIDUS ISSUS DES OPÉRATIONS DE BALAYAGE DE RUES

La quantité de résidus issue des opérations de balayage de rues a été évaluée à 5 000 tonnes pour l'année 2013 par la Ville de Sherbrooke⁹. Ces résidus sont entièrement valorisés en respect des *Lignes directrices relatives à la gestion de béton, de brique et d'asphalte issus des travaux de construction et de démolition et des résidus du secteur de la pierre de taille* (à noter qu'une erreur s'est glissée dans l'inventaire qui présente ces résidus comme étant éliminés).

⁹ M. Roger-Pier Mercier, chef de la Section de la voirie de la Ville de Sherbrooke, août 2014.

4.2.9. REJETS DES CENTRES DE TRAITEMENT

Les rejets du centre de tri des matières recyclables sont calculés à partir de :

- La quantité de matières recyclables collectées et destinées au centre de tri;
- Du taux de rejet établi par le centre de tri (5 %).

Il a été évalué qu'une proportion de 1,319 % de matières recyclables récupérées par la collecte municipale provient des ICI assimilables. Cette portion a donc été soustraite avant d'appliquer le taux de rejet de 5 %, ce qui donne un rejet de 797 tonnes.

Concernant le centre de traitement des matières résiduelles organiques, les rejets représentent 7 % de la quantité collectée avec les bacs bruns (14 479 tonnes), soit 1 014 tonnes.

4.2.10. RÉSIDUS ULTIMES

Les résidus ultimes sont calculés sur la base des résultats de l'étude de caractérisation de Valoris (2012). Selon cette étude, 28 934 tonnes de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel sont destinées à l'élimination. De ce nombre, 24,834 %, soit 7 186 tonnes, constituent des résidus ultimes (non valorisables ou non recyclables).

4.2.11. MATIÈRES NÉCESSITANT UNE GESTION SPÉCIFIQUE

Les contenants consignés et les pneus recyclés font l'objet d'une gestion particulière en raison de la mise en œuvre de programmes de récupération à l'échelle du Québec. N'ayant pas été pris en compte dans l'inventaire présenté à l'annexe 10, le bilan des matières résiduelles de la section suivante (4.2.12) ne les inclut donc pas. Selon les outils de calculs proposés par RECYC-QUÉBEC pour ces matières particulières, 1 815,95 tonnes de pneus ont été recyclés et 41 791 tonnes de contenants ont été consignés sur le territoire sherbrookoise en 2013.

4.2.12. BILAN DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU MILIEU MUNICIPAL

Au total, 94 961 tonnes de matières résiduelles ont été générées par le milieu municipal sur le territoire de la Ville de Sherbrooke pour l'année 2013, dont une proportion de 65 % a été récupérée (Tableau 33).

Tableau 33 - Estimation des quantités de matières résiduelles générées d'origine municipale – Ville de Sherbrooke, 2013

Catégories de matières	Quantités générées (t)	Quantités récupérées (t)	Quantités éliminées (t)
Papier et carton	14 656	11 473	3 183
Métal	2 258	637	1 620
Plastique	3 024	478	2 546
Verre	3 389	2 550	839
Branches et sapins de Noël	2 493	2 493	0
Résidus verts	11 307	11 307	0
Résidus alimentaires	7 891	3 115	4 776
Autres résidus organiques	4 524	659	3 865
Véhicules hors d'usage	7 523	7 523	0
Textiles	2 688	1 820	868
Rejets des centres de tri	797	0	797
Rejets des centres de valorisation des MRO	1 014	0	1 014
Résidus domestiques dangereux (RDD)	974	627	347
Encombrants métalliques	3 767	3 536	231
Encombrants non métalliques	928	0	928
Résidus issus des opérations de balayage de rues	5 000	5 000	0
Résidus ultimes	7 186	0	7 186
Sous-total	79 418	51 218	28 200
Boues municipales (siccité de 35 %)	15 533 (mh)	15 533 (mh)	0 (mh)
Total	94 951	66 751	28 200

Note : En raison de l'arrondissement des décimales, il est possible que le total diffère de quelques unités.

4.3. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU MILIEU DES INDUSTRIES, DES COMMERCES ET DES INSTITUTIONS

4.3.1. MÉTHODOLOGIE

Les données utilisées dans le présent inventaire ont été tirées de l'étude des matières résiduelles provenant des secteurs autres que résidentiels, réalisée par SMⁱ inc. pour le compte du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie en 2012 (CREE, 2012). Cette étude a permis d'estimer, sur la base d'une enquête postale et d'évaluation visuelle, les quantités et la composition des matières récupérées et éliminées pour les secteurs institutionnel, commercial et industriel. Les résultats de l'étude ont été adaptés au contexte de la Ville de Sherbrooke et basés sur le nombre d'employés actifs pour chaque secteur (institutionnel, commercial et industriel). Par la suite, l'outil de calcul a permis de fragmenter les quantités par sous-secteurs d'activité.

Les quantités de résidus de transformation alimentaire industrielle ont été estimées à l'aide de l'outil de calcul sur la base du portrait du gisement de matières résiduelles organiques au Québec réalisé par Solinov (Solinov, 2012). Quant aux quantités de boues industrielles (boues de papetières), elles ont été fournies par Kruger¹⁰ et validées sur la base du *Bilan annuel de conformité environnementale : secteur des pâtes et papiers*, produit périodiquement par le MDDELCC (MDDELCC, 2011).

4.3.2. MATIÈRES RECYCLABLES

Le Tableau 34 synthétise les quantités de matières recyclables générées par les différents secteurs d'activité. Les données de ce tableau incluent les enrobages de balles de foin (plastiques agricoles) et les plastiques-paillis qui comptent respectivement pour 23 et 8 tonnes par année, selon l'*Inventaire des matières résiduelles d'origine autre que résidentielle de l'Estrie* (CREE, 2012).

¹⁰ M. René Hamel, coordonnateur en environnement chez Kruger, 2014.

Tableau 34. Quantités générées des matières recyclables dans le milieu des ICI pour 2013

	Fibres (t)	Métal (t)	Plastique (t)	Verre (t)
Industriel	3 691	2 368	2 374	237
<i>Agriculture</i>	473	304	304	30
<i>Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz</i>	0	0	0	0
<i>Manufacturier</i>	2 989	1 917	1 922	192
<i>Utilités publiques</i>	0	0	0	0
<i>Transport et entreposage</i>	229	147	148	15
Commercial	11 524	622	1 139	989
<i>Hébergement et services de restauration</i>	3 125	103	164	592
<i>Commerce de gros et de détail</i>	8 399	518	975	396
Institutionnel	5 486	198	221	378
<i>Services et bureaux</i>	3 949	135	72	270
<i>Services d'enseignement</i>	1 061	38	93	73
<i>Soins de santé</i>	476	25	57	35
Total	20 701	3 187	3 734	1 603

Sources : CREE, 2012; RECYC-QUÉBEC, 2014.

Le Tableau 35 présente l'estimation des quantités totales de matières recyclables générées, récupérées et éliminées pour chaque catégorie de matières. Les fibres (papier et carton) sont les matières recyclables qui se retrouvent en plus grande proportion dans les matières résiduelles produites par le secteur des ICI.

Comme spécifié à la section 4.2.2., la quantité de matières recyclables en provenance des petits ICI assimilables intégrés à la collecte municipale a été soustraite de la quantité totale de matières recyclables collectées par les services municipaux. Elle a ensuite été ajoutée à la quantité de matières recyclées générées dans le milieu des ICI. En 2013, 286 ICI assimilables étaient inscrits à la collecte sélective des matières recyclables. Cela a permis de récupérer 213 tonnes, soit 1,3 % des tonnages totaux collectés dans le secteur résidentiel. La quantité totale récupérée de 23 664 tonnes indiquées au Tableau 35 inclut les 213 tonnes mentionnées.

Pour l'année 2013, le taux de récupération pour chaque matière recyclable visée et pour chaque type d'activités du secteur des ICI est présenté aux figures 5 et 6. Il est ainsi possible de constater que le secteur institutionnel a un meilleur taux de récupération des matières recyclables en comparaison avec le secteur commercial et industriel.

Tableau 35. Estimation des quantités de matières recyclables générées, récupérées et éliminées – Secteur des ICI pour 2013

	Quantités générées (t)	Quantités récupérées (t)	Quantités éliminées (t)
Papier et carton	20 701	18 094	2 606
Métal	3 187	2 821	367
Plastique	3 734	1 941	1 793
Verre	1 603	808	795
Total	29 226	23 664	5 562

Note : En raison de l'arrondissement des décimales, il est possible que le total diffère de quelques unités.

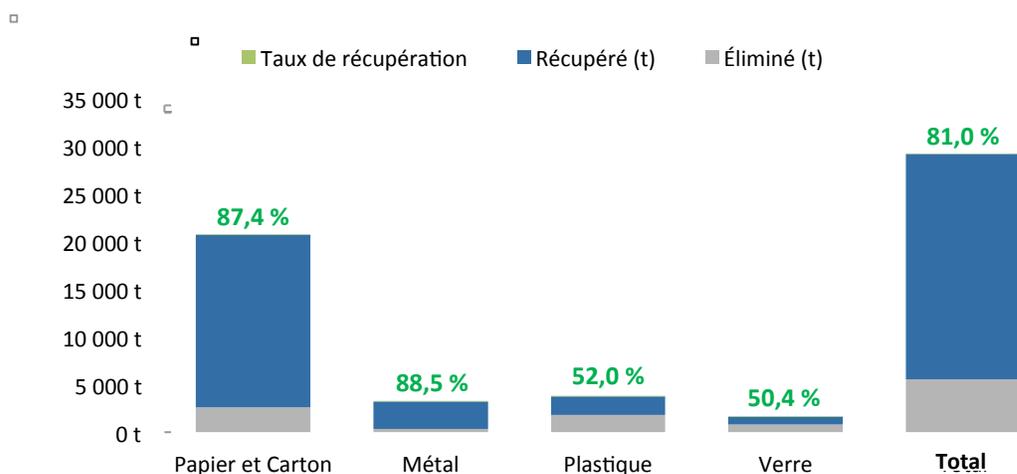


Figure 5. Taux de récupération par catégorie de matières recyclables – Secteur des ICI pour 2013

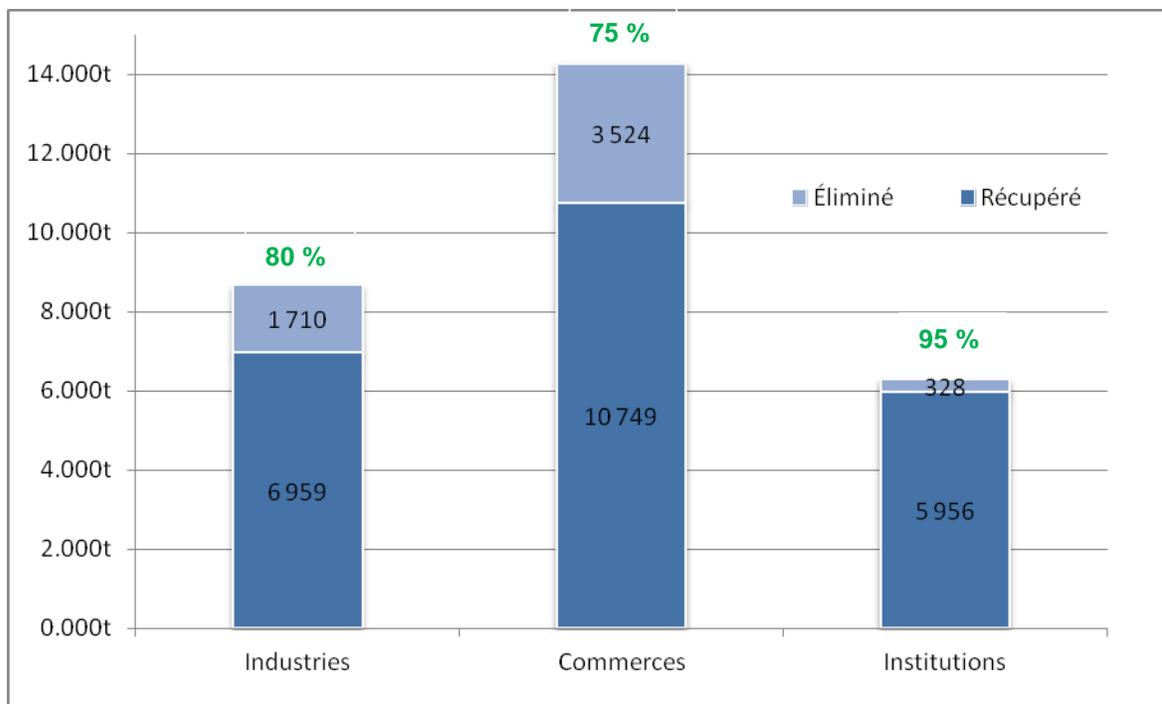


Figure 6. Taux de récupération et quantités de matières recyclables éliminées et récupérées par secteur d'activité pour 2013

4.3.3. MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES

Industries agroalimentaires

L'estimation des quantités de matières résiduelles organiques générées a été réalisée à partir de taux unitaire (kg/employé/an) défini par l'outil de calcul, sur la base de l'étude du *Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec* (MDDELCC, 2012). Le portrait des quantités récupérées et éliminées pour la région de l'Estrie a été extrapolé pour le territoire de la ville de Sherbrooke en tenant compte du nombre d'employés présents.

Selon les estimations de l'outil, il apparaît que le taux de récupération des matières résiduelles organiques (résidus de production et de transformation) issues d'industries agroalimentaires est de l'ordre de 94,5 %. Ces résidus peuvent être valorisés sur site, sur des sites de traitement externes ou en agriculture en tant qu'alimentation animale ou fertilisant.

Boues industrielles provenant des papetières

La ville de Sherbrooke possède uniquement une papetière sur son territoire produisant des boues industrielles. L'usine Kruger, localisée à Brompton, fait partie de la division Fabrication – Région Est de Produits Kruger et fabrique des produits à usages domestiques. Ces boues

industrielles sont récupérées pour valorisation énergétique : l'usine les utilise comme combustible pour usage interne. Le procédé répond à la réglementation sur l'énergie éolienne et sur l'énergie produite avec de la biomasse et permet de remplacer le mazout par la biomasse résiduelle. Ce procédé est reconnu par le MDDELCC comme une mesure importante de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire québécois. Pour l'usine Kruger de Brompton, cela représente une réduction de 89 % des GES émis par la chaufferie (remplacement du mazout par la biomasse).

Un rapport d'analyse environnementale publié en 2005 sur le projet de Kruger de cogénération à la biomasse a confirmé que la combustion des boues amène un apport de chaleur non négligeable, tout en réduisant de façon significative les GES de l'industrie papetière.

Autres commerces, institutions et industries non alimentaires

Pour les autres entreprises, l'estimation des quantités de matières résiduelles organiques récupérées et éliminées a été faite sur la base de l'étude du CREE (2012). Toutefois, aucune donnée de composition n'était disponible pour les matières résiduelles organiques récupérées et éliminées dans cette étude.

Bilan global des matières résiduelles organiques pour le secteur ICI

Le Tableau 36 présente l'inventaire global des matières résiduelles organiques récupérées, éliminées et générées pour le secteur ICI sur le territoire de la ville de Sherbrooke en 2013. Le taux de récupération des matières résiduelles organiques pour le secteur des ICI est estimé à 90,4 %.

Tableau 36. Estimation des quantités de matières résiduelles organiques – Secteur des ICI

	Quantités générées (t)	Quantités récupérées (t)	Quantités éliminées (t)
Industries de transformation agroalimentaires	2 590	2 448	142
Boues industrielles	72 902	72 902	0
Commerces, institutions et autres industries	11 687	3 460	8 228
Total	87 179	78 810	8 370

Note : En raison de l'arrondissement des décimales, il est possible que le total diffère de quelques unités.

4.3.4. RÉSIDUS DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE ET AUTRES RÉSIDUS

Les résidus de transformation de l'usine Kruger, comme les cendres et la chaux vive, sont récupérés en fin de processus afin de remplacer le ciment pour faire du béton (Hamel, 2014). L'inventaire du CREE en 2012, réalisé à l'échelle régionale de l'Estrie, répertorie également d'autres résidus générés par le milieu des ICI, tels du caoutchouc, des matériaux composites divers, de la fibre de verre (avec ou sans époxy), du plastique d'emballage, etc. Les quantités de résidus de Sherbrooke sont présentées au Tableau 37.

Tableau 37. Estimation des quantités de résidus de transformation industrielle et autres résidus – Secteur des ICI

	Quantités générées (t)	Quantités récupérées (t)	Quantités éliminées (t)
Autres résidus (CREE, 2012)	28 117	19 164	8 953
Kruger – Cendres et chaux vive en remplacement de ciment	23 643	23 643	0
Total	51 759	42 807	8 953

Note : En raison de l'arrondissement des décimales, il est possible que le total diffère de quelques unités.

4.3.5. AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES PAR LE SECTEUR DES ICI

Résidus ultimes

La méthodologie de calcul des quantités de résidus ultimes est basée sur les formules de l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC (2014) et sur les résultats de l'étude de caractérisation sur les lieux d'élimination menée par RECYC-QUÉBEC en 2011. Les résidus ultimes représentent 3,82 % de 13 931 tonnes de déchets générés par le secteur des ICI, soit 532 tonnes.

Rejets de centres de tri de matières recyclables

Les rejets du centre de tri des matières recyclables sont calculés à partir de la quantité de matières recyclables collectée auprès des ICI, de la proportion du taux de rejets établie par le centre de tri et du taux de rejets établi par Récup Estrie pour l'année 2013. Le résultat est équivalent à 1 245 tonnes.

Rejets de centres de traitement des matières résiduelles organiques

Les rejets de centres de traitement des matières résiduelles organiques sont calculés à partir de la quantité de matières résiduelles organiques collectée auprès des ICI, de la proportion du taux de rejets établie par le centre de traitement. Le résultat est équivalent à 260 tonnes.

Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors d'usage)

Les rejets de recycleurs de métaux incluent :

- Les rejets de récupération des véhicules hors d'usage (22 kg par habitant et par année);
- Les rejets de récupération des encombrants métalliques (10,2 kg par habitant et par année).

Ces rejets ont été évalués sur la base des données disponibles à l'échelle du Québec et ramenés par habitant. L'ensemble des données utilisées pour calculer ces rejets provient de l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC (2014). La quantité de rejets de recycleurs de métaux équivaut à 5 176 tonnes.

4.3.6. BILAN DU SECTEUR DES ICI

La compilation de l'ensemble des données calculées dans la présente section a permis de déterminer qu'un total de 175 379 tonnes de matières résiduelles a été généré sur le territoire de la ville de Sherbrooke par le secteur des ICI en 2013, avec un taux de récupération de 82,8 %. Considérant que les boues industrielles représentent une quantité non négligeable de matières résiduelles générées par le secteur des ICI (72 902 t), celles-ci ont été retirées dans les estimés des quantités totales (Tableau 38), et ce, afin de refléter davantage la réalité de l'ensemble des ICI. En excluant les boues industrielles, les ICI ont généré 102 477 tonnes de matières résiduelles, dont 71 % ont été récupérées.

Tableau 38. Estimation des quantités de matières résiduelles générées par le secteur des ICI pour 2013

Catégories de matières	Quantités générées (t)	Quantités récupérées (t)	Quantités éliminées (t)
Papier et carton	20 701	18 094	2 606
Métal	3 187	2 821	367
Plastique	3 734	1 941	1 793
Verre	1 603	808	795
Industries de transformation agroalimentaires	2 590	2 448	142
Matières résiduelles organiques	11 687	3 460	8 228
Résidus de transformation industrielle et autres résidus	51 759	42 807	8 953
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	1 245	0	1 245
Rejets de la collecte de MRO des ICI	260	0	260
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors d'usage)	5 176	0	5 176
Résidus ultimes	532	0	532
Sous-total (sans les boues industrielles)	102 477	72 378	30 099
Boues industrielles	72 902	72 902	0
Total	175 379	145 280	30 099

Note : En raison de l'arrondissement des décimales, il est possible que le total diffère de quelques unités.

4.4. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU MILIEU DE LA CONSTRUCTION, DE LA RÉNOVATION ET DE LA DÉMOLITION

Cette section vise l'ensemble des résidus de la CRD pouvant provenir de tous les types de travaux de construction, de rénovation ou de démolition sur le territoire sherbrookoise, qu'ils soient de nature résidentielle, commerciale, institutionnelle ou industrielle.

D'une part, les données utilisées sont celles de l'outil de RECYC-QUÉBEC (2014) basée sur des taux de génération, de récupération et d'élimination par valeur de travaux. L'indicateur utilisé est basé sur la valeur des permis de bâtir en construction en millier de dollars par année. Ce montant inclut l'ensemble des demandes de permis déposées, que ce soit pour des travaux de construction, de rénovation ou de démolition, et ce, quel que soit le type de construction réalisé (résidentiel, commercial, industriel ou institutionnel). Toutefois, les données utilisées pour calculer les quantités de résidus de bois de transformation industrielle proviennent plutôt de l'étude réalisée par le CREE en 2012.

À l'égard de ces données, il est possible de constater qu'un total approximatif de 123 563 tonnes de résidus de la CRD a été généré sur le territoire de la Ville de Sherbrooke en 2013 avec un taux de récupération de 80,5 % (Tableau et Figure 7).

Tableau 39. Estimation des quantités de matières résiduelles générées par le secteur de la CRD selon la valeur des permis à bâtir – Ville de Sherbrooke, 2013

Catégorie de matières	Quantités générées (t)	Quantités récupérées (t)	Quantités éliminées (t)
Agrégats	71 005	66 877	4 128
Gypse	4 172	152	4 020
Bardeaux d'asphalte	3 778	410	3 368
Autres	3 477	0	3 477
Bois de construction	24 637	15 852	8 785
Résidus de bois de transformation industrielle	16 494	16 194	300
Total	123 563	99 485	24 078

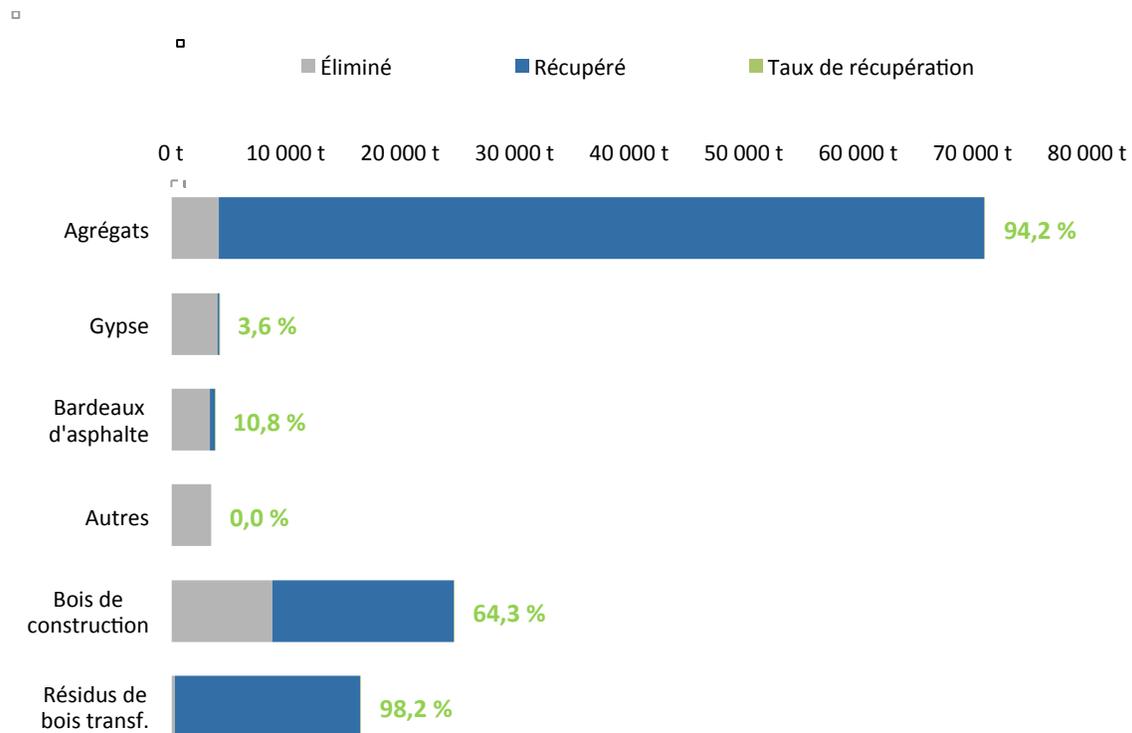


Figure 7. Taux de récupération des résidus de la CRD pour 2013

4.5. BILAN GLOBAL DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Selon l'inventaire des matières résiduelles générées en 2013 sur le territoire de la Ville de Sherbrooke, 393 893 tonnes de matières résiduelles ont été générées par le milieu municipal, ainsi que ceux des ICI et de la CRD (Tableau 40 et Figure 8).

Tableau 40. Inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire de la Ville de Sherbrooke en 2013

Catégorie de matières	Quantités générées (t)	Quantités récupérées (t)	Quantités éliminées (t)
Papier et carton	35 357	29 568	5 789
Métal	5 445	3 458	1 987
Plastique	6 759	2 419	4 340
Verre	4 992	3 358	1 634
Matières organiques (résidus verts, résidus alimentaires, autres matières organiques, boues industrielles, résidus des industries agroalimentaires)	113 395	96 384	17 011
Résidus de la CRD	123 563	99 485	24 078
Autres résidus et résidus de transformation industrielle	51 759	42 807	8 953
Résidus domestiques dangereux	974	627	347
Autres résidus (VHU, textiles, rejets de centres de tri et de valorisation, encombrants, rejets des recycleurs de métaux)	23 398	12 879	10 519
Résidus issus des opérations de balayage de rues	5 000	5 000	0
Résidus ultimes	7 718	0	7 718
Total (sans les boues municipales)	378 360	295 983	82 377
Boues municipales	15 533 t mh	15 533 t mh	0 tmh
Total	393 893	311 516	82 377

Note : En raison de l'arrondissement des décimales, il est possible que le total diffère de quelques unités.

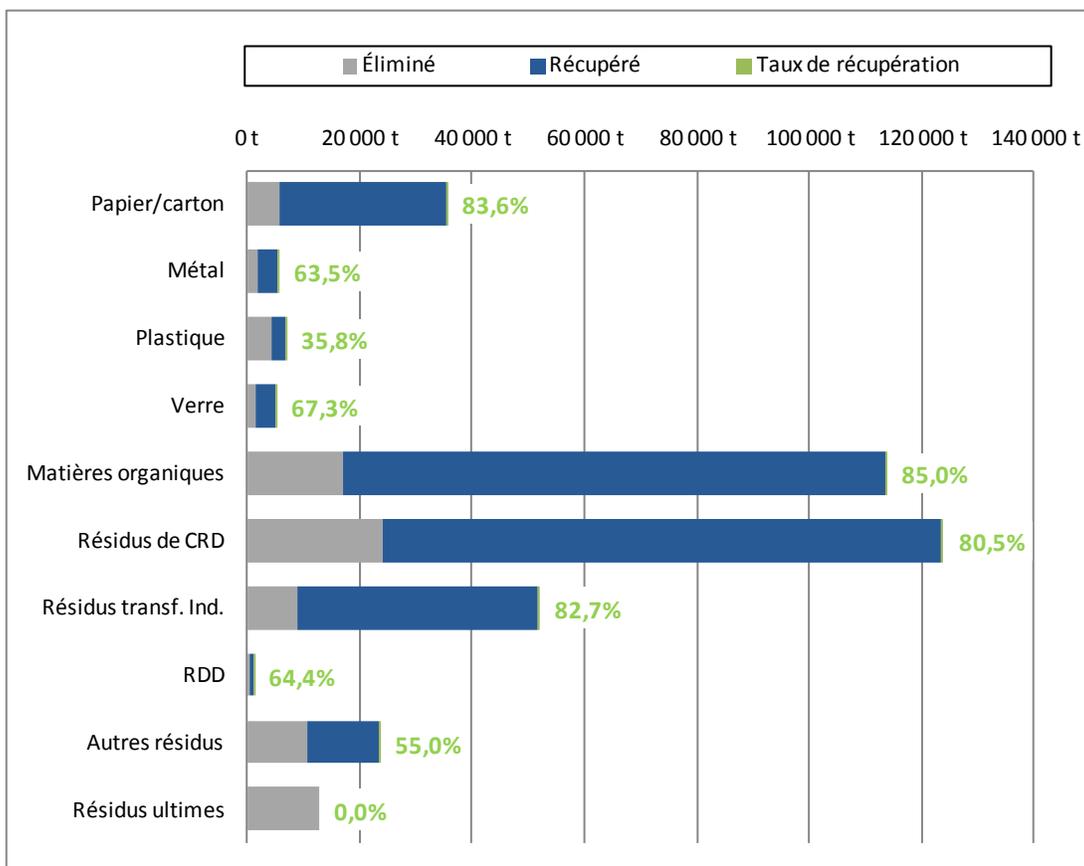


Figure 8. Taux de récupération par type de matières résiduelles générées, diagnostic territorial et description des mesures prévues en 2013

Section 5 :

DIAGNOSTIC ET ORIENTATIONS

5.1. PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2004-2008

Le plan de gestion 2004-2008 visait un objectif global de mise en valeur de 65 % des matières résiduelles. Pour atteindre cet objectif, la Ville de Sherbrooke a élaboré un plan ambitieux regroupant 108 mesures dont les principales sont énumérées ci-dessous :

- Mise en place de deux écocentres;
- Instauration d'une collecte des matières organiques pour toutes les résidences unifamiliales, les immeubles de quatre logements et moins, ainsi que pour tous les immeubles à logements qui en font la demande;
- Transition de la collecte séparée des matières recyclables dans des bacs de 64 litres à une collecte en vrac dans des bacs roulants de 360 litres pour l'ensemble des habitations résidentielles du territoire;
- Diminution de la fréquence de collectes des déchets;
- Inclusion graduelle des ICI assimilables à la collecte sélective;
- Sensibilisation accrue des citoyens.

Ce plan a permis à la Ville de Sherbrooke d'obtenir d'excellents résultats. Le suivi du plan 2004-2008 est inséré à l'annexe 12.

Comme détaillé à l'annexe 12, plusieurs des mesures mises en place entre 2004 et 2009 ont été maintenues. Et dans un souci de réduire encore davantage les quantités de déchets enfouis, la Ville de Sherbrooke a continué de mettre en place de nouvelles mesures, même après 2009. Parmi ces mesures, on compte entre autres :

- La réduction de la fréquence de collectes des déchets bihebdomadaires à une collecte aux trois semaines (collecte mensuelle aux mois de janvier, février et mars);
- Le développement d'un outil interactif pour les citoyens afin de les aider à mieux gérer les matières résiduelles et ainsi les sensibiliser à l'application de la hiérarchie des 3RV;
- La sensibilisation des immigrants sur la gestion des matières résiduelles à la ville de Sherbrooke;
- La mise en place d'un système de récupération de la styromousse pour les citoyens dans les écocentres;

- L'élaboration d'un projet pilote de collectes des matières organiques dans un quartier regroupant des restaurants, des commerces et des résidents (secteur du centre-ville);
- L'élaboration de projets pilotes de collectes des matières organiques dans les immeubles multilogements de cinq logements et plus;
- La mise en place d'un réseau de collectes des piles usées;
- Le maintien de l'aide attribuée aux entreprises d'économie sociale en leur permettant de conserver la gratuité à l'élimination au centre de transfert.

5.2. HIÉRARCHIE DES 3RV ET TRI À LA SOURCE

Dans le cadre de ses derniers PGMR, la Ville de Sherbrooke s'est appuyée sur les trois principes suivants : le tri à la source, la hiérarchie des 3RV et la propriété municipale des installations de gestion des matières résiduelles.

Ces trois principes demeurent toujours présents dans le projet de PGMR 2016-2020. D'ailleurs, c'est dans le respect de ces principes que la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke (Valoris) a été formée avec le mandat de trouver une solution durable à l'élimination des matières résiduelles.

Dans un contexte où tous les efforts auront été déployés pour trier à la source et que la hiérarchie des 3RV sera respectée, la Ville de Sherbrooke et la MRC du Haut-Saint-François ont choisi d'ajouter une voie supplémentaire avant l'élimination. Le centre de tri des déchets et de la CRD de Valoris se présente donc comme une solution de dernier recours afin d'extraire les matières recyclables ou valorisables encore présentes jusqu'à maintenant dans les déchets destinés à l'élimination (Figure 9).

Il est incontestable pour Valoris que le tri à la source demeure le meilleur moyen de récupérer des matières de qualité. Mais en attendant l'arrivée de nouveaux débouchés, de nouvelles façons de trier, ou tout simplement un changement de mentalité, Valoris demeure une infrastructure municipale qui permettra de dépasser les objectifs nationaux et de concrétiser le bannissement de certaines matières de l'élimination. Ce projet municipal permettra de développer des débouchés en région et de générer des emplois.

Parallèlement, les efforts de sensibilisation à l'importance du tri à la source et de la hiérarchie des 3RV seront maintenus, voire accentués, afin que le centre de tri de Valoris demeure le dernier maillon de la chaîne de récupération. Ce rôle devra être clairement expliqué aux clients de Valoris pour éviter toute confusion et pour ne pas perdre d'acquis.

Enfin, puisque la Ville de Sherbrooke est invitée à jouer un plus grand rôle dans la gestion des matières résiduelles des ICI et du milieu de la CRD, les prochaines années viendront déterminer

les grandes lignes de ce nouveau rôle. Historiquement, ces milieux ont disposé de toute leur autonomie pour gérer leurs matières résiduelles. En collaboration avec leurs représentants, différents scénarios de municipalisation des matières résiduelles devront être envisagés.

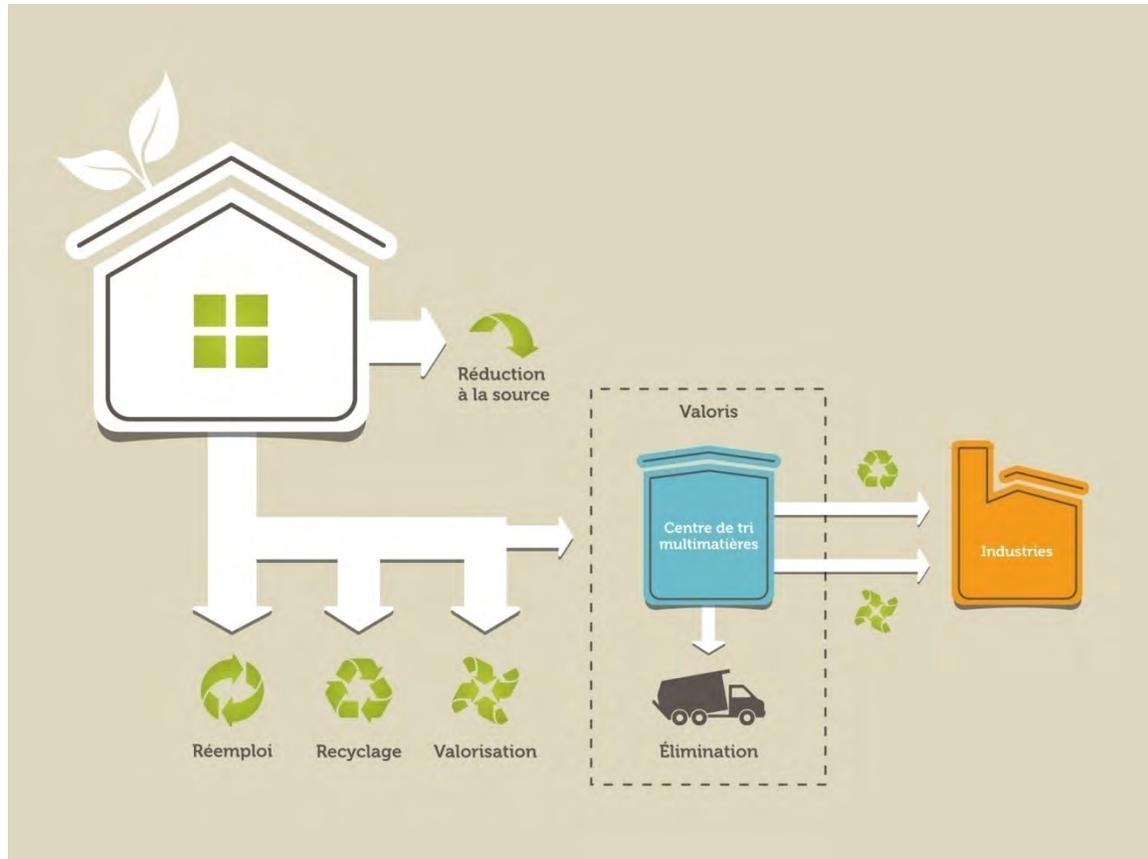


Figure 9. Cheminement des matières résiduelles

5.3. PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX LOCAUX

Avec l'adoption de son PGMR 2004-2008, la Ville a fait preuve d'avant-gardisme dans plusieurs aspects de la gestion des matières résiduelles municipales et la population sherbrookoise s'est montrée fière de vivre dans une ville verte. La rapidité avec laquelle la population a adopté les bacs bruns, ainsi que la croissance phénoménale des visites aux écocentres le démontre bien. En 2013, le taux de récupération a continué à augmenter pour atteindre 65 %. Cette performance fait en sorte que les objectifs nationaux 2020 sont pratiquement déjà tous atteints pour la Ville de Sherbrooke.

Malgré l'excellente performance de la Ville, divers enjeux et problématiques sont encore présents dans le secteur municipal, le secteur des ICI et le secteur de la CRD.

5.3.1. SECTEUR MUNICIPAL

La problématique entourant la fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire de la Ville de Sherbrooke en 2008 a fait en sorte que les efforts pour réduire l'élimination des matières résiduelles n'ont jamais cessé, même après le PGMR 2004-2008. Or, force est de constater qu'on assiste maintenant à un certain plafonnement de la participation et des quantités détournées de l'élimination. Certains générateurs ou certaines matières présentent des contraintes difficiles et coûteuses à surmonter.

D'une part, malgré les projets pilotes et l'élaboration de nombreux outils de sensibilisation, la collecte des matières recyclables et organiques en immeubles à logements demeure un défi de taille. De plus, une quantité importante de résidus alimentaires se retrouve encore dans les déchets (taux de récupération de 39,5 %) en raison de l'absence de collecte de matières résiduelles organiques dans les multilogements de six unités et plus (sauf pour les unités en condos de moins de dix unités). De nombreux projets pilotes concernant la collecte de la matière résiduelle organique dans ces types de logements ont été mis sur pied avant 2014. Toutefois, puisque le taux de participation n'était pas concluant et que le taux de contamination était important, la Ville a décidé de ne pas étendre la collecte des matières résiduelles organiques sur une base obligatoire à cette clientèle. Cependant, les propriétaires de ces immeubles peuvent adhérer au service de la collecte sur une base volontaire.

D'autre part, la réalisation de l'inventaire a également mis en évidence que le taux de récupération du papier et du carton, du plastique, du verre et du métal de l'ensemble du secteur résidentiel n'est que de 65 %.

Aussi, le portrait du territoire et le bilan des actions passées ont également mis en lumière d'autres problématiques comme celles des matières résiduelles sans débouché, des services et des installations municipales perfectibles ou encore des liens à établir avec les autres générateurs de matières résiduelles.

Également, l'expérience acquise avec l'installation d'une première génération de contenants de récupération destinés aux lieux publics a démontré une problématique avec la manutention du type de contenant choisi, engendrant ainsi une récupération parfois inadéquate. Des mesures correctives ont été appliquées pour assurer la récupération des matières recyclables à court terme, mais des efforts pour bonifier et étendre la collecte des matières recyclables dans les aires publiques demeurent à réaliser. Par ailleurs, peu de suivis (autant au niveau des activités d'ISÉ que des équipements en place) ont été réalisés depuis l'implantation de la collecte à trois voies dans les bâtiments municipaux. Rappelons que cette implantation incluait l'installation d'îlots et une campagne d'information, de sensibilisation et d'information.

Finalement, les événements écoresponsables sont encore rares sur le territoire. Les Jeux d'été du Canada – Sherbrooke 2013 ont prouvé qu'il était possible d'en organiser en atteignant le niveau 1 de la norme en gestion responsable d'événements du BNQ. Les connaissances, les équipements et la mobilisation du milieu légués par cet événement peuvent servir à mettre en place une structure pour l'organisation d'autres événements écoresponsables.

5.3.2. MILIEU DES INDUSTRIES ET DES COMMERCES

La Ville de Sherbrooke a consulté les représentants du milieu de l'industrie et des commerces le 11 mars 2015. Les principaux constats relevés sont les suivants :

- Généralement, ils connaissent peu la quantité de matières résiduelles qu'ils génèrent;
- Souvent, ils n'ont pas suffisamment d'espace pour trier leurs matières et pour les entreposer;
- Ils avouent ne pas vraiment savoir ce que les collecteurs font de leurs matières résiduelles et aimeraient être rassurés au sujet de l'utilisation et de la destination de ces matières;
- Les entreprises de plus petite envergure manquent d'expertise en gestion des matières résiduelles et aimeraient disposer d'un certain accompagnement;
- Les entreprises de plus petite envergure manquent de temps et d'argent pour bien gérer leurs matières résiduelles et connaissent peu les possibilités de mise en valeur des matières spécifiques qu'elles génèrent;
- Ils peuvent utiliser les écocentres, mais :
 - ✓ Il est difficile pour une petite entreprise de se déplacer et d'attirer une ressource pour le transport des matières durant les heures d'ouverture du commerce.
 - ✓ De plus, l'accès est payant.
 - ✓ Les heures d'ouverture ne sont pas adaptées aux petites et moyennes entreprises.
 - ✓ Il n'y a pas suffisamment de points de dépôts sur notre territoire.
- La Ville de Sherbrooke ne connaît pas leurs quantités réelles de matières générées sur le territoire;
- Bien que les quantités de plastiques agricoles soient peu élevées, la Ville de Sherbrooke vise à participer à l'effort régional et provincial de récupération de cette matière.

5.3.3. MILIEU DE LA CONSTRUCTION, DE LA RÉNOVATION ET DE LA DÉMOLITION

La Ville de Sherbrooke a consulté les représentants du milieu de la construction, de la rénovation et de la démolition le 25 mars 2015. Les principaux constats relevés sont les suivants :

- Il y a rarement d'espaces disponibles sur le chantier pour trier les matières;
- Le fait d'exiger un tri auprès des employés n'est pas rentable, car cela demande trop de temps;
- Les entrepreneurs ne savent pas ce qui est fait avec la matière une fois collectée;
- Ils manquent d'accompagnement, d'information et d'éducation à la gestion des matières résiduelles dans tous les corps de métiers;
- La distance des sites de récupération est une contrainte importante;
- Si, dans un appel d'offres, l'obligation de récupérer n'est pas mentionnée, les entrepreneurs qui pratiquent le tri et la récupération se voient pénalisés en raison des coûts reliés à la gestion des matières résiduelles;
- La Ville de Sherbrooke ne connaît pas leurs quantités réelles de matières générées sur le territoire.

5.3.4. MILIEU DES INSTITUTIONS

La Ville de Sherbrooke a consulté les représentants du milieu institutionnel le 23 avril 2015, en se joignant à la Table des partenaires institutionnels en développement durable (TPIDD). Les principaux constats relevés sont les suivants :

- Ils investissent beaucoup de temps et d'argent actuellement à bien trier leurs matières résiduelles;
- Ils performant, en général, très bien en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles;
- Ils sensibilisent, informent et éduquent la population institutionnelle, mais la sensibilisation a atteint sa limite en ce qui concerne la performance;
- *Certaines institutions n'ont pas accès à un service de pesée et par conséquent ne connaissent pas toutes les données de leurs matières résiduelles et, en occurrence, le tonnage total de matières générées;*
- Ils souhaiteraient que la Ville les aide pour la collecte des matières résiduelles organiques puisque présentement les coûts des services privés de collectes sont beaucoup trop élevés;
- Ils sont en accord avec la municipalisation des ICI si ce moyen les aide à mieux gérer leurs matières dans le respect du tri à la source et de la hiérarchie des 3RV;
- Ils souhaiteraient que les ICI soient acceptés aux écocentres afin de pouvoir y amener certaines matières plus problématiques.

5.4. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

À l'analyse des différents renseignements recueillis depuis le début du processus d'élaboration du PGMR 2016-2020, la Ville de Sherbrooke s'est dotée d'une vision stratégique, accompagnée de trois orientations générales, en gestion des matières résiduelles.

5.4.1. VISION STRATÉGIQUE

Forte de son expérience, la Ville de Sherbrooke s'est dotée d'une vision stratégique en gestion des matières résiduelles.

*Maintenir le statut de Sherbrooke à titre de **ville verte** et en faire une **ville innovatrice** et **exemplaire** à l'égard de la gestion de ses matières résiduelles.*

5.4.2. ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Afin de poursuivre sa démarche vers l'atteinte, voire le dépassement des objectifs nationaux de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles du MDDELCC et de son Plan d'action 2010-2015, la Ville de Sherbrooke s'engage à respecter trois orientations générales et huit orientations spécifiques.

Trois orientations générales

- **Optimisation**

Optimiser ses pratiques internes en gestion des matières résiduelles afin qu'elle devienne un **exemple à suivre** auprès des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

- **Innovation**

Rester à l'affût du développement de nouvelles technologies afin de développer des partenariats et d'instaurer des programmes ou des projets dans le but de confirmer son statut à titre de **Ville innovatrice** en gestion des matières résiduelles.

- **Responsabilisation**

Favoriser les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation et actualiser ses mesures réglementaires afin de responsabiliser et d'inciter les diverses parties prenantes présentes sur le territoire à adopter, voire à poursuivre, une saine gestion de leurs matières résiduelles.

Huit orientations spécifiques

- Bonifier et encadrer les pratiques internes.
- Respecter la hiérarchie des 3RV.
- Maximiser les services des écocentres.
- Miser sur le développement de nouvelles technologies.
- Travailler en partenariat avec les institutions.
- Évaluer les options pour mieux gérer les matières résiduelles générées sur le territoire.
- Informer, sensibiliser et éduquer à la hiérarchie des 3RV.
- Soutenir les entreprises et promouvoir les bonnes pratiques.

5.4.3. OBJECTIFS NATIONAUX ET LOCAUX

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2010-2015 et son plan d'action fixent de nouveaux objectifs. Les municipalités régionales doivent s'engager à contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

Le tableau 41 présente les cinq grands objectifs nationaux visés, les résultats obtenus en 2013 ainsi que les objectifs fixés pour 2020 par la Ville de Sherbrooke. Il importe de préciser que les données servant au calcul des quantités de matières résiduelles éliminées peuvent différer entre le MDDELCC et la Ville de Sherbrooke.

Les données réelles du Ministère (625,56 kg/personne éliminés en 2013) sont considérablement supérieures à la quantité estimée par la Ville de Sherbrooke dans le cadre de son inventaire (512,5 kg/personne éliminés en 2013). Cette différence est essentiellement attribuable aux secteurs des ICI et de la CRD, pour lesquels les municipalités ne reçoivent pas de reddition de comptes et dont les quantités éliminées ont dû être estimées lors de l'inventaire de 2013 avec l'outil de calcul disponible. De plus, les quantités éliminées par ces deux secteurs d'activité sont sujettes à une forte variabilité, contrairement à celles du secteur municipal. Les quantités éliminées provenant du secteur municipal ont connu une diminution constante jusqu'en 2012 avec l'implantation rapide des mesures du précédent PGMR et demeurent relativement stables depuis.

Des efforts seront à réaliser pour diminuer les quantités éliminées en ce qui a trait aux secteurs des ICI et de la CRD. Puisque, selon l'inventaire basé sur les données 2013, la Ville de Sherbrooke semble atteindre tous les objectifs nationaux, de nouveaux objectifs plus ambitieux ont été fixés. Ces derniers peuvent paraître conservateurs, mais les efforts à venir seront vraisemblablement exigeants et coûteux.

Tableau 41. Résultats 2013 et objectifs 2020 de la Ville de Sherbrooke

Objectifs nationaux de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles	Résultats de la Ville de Sherbrooke en 2013 (selon l'inventaire)	Objectifs de la Ville de Sherbrooke pour 2020
1- Ramener la quantité de matières résiduelles éliminée à 700 kg /personne/année	512,5 kg/personne/année	450 kg/personne/année
2- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels.	73,8 %	80 %
3- Traiter 60 % de la matière organique putrescible résiduelle au moyen de procédés biologiques, à savoir l'épandage, le compostage ou la biométhanisation.	86,8 %	89 %
4- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.	80,5 %	85 %
5- Acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du secteur du bâtiment.	s. o.	70 %

Ces objectifs et résultats considèrent la valorisation des boues municipales et industrielles. Le calcul est effectué pour une population sherbrookoise de 160 745 habitants (ISQ, 2014).

5.4.4. ÉLÉMENTS DE CONFORMITÉ

Outre une contribution à l'atteinte des objectifs nationaux, les mesures proposées doivent intégrer des éléments de conformité, lesquels sont présentés dans les *Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles* (MDDELCC, révision 2015) et repris au Tableau 42. Aussi, les mesures doivent être établies en cohérence avec le contexte régional, les orientations et les objectifs retenus. De plus, elles doivent cibler la gestion des matières résiduelles sur les terres publiques.

Tableau 42. Éléments de conformité à considérer dans l'élaboration des PGMR des municipalités régionales

- **Intégrer la hiérarchie des 3RV**
 - Porter une grande attention à la réduction à la source et au réemploi.
 - Intégrer une participation des autorités locales et régionales.
 - Contribuer à l'augmentation des quantités et l'amélioration de la qualité des matières récupérées (recyclage et valorisation).
 - Favoriser les autres formes de valorisation que la réduction, le réemploi et le recyclage.
 - Prévoir un scénario d'élimination réaliste pour les matières résiduelles non valorisées.

- **Informé, sensibiliser et éduquer**
 - Prévoir des mesures d'ISÉ concernant différentes catégories de matières résiduelles et s'adressant à diverses clientèles.

- **Responsabiliser les milieux ICI et de la CRD**
 - Viser à responsabiliser les ICI et le secteur de la CRD quant à la réduction à la source et à la gestion appropriée des matières qu'ils génèrent.

- **Bannir de l'élimination**
 - Papier et carton
 - Bois
 - MRO

- **Gérer les résidus de CRD**
 - Contribuer à l'objectif national de trier ou acheminer vers un centre de tri au moins 70 % des résidus de la CRD du segment du bâtiment.
 - Contribuer à l'objectif national de recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, brique et d'asphalte.
 - Prendre en compte le banissement de l'élimination du bois.
 - Responsabiliser les ICI au regard des résidus de la CRD.

- **Gérer les matières résiduelles organiques putrescibles**
 - Encourager l'herbicyclage et le compostage domestique ou communautaire.
 - Encourager la valorisation en privilégiant le recyclage par l'épandage sur le sol, le compostage ou la biométhanisation.
 - Favoriser l'épandage des biosolides municipaux et des papetières.
 - Prévoir la collecte et le traitement des MRO générées en milieu résidentiel et municipal.
 - Comporter des mesures s'adressant aux ICI en vue de la gestion des MRO.

Section 6 :

PLAN D'ACTION 2016-2020

À l'égard des objectifs nationaux et locaux à atteindre, des éléments de conformité à respecter et des résultats obtenus en 2013 par la Ville de Sherbrooke relativement à la gestion de ses matières résiduelles, plusieurs mesures ont été proposées. Voici le détail de ces mesures, incluant des mesures à mettre en place pour le secteur résidentiel, le secteur des ICI et le secteur du milieu de la CRD.

6.1. MESURES 2016-2020

Le Tableau 43 présente le plan d'action 2016-2020 pour la Ville de Sherbrooke. Les responsables des mesures sont indiqués, de même que les partenaires à incorporer pour les élaborer et les mettre en œuvre. Les mesures sont présentées individuellement sous forme de fiche à l'annexe 13.

Tableau 43. Plan d'action 2016-2020

Orientations générales	Orientations spécifiques	Mesures à mettre en place	Responsables	Partenaires		
Optimisation	Bonifier et encadrer les pratiques internes	O1. Intégrer des clauses spécifiques favorisant le bannissement de l'élimination dans les devis techniques.	✓ Service de l'approvisionnement et des équipements (SAE)	✓ Service des infrastructures urbaines et de l'environnement (SIUE)*	✓ Service de l'entretien et de la voirie (SEV) ✓ Service des affaires juridiques	
		O2. Réviser la gestion des matières résiduelles dans les parcs et les lieux publics municipaux.	✓ Division des parcs et des espaces verts ✓ Division des bâtiments ✓ Destination Sherbrooke de l'information (STI)	✓ SAE		
		O3. Chercher de nouvelles façons de valoriser certains résidus d'activités municipales.	✓ SIUE ✓ SEV	✓ CEVMR		
		O4. Collaborer avec le CEVMR en faisant la promotion des entreprises et des organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Sherbrooke.	✓ Division de l'environnement	✓ CEVMR ✓ Valoris	✓ Créneau Accord	
	Respecter la hiérarchie des 3RV	Maximiser les services des écocentres	O5. Évaluer la possibilité de récupérer les plastiques agricoles.	✓ Division de l'environnement	✓ UPA Estrie (par regroupement de secteur) ✓ CREE ✓ AgrirÉCUP	✓ Service des affaires juridiques ✓ Division de l'approvisionnement
			O6. Structurer les activités de réemploi de certaines matières résiduelles apportées aux écocentres.	✓ Division de l'environnement	✓ Valoris ✓ Récup Estrie ✓ SIUE	✓ ICI ✓ CRD
			O7. Faire une étude de faisabilité en vue de construire un écocentre pour les ICI et le secteur de la CRD.	✓ Division de l'environnement	✓ Valoris	✓ Service des communications
			O8. Utiliser et promouvoir les services innovateurs de Valoris en complément au tri à la source pour permettre d'enrayer l'élimination de certaines catégories de matières.	✓ Division de l'environnement	✓ CEVMR ✓ Sherbrooke Innopole	✓ Créneau Accord
	Innovation	Travailler en partenariat avec les institutions	O9. Développer des outils interactifs permettant de diversifier les moyens de communication.	✓ Division de l'environnement	✓ TPIDD	
			O10. Élaborer un système de gestion de données en partenariat avec la Table des partenaires institutionnels en développement durable (TPIDD).**	✓ CEVMR	✓ Division de l'environnement ✓ Sherbrooke Innopole	✓ TPIDD ✓ Créneau Accord
			O11. Collaborer, avec la TPIDD et le CEVMR, à développer de nouveaux débouchés pour les matières résiduelles plus problématiques.	✓ Division de l'environnement	✓ Service des affaires juridiques	
			O12. Développer des ententes avec la TPIDD et ses différents acteurs concernant l'accès à divers services de collectes municipales.			

* À compter du 4 avril 2016, le SPUDD prendra en charge la mise en œuvre du PGMR 2016-2020 en remplacement du SIUE. De même, la Section de la préservation de l'environnement remplacera la Division de l'environnement en ce qui concerne la planification et la gestion des matières résiduelles, alors que les opérations de collectes et des écocentres relèveront du SEV. Finalement, le SIUE est remplacé par le Service des infrastructures urbaines (SIU) et assumera certaines tâches du PGMR.

** TPIDD : la TPIDD regroupe, depuis 2005, les principaux acteurs institutionnels (publiques et parapublics) à Sherbrooke. En conjuguant ses forces, en mettant à contribution son expertise et en travaillant en partenariat, elle est en mesure de contribuer au développement d'une société plus saine. Les membres sont le CIUSSS Estrie – CHU Sherbrooke, le Centre de santé et de services sociaux – Institut universitaire de gérontologie de Sherbrooke (CSSS-IUGS), la Ville de Sherbrooke, la Société de transport de Sherbrooke (STS), le Cégep de Sherbrooke, la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke, l'Université Bishop's, le Collège régional Champlain et l'Université de Sherbrooke.

Tableau 43. Plan d'action 2016-2020 (suite)

Orientations générales	Orientations spécifiques	Mesures à mettre en place	Responsables	Partenaires
Responsabilisation	Évaluer les options pour mieux gérer les matières résiduelles générées sur le territoire	<p>R13. Réaliser une étude de faisabilité faisant ressortir diverses options de municipalisation des matières résiduelles générées par les ICI et le secteur de la CRD.</p>	<p>✓ Division de l'environnement</p>	<p>✓ Valoris ✓ Récup Estrie</p> <p>✓ Service des communications ✓ Récup Estrie ✓ Station de traitement des eaux usées</p> <p>✓ Valoris ✓ CEVMR ✓ Patrouille verte</p>
	Informer, sensibiliser et éduquer à la hiérarchie des 3RV	<p>R14. Diffuser l'information concernant les différentes activités de la Ville et de ses partenaires.</p>	<p>✓ Division de l'environnement</p>	<p>✓ Service des communications</p> <p>✓ Patrouille verte</p>
		<p>R15. Sensibiliser les citoyens, les ICI et le secteur de la CRD sur les différents types de matières résiduelles et leur mode de gestion.</p>	<p>✓ Division de l'environnement</p>	<p>✓ Service des communications</p>
		<p>R16. Promouvoir la mise en place d'événements écoresponsables.</p>	<p>✓ SSCVC ✓ Destination Sherbrooke</p>	<p>✓ Division de l'environnement ✓ CREE ✓ FEVE</p> <p>✓ Service des affaires juridiques ✓ Service des communications</p> <p>✓ CREE ✓ Sherbrooke Innopole ✓ APCHQ ✓ ACQ ✓ Commerce Sherbrooke ✓ 3R MCDQ</p>
		<p>R17. Réglementer le bannissement du papier et du carton, du bois et des MRO et sensibiliser les citoyens, les ICI et le secteur de la CRD à l'importance d'une telle réglementation.</p>	<p>✓ Division de l'environnement</p>	<p>✓ Division de l'urbanisme, des permis et de l'inspection</p>
		<p>R18. Développer un partenariat avec les intervenants du milieu pour offrir un accompagnement et des outils de communication aux ICI et au secteur de la CRD.</p>	<p>✓ Division de l'environnement</p>	<p>✓ Chambres de commerce de Sherbrooke et de Fleurimont ✓ Service des communications ✓ Fondation estrienne en environnement</p>

6.2. CALENDRIER ET COÛTS DE RÉALISATION

Le Tableau 44 présente le calendrier et les coûts de réalisation des dix-huit mesures pour chaque année. Les années d'élaboration et de mise en œuvre sont présentées dans chacune des fiches de mesures jointes à l'annexe 13.

De plus, le Tableau 44 présente le budget annuel alloué pour la mise en œuvre du PGMR. Les coûts sont ventilés selon les besoins en ressources humaines et matérielles. Le Tableau 44 inclut également les revenus escomptés par la mise en œuvre de certaines mesures. Au total, un montant de 1 103 149 \$ sera nécessaire pour réaliser ce plan quinquennal. Près de la moitié de ce coût correspond à celui des ressources humaines de la Ville.

Tableau 44. Répartition des coûts selon les dates d'élaboration et de mise en œuvre des mesures du PGMR 2016-2020

Orientations générales	Orientations spécifiques	Mesures à mettre en place	Echéancier et coûts					Total
			2016	2017	2018	2019	2020	
Optimisation	Bonifier et encadrer les pratiques internes	O1. Intégrer des clauses spécifiques favorisant le bannissement de l'élimination dans les devis techniques.	4 424 \$	800 \$	800 \$	800 \$	800 \$	7 624 \$
		O2. Réviser la gestion des matières résiduelles dans les parcs et les lieux publics municipaux.	14 265 \$	70 235 \$	8 555 \$	6 810 \$	30 250 \$	130 115 \$
		O3. Chercher de nouvelles façons de valoriser certains résidus d'activités municipales.	2 114 \$	2 114 \$	2 114 \$	2 114 \$	2 114 \$	10 570 \$
		O4. Collaborer avec le CEVMR en faisant la promotion des entreprises et des organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Sherbrooke.		2 331 \$	2 331 \$	2 331 \$	2 331 \$	9 324 \$
		O5. Évaluer la possibilité de récupérer les plastiques agricoles.			2 935 \$	15 361 \$	1 535 \$	19 831 \$
Innovation	Maximiser les services des écocentres	O6. Structurer les activités de réemploi de certaines matières résiduelles apportées aux écocentres.	5 372 \$	280 \$	280 \$	280 \$	280 \$	6 492 \$
		O7. Faire une étude de faisabilité en vue de construire un écocentre pour les ICI et le secteur de la CRD.	19 600 \$ (sans revenus) 10 600 \$ (avec revenus)	15 600 \$ (sans revenus) 6 600 \$ (avec revenus)		63 923 \$		81 123 \$
		O8. Utiliser et promouvoir les services innovateurs de Valoris en complément au tri à la source pour permettre d'enrayer l'élimination de certaines catégories de matières.	10 600 \$	3 680 \$	2 680 \$	2 680 \$	2 680 \$	22 320 \$
		O9. Développer des outils interactifs permettant de diversifier les moyens de communications.	6 300 \$	6 300 \$	11 300 \$	6 300 \$	6 300 \$	36 500 \$
		O10. Élaborer un système de gestion de données en partenariat avec la Table des partenaires institutionnels en développement durable (TPIDD).	2 800 \$	2 800 \$	560 \$	560 \$	560 \$	7 280 \$
Responsabilisation	Évaluer les options pour mieux gérer les matières résiduelles générées sur le territoire	O11. Collaborer, avec la TPIDD et le CEVMR, à développer de nouveaux débouchés pour les matières résiduelles plus problématiques.		1 400 \$	1 400 \$	1 400 \$	1 400 \$	5 600 \$
		O12. Développer des ententes avec la TPIDD et ses différents acteurs concernant l'accès à divers services de collectes municipales.	2 800 \$	28 355 \$	3 080 \$	280 \$	280 \$	34 795 \$
		O13. Réaliser une étude de faisabilité faisant ressortir diverses options de municipalisation des matières résiduelles générées par les ICI et le secteur de la CRD.		55 000 \$	55 000 \$	55 000 \$	55 000 \$	220 000 \$
		O14. Diffuser l'information concernant les différentes activités de la Ville et de ses partenaires.	3 440 \$	3 440 \$	3 440 \$	3 440 \$	3 440 \$	17 200 \$
		O15. Sensibiliser les citoyens, les ICI et le secteur de la CRD sur les différents types de matières résiduelles et leur mode de gestion.	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	200 000 \$
Soutenir les entreprises et promouvoir les bonnes pratiques	Informer, sensibiliser et éduquer à la hiérarchie des 3RV	O16. Promouvoir la mise en place d'événements écoresponsables.	10 840 \$	10 840 \$	10 840 \$	8 280 \$	8 280 \$	49 080 \$
		O17. Réglementer le bannissement du papier et du carton, du bois et des MRO et sensibiliser les citoyens, les ICI et le secteur de la CRD à l'importance d'une telle réglementation.	3 570 \$	3 185 \$	4 274 \$	4 274 \$		15 303 \$
		O18. Développer un partenariat avec les intervenants du milieu pour offrir un accompagnement et des outils de communication aux ICI et au secteur de la CRD.		57 998 \$	57 998 \$	56 998 \$	56 998 \$	229 992 \$
Total			117 125 \$	295 358 \$	207 587 \$	270 831 \$	212 248 \$	1 103 149 \$

Tableau 45. Budget annuel alloué aux mesures du PGMR 2016-2020

Ressources	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Ressources humaines Ville	98 625 \$	101 038 \$	86 087 \$	92 905 \$	76 828 \$	455 483 \$
Honoraires professionnels	3 500 \$	131 420 \$	108 500 \$	157 500 \$	126 420 \$	527 340 \$
Ressources matérielles	24 000 \$	71 900 \$	13 000 \$	20 426 \$	9 000 \$	138 326 \$
Revenus	- 9 000 \$	- 9 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	- 18 000 \$
Total	117 125 \$	295 358 \$	207 587 \$	270 831 \$	212 248 \$	1 103 149 \$

6.3. SOURCES DE FINANCEMENT

Diverses sources de financement sont disponibles pour les mesures intégrées au PGMR de la Ville. Le Tableau 46 présente chacun des programmes, le revenu qu'il serait possible d'obtenir ainsi que les mesures du PGMR où il serait envisageable d'aller chercher du financement. À priori, aucune nouvelle infrastructure n'est prévue pour gérer les matières résiduelles générées à Sherbrooke d'ici 2020.

6.3.1. PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles (Tableau 47, ligne 1) assure que 85 % des sommes reçues en redevances régulières à l'élimination et 33 % des sommes reçues en redevances supplémentaires sont redistribuées chaque année aux municipalités. Ces dernières doivent appliquer ces subventions pour financer des activités liées à la préparation, à la mise en œuvre et à la révision de leur PGMR.

Le montant des sommes ainsi redistribuées est calculé en partie selon le nombre de personnes par municipalité et en partie en regard de la performance territoriale, c'est-à-dire des quantités de matières résiduelles éliminées par personne. La proportion du financement accordée selon la performance territoriale s'accroît chaque année et elle prend désormais en compte les matières éliminées par les ICI et le secteur de la CRD. Le PGMR 2016-2020 de la Ville de Sherbrooke favorise la hiérarchie des 3RV et vise donc à diminuer la quantité de matières résiduelles générées et éliminée. Ainsi, la Ville planifie conserver, voire augmenter, sa part des redistributions.

Tableau 46. Sources de financement disponibles pour la gestion des matières résiduelles

Sources de financement	Revenus potentiels	Mesures visées
<p>Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles Chapeauté par le MDDELCC</p>	<p>1 763 274,83 \$ (2013) 1 681 869,80 \$ (2014)</p>	s. o.
<p>Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables Chapeauté par RECYC-QUÉBEC</p>	<p>1 915 759 \$ (2013) 1 714 976 \$ (2014)</p>	<p>Mesure O5. Évaluer la possibilité de récupérer les plastiques agricoles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remboursement des frais de collecte pour les plastiques agricoles. <p>AgriRÉCUP est l'organisme responsable de mettre en place ce projet pilote.</p>
<p>Taxe foncière</p>	<p>Les montants de la taxation qui sont disponibles pour la gestion des matières sont intégrés à la taxe foncière générale.</p>	Toutes
<p>Programme de récupération hors foyer des matières recyclables Aires publiques municipales Chapeauté par Éco Entreprises Québec</p>	<p>70 % des coûts d'équipements de récupération, jusqu'à concurrence de 840 \$ par unité, pour un maximum annuel de 150 000 \$</p>	<p>Mesure RO2. Réviser la gestion des matières résiduelles dans les parcs et les lieux publics municipaux.</p>
<p>Économie sociale et mobilisation des collectivités Chapeauté par RECYC-QUÉBEC</p>	<p>Volet 1 – 50 % des dépenses admissibles et 40 % pour la RÉP (max. : 30 000 \$)</p> <p>Volet 2 – 50 % des dépenses admissibles (max. : 460 000 \$)</p> <p>Volet 3 – 50 % des dépenses admissibles (max.: 50 000 \$ et 75 000 \$ pour les groupes nationaux)</p> <p>Sous réserve de la disponibilité des fonds.</p>	<p>Mesure R18. Développer un partenariat avec les intervenants du milieu pour offrir un accompagnement et des outils de communication aux ICI et au secteur de la CRD.</p>

Tableau 46. Sources de financement disponibles pour la gestion des matières résiduelles (suite)

Sources de financement	Revenus potentiels	Mesures visées
<p>Performance des ICI en GMR – Volet 3 : Regroupement de la GMR dans les ICI Chapeauté par RECYC-QUÉBEC</p>	<p>Phase 1 : Initiation du regroupement de la GMR – 80 % du montant admissible (max. : 25 000 \$)</p> <p>Phase 2 : Mise en place des recommandations Salaires ou honoraires – 80 % du montant admissible (max. : 72 000 \$) Équipements – 70 % du prix d'achat admissible des équipements.</p>	<p>Mesure R13. Réaliser une étude de faisabilité faisant ressortir diverses options de municipalisation des matières résiduelles générées par les ICI et le secteur de la CRD.</p>
<p>Bourses d'études supérieures pour des travaux et recherches en gestion des matières résiduelles Chapeauté par RECYC-QUÉBEC</p>	<p>Bourse 2^e cycle – 3 000 \$ Bourse 3^e cycle – 6 000 \$</p>	<p>Mesure O3. Chercher de nouvelles façons de valoriser certains résidus d'activités municipales.</p> <p>Mesure I11. Collaborer, avec les institutions et le CEVMR, à développer de nouveaux débouchés pour les matières résiduelles plus problématiques.</p>
<p>Fonds municipal vert (FMV) Chapeauté par la Fédération canadienne des municipalités (FCM)</p>	<p>Projets pilotes – max. : 350 000 \$ Études de faisabilité – 50 % des coûts admissibles (max. : 175 000 \$)</p>	<p>Mesure O7. Faire une étude de faisabilité en vue de construire un écocentre pour les ICI et le secteur de la CRD.</p> <p>Mesure I11. Collaborer, avec les institutions et le CEVMR, à développer de nouveaux débouchés pour les matières résiduelles plus problématiques.</p> <p>Mesure I12. Développer des ententes avec les différents partenaires institutionnels concernant l'accès à divers services de collectes municipales.</p> <p>Mesure R13. Réaliser une étude de faisabilité faisant ressortir diverses options de municipalisation des matières résiduelles générées par les ICI et le secteur de la CRD.</p>

6.4. DROIT DE REGARD

La Ville de Sherbrooke ne limite pas l'implantation de sites de gestion des matières résiduelles, mais elle encadre davantage le développement afin qu'il respecte les dispositions du cadre réglementaire et du règlement de zonage.

La Ville de Sherbrooke n'entend pas réglementer une limitation ou une interdiction d'élimination de matières résiduelles en provenance de l'extérieur de son territoire.

6.5. SUIVI ET SURVEILLANCE DE LA MISE EN ŒUVRE

Grâce aux cibles et aux indicateurs fixés pour chacune des mesures (annexe 13), il sera possible de vérifier l'évolution de leur mise en œuvre en produisant annuellement un rapport de suivi adressé au conseil municipal et disponible sur le site Internet de la Ville de Sherbrooke. Ce rapport de suivi sera produit par la Division de l'environnement qui se chargera de contacter tous les intervenants impliqués, selon le déploiement des mesures, ainsi que les parties prenantes qui y sont identifiées comme responsables ou partenaires. Le rapport permettra d'identifier les problèmes associés à la mise en œuvre des mesures. Il inclura les ajustements nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés et intégrera une mise à jour des échéanciers, au besoin. La démarche entière sera réalisée avant le mois de septembre de chaque année afin de déposer au conseil municipal les prévisions budgétaires, révisées s'il y a lieu, pour l'année suivante.

CONCLUSION

Le Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 constitue un important outil de planification pour la Ville de Sherbrooke. Cette dernière s'est appuyée prioritairement sur les principes du tri à la source et de la hiérarchie des 3RV. Elle compte également sur Valoris, une infrastructure municipale, pour dépasser les objectifs nationaux et concrétiser le bannissement de certaines matières de l'élimination. Puisque la Ville de Sherbrooke atteint tous les objectifs nationaux, de nouveaux objectifs plus ambitieux ont été fixés. Le plan d'action comprend dix-huit mesures et a été élaboré pour atteindre ces objectifs locaux. Un budget de 1 103 149 \$ est estimé pour la mise en œuvre des mesures. Il prévoit notamment le maintien de la sensibilisation auprès du secteur résidentiel, du secteur des ICI et du secteur de la CRD.

Ce PGMR agira à titre d'outil transitoire afin d'analyser la situation globale du territoire et obtenir davantage de renseignements au sujet du secteur des ICI et de la CRD, grâce à la réalisation des mesures suivantes :

- Une étude de faisabilité en vue de construire un écocentre pour les ICI et le secteur de la CRD;
- Une étude de faisabilité faisant ressortir diverses options de municipalisation des matières résiduelles générées par les ICI et le secteur de la CRD.

Ainsi, à la fin de l'échéance de 2020, la Ville pourra se mettre définitivement en action et se positionner plus formellement face à la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble des trois secteurs.

RÉFÉRENCES

BLAIS, Josiane. (2014). *Nombre de composteurs domestiques vendus* [Message électronique de Josiane Blais, coordonnatrice à l'association Les AmiEs de la Terre de l'Estrie, à Pamela Macquet, chargée de projets pour Chamard – stratégies environnementales], 18 juillet 2014.

BOISVERT, M. (2014). Échange courriel avec Martin Boisvert, conseiller en gestion des matières résiduelles, Direction des matières résiduelles au MDDELCC, le 5 et le 12 août 2014 avec Marie-Christine Alarie, agente de projets en environnement à la Ville de Sherbrooke.

BOUCHARD, Dave. (2014). Quantité de matières résiduelles organiques récupérées, quantité de matières résiduelles éliminées et rejets du centre de traitement de la MRO. Communication orale. Entrevue téléphonique menée par Pamela Macquet, chargée de projet pour Chamard avec Dave Bouchard, directeur des opérations du Centre régional de valorisation de la biomasse (CRVB) à Bury (Biogénie), août 2014, Montréal.

CHAMARD STRATÉGIES ENVIRONNEMENTALES. (2014). *Inventaire des matières résiduelles : Rapport d'estimation des quantités générées en vue de la révision du Plan de gestion des matières résiduelles de la Ville de Sherbrooke*, 22 septembre 2014, 66 p. [Inventaire réalisé par la firme Chamard & associés].

CHAMARD STRATÉGIES ENVIRONNEMENTALES. (2014). *Questionnaire sur les modalités de collecte, les quantités et les coûts de gestion des matières résiduelles en 2013 pour la Ville de Sherbrooke*, juin 2014, 11 p. [Questionnaire réalisé par la firme Chamard & associés avec la collaboration de Francis Lepage et Patrice Charbonneau].

CHARBONNEAU, Patrice. (2014). Quantité de feuilles collectées et compostées. Taux de rejet du site de compostage des feuilles. Communication orale. Entrevue menée par Pamela Macquet, chargée de projet pour Chamard avec Patrice Charbonneau, contremaître à la Division de l'environnement à la Ville de Sherbrooke, juillet 2014, Sherbrooke.

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE (CREE). (2012). *Inventaire des matières résiduelles d'origine autre que résidentielle de l'Estrie*, octobre 2012. [Étude réalisée par SMi].

COTNOIR, Stéphane. (2014). Bilan des quantités de boues municipales générées en 2013. Communication orale. Entrevue téléphonique menée par Pamela Macquet, chargée de projet pour Chamard avec Stéphane Cotnoir, chef de section Infrastructures des eaux usées et pluviales à la Ville de Sherbrooke, juin et août 2014, Montréal.

DUGRÉ, Jean. (2014). Estimation du taux de remplissage des bacs de 360L à chaque collecte pour les ICI assimilables. Communication orale. Entrevue menée par Marie-Christine Alarie, agente de projets en environnement à la Ville de Sherbrooke avec Jean Dugré, contremaître par intérim à la Division de l'environnement à la Ville de Sherbrooke, août 2014, Sherbrooke.

DUPUIS, Francis. (2014). Quantité de textile récupérée en 2013. Communication orale. Entrevue téléphonique menée par Pamela Macquet, chargée de projet pour Chamard avec Francis Dupuis, Récupex, juin 2014, Montréal.

HAMEL, René. (2014). Quantité de boues industrielles (boues de papetières) générée et récupérée en 2013 et quantité de résidus de transformation industrielle générée et récupérée en 2013. Communication orale. Entrevue téléphonique menée par Marie-Christine Alarie, agente de projets en environnement à la Ville de Sherbrooke avec René Hamel, coordonnateur en environnement chez Kruger, août 2014, Sherbrooke.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). (2013). « Le bilan démographique du Québec. Édition 2013 », dans *Le bilan démographique du Québec*, [En ligne], décembre 2013. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bilan2013.pdf>] (Consulté le 12 août 2014).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). (2014). « Sherbrooke », dans *Statistiques et profil de la région 05-043*, [En ligne], [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_05/impr_mrc_05_043.htm] (Consulté le 23 octobre 2014).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). (2014). « Panorama des régions du Québec : Régions », dans *l'Institut de la statistique du Québec*, [En ligne], juin 2014. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/panorama-regions-2014.pdf>] (Consulté le 20 octobre 2014).

MAMOT. (2014). « L'organisation municipale et régionale au Québec en 2014 », dans *Organisation territoriale et structure municipale*, [En ligne], [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/organisation_municipale/organisation_territoriale/organisation_municipale.pdf] (Consulté le 5 décembre 2014).

MAMOT. (2014). « Décret de population pour 2014 – Municipalités locales, arrondissements, villages nordiques et territoires non organisés », dans *Décret de population* [En ligne], janvier 2014. [<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/>] (Consulté le 21 octobre 2014).

MERCIER, Roger-Pier. (2014). Quantité de balayures de rues éliminées en 2013. Communication orale. Entrevue menée par Marie-Christine Alarie, agente de projets en environnement à la Ville de Sherbrooke avec Roger-Pier Mercier, chef de section Voirie à la Ville de Sherbrooke, août 2014, Sherbrooke.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC). (2005). *Rapport d'analyse environnementale – Projet de cogénération à la biomasse à l'usine Kruger Brompton à Sherbrooke, Dossier 3211-12-84*, 25 avril 2005, 47 p. [Rapport réalisé par la Direction des évaluations environnementales du MDDELCC].

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC). (2011). *Bilan annuel de conformité environnementale 2011 – Secteur des pâtes et papiers*, 2013, 68 p. [Rapport réalisé par Monsieur Simon Pineault, Service des eaux industrielles de la Direction des politiques de l'eau du MDDELCC].

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC). (2013). *Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles*, version révisée en février 2015, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction des matières résiduelles, 63 p.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC). (2013). *Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec et estimation des aliments consommables gérés comme des résidus par les ICI de la filière de l'alimentation*, mai 2013, 146 p. [Rapport réalisé par Solinov].

QUÉBEC. *Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE), chapitre Q-2, Section VII : La gestion des matières résiduelles, à jour au 1^{er} juin 2015*, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 2015.

RÉCUP-ESTRIE. (2013). *Composition des matières recyclables traitées au centre de tri*, [Rapport interne].

RÉCUP ESTRIE. (2013a). *Composition des matières recyclables reçues au centre de tri et taux de rejet pour 2013*, [Rapport annuel 2013 de Récup Estrie présenté au CA].

RECYC-QUÉBEC. (2007). *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec 2006-2007*, 10 décembre 2007, 126 p. [Rapport de projet réalisé par RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec en collaboration avec Dessau et NI Environnement].

RECYC-QUÉBEC. (2008). *Grille de calcul pour mesurer la performance des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles : Guide d'utilisation et méthodologie*, juin 2008, 18 p. [Rapport réalisé par RECYC-QUÉBEC].

RECYC-QUÉBEC. (2014). *Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR*, juillet 2014. [Outil de calcul Excel réalisé par Chamard & associés, pour RECYC-QUÉBEC et le ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques].

ROUILLARD, Ovide. (2014). *Taux de rejet de branches et de sapins de Noël collectés en 2013*. Communication orale. Entrevue téléphonique menée par Pamela Macquet, chargée de projet pour Chamard avec Ovide Rouillard, juillet 2014, Montréal.

SERVICES CANADA. (2016). « Informations sur les régions économiques », [En ligne] [<http://srv129.services.gc.ca/eiregions/fra/geocont.aspx>] (Consulté le 9 mars 2016).

STATISTIQUE CANADA. (2013). « Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) », dans *Recensement de 2011*, [En ligne], 26 juin 2013. [<http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=2443027&Data=Count&SearchText=Sherbrooke&SearchType=Begins&SearchPR=01&A1=Labour&B1=All&Custom=&TABID=1>] (Consulté le 16 septembre 2014)

STATISTIQUE CANADA. (2013). « Tableau 111-0009 – Caractéristiques des familles, sommaire, annuel, (nombre sauf indication contraire) », dans *CANSIM (base de données)*, [En ligne], 2013. [<http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&retrLang=fra&id=1110009&paSer=&pattern=&stByVal=1&p1=1&p2=31&tabMode=dataTable&csid=#F18>] (Consulté le 16 septembre 2014).

UNIVERSITÉ BISHOP'S. (2011). *Bishop's en chiffres*, [En ligne], [<http://www.ubishops.ca/fr/about-bu/bishops-en-chiffres.html>] (Consulté le 4 novembre 2014).

VALORIS. (2012). *Études préparatoires pour le centre de tri de Valoris – Section 3 : Caractéristiques de matières résiduelles*, décembre 2012. [Étude réalisée par SMI et Machinex].

VILLE DE SHERBROOKE. (2004). « Plan de gestion des matières résiduelles 2004-2008 : Nos déchets, maintenant des ressources! », dans *Plan de gestion des matières résiduelles*, [En ligne], décembre 2004. [<http://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/environementsherbrooke.ca/Plandegestiondesmatieresresiduelles/PGMR2004-2008.pdf>] (Consulté le 10 juillet 2014).

VILLE DE SHERBROOKE. (2009). « Bilan du Plan de gestion des matières résiduelles 2004-2009 », dans *Bilans de gestion des matières résiduelles*, [En ligne], [http://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/environementsherbrooke.ca/Plandegestiondesmatieresresiduelles/Concept_BilanPGMR_CF_final3novembre2011.pdf] (Consulté le 10 juillet 2014).

VILLE DE SHERBROOKE. (2013). *Sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Sherbrooke*, 31 décembre 2013. [Sommaire réalisé par PG Solutions inc. pour la Ville de Sherbrooke].

VILLE DE SHERBROOKE. (2013). *Ordures ménagères collectées en porte-à-porte : bilan de masse 2013*. [Document d'entrée de données Excel].

VILLE DE SHERBROOKE. (2013a). *Matière recyclables collectées en porte-à-porte : bilan de masse 2013*. [Document d'entrée de données Excel].

VILLE DE SHERBROOKE. (2013b). Matières résiduelles organiques collectées en porte-à-porte et apportées aux écocentres : bilan de masse 2013. [Document d'entrée de données Excel].

VILLE DE SHERBROOKE. (2013c). Bilan des écocentres : bilan de masse 2013. [Document d'entrée de données Excel].

VILLE DE SHERBROOKE. (2013d). Encombrants non métalliques collectés en porte-à-porte : bilan de masse 2013. [Document d'entrée de données Excel].

VILLE DE SHERBROOKE. (2013e). ICI inscrits à la collecte sélective des matières recyclables en 2013. [Document d'entrée de données Excel].

VILLE DE SHERBROOKE. (2013f). *Portrait démographique : Comparatif des recensements 2006 et 2011 de Statistique Canada*, avril 2013, 81 p. [Rapport réalisé par Monsieur Serge Turgeon, Chargé de projets à la Ville de Sherbrooke], [En ligne]. [http://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/Statistiques/Rapport-rec_2006-2011-final-13-04-16-monoch_low.pdf] (Consulté le 21 octobre 2014).

VILLE DE SHERBROOKE. (2013g). Quantité de matières résiduelles collectées en porte-à-porte et quantités reçues aux deux écocentres : bilan de masse 2013. [Document d'entrée de données Excel].

VILLE DE SHERBROOKE. (2014). « Bilan de gestion des matières résiduelles 2013 », dans *Bilans de gestion des matières résiduelles*, [En ligne], avril 2014. [http://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/environementsherbrooke.ca/Documentation/VSH_BRO_Bilan_2014_liens.pdf] (Consulté le 10 juillet 2014).

VILLE DE SHERBROOKE. (2014). « Schéma d'aménagement et de développement révisé – 2012-2027 », dans *Schéma de la planification et du développement urbain*, [En ligne], mis à jour le 28 novembre 2014. [http://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/Planification/Sch%E9ma%20-%20Version%20finale%20octobre%202014_bas.pdf] (Consulté le 20 octobre 2014).

VILLE DE SHERBROOKE. (2014). *Site Internet de la Ville de Sherbrooke*, [En ligne]. [<http://www.ville.sherbrooke.qc.ca/>] (Consulté le 20 octobre 2014).

VILLE DE SHERBROOKE. (2015). « Règlement général numéro 1 – Titre 6. Environnement – Chapitre 4. Collecte et disposition des matières résiduelles », dans *Règlements*, [En ligne], mis à jour le 4 juin 2015. [http://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/Juridiques/reglements/reglement1/Reglement_n_1_-_a_jour_au_2015-06-04_incluant_1-105_.pdf] (Consulté le 26 juin 2015).